

**CENTRE UNIVERSITAIRE MEDITERRANEEN A NICE - MERCREDI 12 MARS**

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Centre Universitaire Méditerranéen, 65 Promenade des anglais, 06000 Nice
<b>PARTICIPANTS :</b>	119 participants dans la salle
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	14h40 à 18h15

**Commission particulière du débat public (CPDP) :**

M.	Étienne BALLAN	CPDP
Mme	Dominique DE LAUZIERES	CPDP

**Intervenants :**

M.	Pierre-Luc LECOMPTE	Préfecture maritime
M.	Alexandre MEINESZ	ECOSEAS
Mme	Nathalie HILMI	Docteure en sciences économiques
M.	Benoît DERIJARD	ECOSEAS
M.	Bernard PEYRANO	ADE Méditerranée
M.	Richard CHEMLA	Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur
M.	Ludovic FRERE ESCOFFIER	WWF France
Mme	Aurore ASSO	Conseillère municipale et métropolitaine Nice Côte d'Azur
Mme	Clara FRICANO	Adjointe, Secrétariat Accord RAMOGE
M.	Alain BARCELO	Parc National de Port-Cros
M.	Benoît RODRIGUES	DIRM Méditerranée
M.	François VICTOR	Parc National de Port-Cros
Mme	Frédérique LORENZI	ASPONA
M.	Florent CHAMPION	Secrétariat Accord RAMOGE
M.	Vincent TRICARD	Université Côte d'Azur
M.	Samuel JEGLOT	NaturDive
M.	Richard GIBEAUD	AgI Marine Groupe
Mme	Florence LACROSSE	NaturDive
Mme	Camille DEVISSI	AMP Monaco

**“Mieux protéger la mer pour mieux la partager”**

**Atelier 1 - Selon quels critères faut-il identifier les zones à protéger (Aires marines protégées et zones de protection forte) ? Avec quels modes de gestion, quelles priorités, quels moyens ? (page 1)**

**Atelier 2 - Loisirs, tourisme, plaisance : la Méditerranée peut-elle survivre à ces pressions qui augmentent ? À quelles conditions ? (page 23)**

**Plénière introduction : enregistrement manquant**

**Atelier 1 : Selon quels critères faut-il identifier les zones à protéger (Aires marines protégées et zones de protection forte) ? Avec quels modes de gestion, quelles priorités, quels moyens ?**

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Donc, on est dans un format, comme vous le voyez, un peu particulier. Vous avez bien compris qu'au-delà des interventions qui vont être faites et des discussions avec les intervenants, il y aura un moment tout à l'heure, presque une petite heure normalement, si on y arrive, pour que vous puissiez travailler à l'échelle de la table et proposer un certain nombre de choses en répondant à quelques questions. Des questions simples, mais un peu structurantes pour cette question de la protection de la biodiversité. Jamais facile de réfléchir avec des questions simples sur un sujet complexe, mais on va tenter cet exercice-là. Pour démarrer, on a demandé d'abord à l'État de venir nous redire, et illustrer avec une carte, nous redire qu'est-ce que c'est que les zones de protection fortes, qu'est-ce que ça devrait être, et en l'illustrant. Dans votre atelier, vous avez de la chance, vous êtes l'atelier qui va avoir des cartes pour travailler, c'est-à-dire qu'on va vous distribuer un jeu de cartes, pendant que monsieur LECOMPTE interviendra. Vous pourrez vous servir, vous pouvez gribouiller dessus, vous pouvez faire absolument ce que vous voulez pour essayer de bien saisir comment ces choses-là se spatialisent, comment elles sont dans la façade méditerranéenne, et un peu plus précisément aussi d'ailleurs sur la façade azurée. Je vous laisse démarrer, et puis pendant ce temps-là, on va distribuer les cartes.

**M. Pierre-Luc LECOMPTE, Préfecture maritime**

Bonjour à toutes et à tous, je suis monsieur LECOMPTE, de la préfecture maritime, et je vais faire une introduction assez courte et simple sur le sujet des aires marines protégées et des zones de protection fortes, en essayant de contextualiser légèrement par rapport aux enjeux dans les Alpes maritimes. Je pense que le sujet des zones de protection fortes, c'est un sujet particulièrement intéressant dans les Alpes maritimes, puisqu'on a souvent l'idée assez simpliste que les Alpes maritimes sont un département très urbanisé avec peu d'enjeux écologiques, ce qui est une simplification puisqu'en fait, on est sur un secteur qui comporte justement de nombreux enjeux et qui fait l'objet d'une couverture déjà importante en aires marines protégées, bien qu'à l'échelle de la façade, la couverture du secteur soit relativement faible, et c'est la même chose en matière de zones de protection fortes. Par ailleurs, le secteur a un enjeu particulier de par sa nature internationale puisqu'on trouve les eaux monégasques au centre des eaux maritimes qui sont, je ne dirais pas enclavées, puisqu'il y a une ZEE, mais donc on a les eaux maritimes monégasques qui comportent des aires marines protégées, et on a également les eaux italiennes qui jouxtent les eaux des Alpes maritimes et qui comportent également une aire marine protégée située à proximité de la limite entre les eaux françaises et italiennes.

Je vais essayer de rendre ce propos pas trop technique et relativement simple. À l'origine, on a la notion d'aire marine protégée qui est définie dans le Code de l'environnement et qui comporte 11 catégories. Dans les Alpes maritimes, aujourd'hui, la couverture en aires marines protégées consiste en 6 aires marines protégées, de trois types. Notamment, on a les zones Natura 2000 de type zone spéciale de conservation, on a également une zone maritime de protection de biotope à l'embouchure du Var, et on a également des périmètres du domaine public maritime qui ont été attribués au conservatoire, c'est ce qu'on appelle l'aire marine protégée de Théoule, et l'aire marine protégée située au sud du Cap d'Antibes et qui se situe à l'intérieur de la zone Natura 2000, ces aires marines protégées pouvant s'emboîter. La notion d'aire marine protégée regroupe des catégories différentes, avec des niveaux de protection qui sont très variables, je dirais. Et sur la carte, on a souhaité représenter les Alpes maritimes dans leur environnement national et international, et c'est pour ça qu'on a représenté l'aire marine protégée la plus proche dans le Var, qui est la zone située à l'ouest qui est la zone de l'Estérel, et on a représenté aussi l'aire marine protégée de Monaco qui est la réserve du Larvotto. Évidemment, c'est un des enjeux particuliers dans les Alpes maritimes, cette proximité avec d'autres AMP situées dans d'autres États. Pour résumer très rapidement, la littérature scientifique a identifié le fait que ces aires marines protégées, parfois elles étaient des aires marines protégées de droit relativement mou, et donc qu'il y avait un intérêt pour les rendre plus efficaces à développer des zones de protection fortes, qu'on appelle parfois zones de protection intégrales ou zones de protection restreintes au sein des aires marines protégées. Et donc, c'est comme ça qu'on en arrive à notre sujet sur les zones de protection fortes, qui est une problématique qui a émergé ces dernières années, qui d'abord a fait l'objet de réflexions essentiellement scientifiques,

débat public organisé par

notamment pour savoir lesquelles des aires marines protégées avaient vocation à constituer des zones de protection fortes. Donc, on a une réflexion d'instance comme l'UICN sur le sujet, et on en est arrivé donc à la définition juridique de la notion de protection forte, qui finalement est très récente et que l'on trouve en fait dans le Code de l'environnement depuis la loi climat et résilience du 22 août 2021.

Et donc, la notion a été particulièrement définie ensuite dans un décret, un décret du 12 avril 2022. Je fais relativement light sur l'aspect juridique, mais donc c'est un décret d'application de la loi climat et résilience et de l'article que cette loi a créé dans le Code de l'environnement. Ce décret du 12 avril 2022 définit donc ce que sont les zones de protection forte à la fois dans les espaces terrestres et dans les espaces maritimes. Donc, là-dessus, on pourra développer, je pense, quand vous aurez des questions, ou plus tard. Ce qu'il faut retenir, c'est que ce décret identifie trois types de zones de protection forte, et notamment des aires marines protégées ou des parties d'aires marines protégées, qui en fait ont vocation à constituer des zones de protection forte, je dirais, de droit, que sont les zones de protection de biotope, les zones de protection d'habitat naturel, les cœurs de parcs nationaux, les cœurs marins, et les zones de protection restreinte des réserves naturelles nationales. Et donc, dans les Alpes maritimes, nous ne sommes concernés en fait qu'au titre de la zone maritime de protection de biotope de l'embouchure du Var. Suite à cette définition juridique, enfin ou plutôt avant, qui — alors qui était, on va dire, concomitante avec le discours du Président de la République qui a fixé le fameux objectif de 5 % pour 2027 en Méditerranée. Donc, dans ce contexte en fait, la DEB, donc le ministère a défini en Méditerranée, a reconnu en fait 35 zones de protection forte existantes, et donc, hélas, dans les Alpes maritimes, c'est le seul département, enfin avec le Gard et l'Aude, mais c'est le seul département sur la façade Méditerranée qui ne comporte aucune des 35 zones de protection forte. Donc, il y a une véritable carence dans les Alpes maritimes, c'est pour ça que de premiers projets ont été évoqués, notamment le projet de labelliser la réserve de pêche de Roquebrune et le projet de labelliser le cantonnement de la Péquerolle à Antibes, à la condition de l'étendre jusqu'à la côte. Et par ailleurs, on a donc un projet, enfin on a plusieurs projets portés, un projet d'extension du site Natura 2000 Cap Martin, et on a également un projet d'aire marine protégée qui est porté par la commune de Nice, je ne vais pas rentrer trop dans les détails, mais qui pour nous, préfecture maritime, a l'intérêt d'englober a priori tous les milieux à enjeux qui bordent Nice, et notamment les canyons sous-marins jusqu'à leur confluence entre le canyon du Var et le canyon du Paillon.

On en arrive, je dirais, au débat public mutualisé, dont l'identification des zones de protection forte est l'un des trois piliers — d'où l'intérêt de cette réunion aujourd'hui. Voilà, j'en ai fini pour ma présentation. Si vous avez des questions.

#### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Oui, il y aura sûrement des questions. On va avancer un petit peu. On va vous donner les cartes qui vont justement un peu illustrer aussi les propos de monsieur LECOMPTE, et notamment la différence entre les aires marines protégées avec tous leurs statuts dont vous avez parlé, et puis ces zones de protection forte qui sont à évaluer. Peut-être un tout petit complément important : vous avez bien compris que l'enjeu, c'est 5 % de protection forte en 2027, mais, ou plutôt, et, le document stratégique de façade, lui, court jusqu'en 2030. Ça veut dire que notre objectif cette après-midi, ce n'est pas seulement de réfléchir à ces 5 % en 2027, mais c'est aussi de réfléchir jusqu'en 2030 avec d'autres engagements d'ailleurs internationaux de la France, en particulier 30 % d'aires marines protégées en 2030, dont un tiers, donc 10 %, de protection forte. Vous voyez, il y a plusieurs pas, plusieurs échelons. Monsieur LECOMPTE a bien précisé effectivement cet horizon de 5 %, mais il faut bien qu'on se donne là, cette après-midi, au-delà du chiffre simplement dont on est déjà loin, vous l'avez dit et tout à l'heure aussi, madame LE BOURHIS l'a dit, mais il y a vraiment ce besoin de voir aussi au-delà de 2027, et d'emblée de réfléchir un petit peu à long terme sur cette question-là.

Donc, voilà : comment on transforme une aire marine protégée, qui peut être de tout niveau de protection, en une zone de protection forte, et qu'est-ce que c'est que la protection forte ? C'est l'objet de notre discussion. Pour éclairer ça, on va demander à quelques intervenants plutôt scientifiques de faire un peu le démarrage sur les enjeux de ces questions-là. C'est monsieur MEINESZ, je crois, qui démarre, et ça nous permet un peu de rentrer dans le bain. Puis on prendra du coup les questions à l'issue des trois petites présentations qu'on va avoir. Alors, je dis « petites présentations » volontairement, parce que j'ai vu le nombre de diapos de monsieur MEINESZ, et donc je glisse — vous voulez être rapide, parfait. Allez-y. Normalement, ça doit être branché. Est-ce qu'on est bon sur le diaporama ? Si vous avancez. Il faut que vous avanciez. C'est moi ? Oui c'est vous qui avancez. Non on ne l'a pas, on l'a. Est-ce qu'on a

un diaporama qui suit ? C'est un autre diaporama. Oui, je pense qu'il faut changer le diaporama — c'est ça ? Désolé pour le petit intermède.

### **M. Alexandre MEINESZ, ECOSEAS**

Bon, je me présente en attendant. Je suis professeur émérite à l'université de Nice au laboratoire CNRS ECOSEAS, et j'ai travaillé beaucoup dans les réserves marines et nous avons un site qui s'appelle MedAMP, medamp.org, qui liste toutes les aires marines protégées, toutes les réserves sur les côtes françaises de la Méditerranée. D'abord, il faut parler un peu de la biodiversité. Bon, alors, d'abord, il faut définir un peu ce que c'est que la biodiversité, parce qu'on veut la protéger. Elle est génétique, spécifique ou en plus écologique. La génétique – bon, je passe sur la génétique, c'est la différence qu'il y a au sein de chaque espèce. Nous, on a les cheveux blonds, bruns, les yeux, etc. Ça, c'est la différence, la variation génétique au sein de chaque espèce, c'est pareil en mer. Bon, ensuite, la diversité spécifique, en fait c'est la faune et la flore, les animaux et les végétaux : 14 500 espèces ont été inventoriées en Méditerranée, dont 2 200 non visibles à l'œil nu. Ensuite, la biodiversité écologique : ce sont les grands écosystèmes. Le plus grand, les deux plus grands, c'est le benthos et le Pelagos. Pelagos, tout ce qui vit au large, jamais de contact avec le fond, benthos, tout ce qui est en contact avec le fond. Ensuite, les zones photiques et aphotiques, donc tout ce qui est entre 0 et 100 mètres de profondeur où il y a de la photosynthèse, et tout ce qui est au fond. Donc, ça, c'est la biodiversité écologique.

La biodiversité marine a deux particularités fondamentales. La première concerne l'endémisme. L'endémisme, ce sont les espèces qui ne vivent qu'à un endroit dans le monde et pas ailleurs. En Méditerranée, 20 % des espèces sont endémiques de la Méditerranée. Tout le reste est commun Atlantique, même l'océan Indien. Mais ce qui est très important, c'est qu'il n'y a aucun endémisme localisé en Méditerranée, comme dans toutes les mers du monde. C'est-à-dire qu'on ne trouve pas une espèce autour de la Corse, dans la baie devant Nice ou dans la baie de Cannes. Ça n'existe pas. De ce fait, les espèces ne sont pas aussi menacées que les espèces terrestres, et on ne compte pas d'espèces qui aient disparu en Méditerranée depuis qu'on en fait l'inventaire des espèces. On n'arrive pas à les compter, peut-être sur les doigts d'une main, mais on n'est pas sûr, les chercheurs ne sont pas sûrs. Donc, ça vient du fait qu'il n'y a pas d'endémisme localisé. On continue. La deuxième particularité, c'est l'arrivée d'espèces exotiques : 1 000 espèces en plus en Méditerranée. Donc, aucune espèce n'a disparu, et 1 000 en plus. Voici le diagnostic. On continue. Donc, à retenir de ce premier diagnostic, aucune espèce marine n'a disparu en Méditerranée, et au contraire il y a 1 000 en plus. Mais bien entendu, on observe dans certaines régions des baisses de la biodiversité, mais c'est régional, c'est local.

Comment renforcer la protection de la biodiversité en mer ? La première posologie, c'est qu'il faut lutter contre toutes les atteintes au milieu marin. Ce sont des actions offensives. Alors, pour cela, il faut les hiérarchiser parce qu'il y a de multiples atteintes, on peut en faire la liste et tout, il faut faire une hiérarchie. Et comment faire une hiérarchie là-dedans ? D'abord, il faut bien comprendre que beaucoup d'atteintes à la mer, nous les ressentons, nous, essentiellement, et pas beaucoup la faune et la flore. Et inversement. On fait un port, on détruit tout ce qui est en dessous et à jamais. C'est très préjudiciable pour la biodiversité, pas pour l'homme. Une pollution bactériologique, c'est préjudiciable pour l'homme quand on se baigne, pas du tout pour la faune et la flore. Donc, il y a deux cibles quand il y a une atteinte au milieu marin. Il faut en tenir compte. Ensuite, comment on peut évaluer ces atteintes au milieu marin ? Il y a quelque chose de temporel, c'est-à-dire une atteinte arrive, en combien de temps quand on arrête l'atteinte, tout se résorbe ? C'est la résilience. Parfois c'est très long, parfois c'est très court. Et ensuite, il y a la surface où le volume impacté. Parfois c'est un petit volume, on en fait toute une histoire, mais c'est un petit volume par rapport à la Méditerranée. La pêche, c'est toute la Méditerranée. Une pollution bactériologique c'est une baie. Quelles sont les principales atteintes à la cible vie marine, à la biodiversité ? La première, sans aucun doute, surtout en Méditerranée, chez nous, ce sont les constructions gagnées sur la mer. On détruit un espace à jamais, aucune résilience possible. On ne détruira jamais un port pour faire pousser des algues. Donc, c'est à jamais. Et comme le fait qu'il y en a beaucoup, plus de 1 000 ouvrages gagnés sur la mer sur les côtes françaises de la Méditerranée, ça commence à faire beaucoup : 11 % des côtes françaises de la Méditerranée, Corse comprise, sont artificielles. Et actuellement, grâce à la montée de la mer, on artificialise de plus en plus. Deuxième, c'est la surpêche. On en parlera beaucoup. C'est pour cette raison qu'on doit faire des espaces protégés. La surpêche, non seulement ça atteint les poissons, mais toutes les chaînes alimentaires qui sont au-dessus ou en dessous. Donc, tout est bouleversé quand il y a moins de poissons. Et donc, ça, c'est également dramatique pour la biodiversité. Ça, c'est l'exemple à Nice. L'effet de ces deux atteintes conjuguées, à Nice, ici, c'est qu'il y a un siècle environ, il y avait 196 pêcheurs ici, avec 70 barques, qui ramassaient 170 tonnes de poissons. Maintenant, il n'y a plus que deux pêcheurs, et on ne sait même pas quel tonnage ils rapportent. Surpêche et ouvrages gagnés sur la mer, aéroports, promenades, etc. Les atteintes à la cible marine, le troisièmement, c'est l'introduction d'espèces exotiques. Pour l'instant, ça ne se ressent pas encore beaucoup. On a failli avoir un gros problème avec la *Caulerpa taxifolia*, mais les

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

espèces arrivent, en grand nombre, de la mer Rouge, essentiellement. Et le dernier, c'est le changement climatique, avec essentiellement le réchauffement de l'eau en surface — en surface, et surtout l'été, quand il n'y a pas de tempête ou de vent. Donc les eaux s'échauffent, s'échauffent, et tout meurt en profondeur. Bien, les atteintes maintenant, qui sont surtout ressenties par l'homme. Je ne dis pas que la vie marine ne le ressent pas, mais surtout ressenties par l'homme. Les pollutions bactériologiques, quand on se baigne, on devient malade, pas la faune et la flore. Vous les lisez, elles sont toutes là. Et ce sont des pollutions qui sont fondamentalement ressenties par l'homme, dont on parle le plus, parce que nous les voyons, ça atteint notre santé, notre économie, etc. Mais ça n'a pas encore atteint la biodiversité marine, toutes ces pollutions.

Donc, comment renforcer la protection de cette biodiversité marine ? Donc là, c'est une autre posologie. Tout à l'heure, c'était offensif, il faut arrêter d'atteindre le milieu marin, et là, c'est défensif. On se défend, on défend des zones. Donc, on protège des zones ou des espèces. La protection des espèces, il y a de multiples conventions qui protègent des espèces, des conventions internationales. Et quand on fait la somme de toutes les espèces protégées par ces différentes conventions internationales qui se font un peu concurrence, on arrive à un nombre de 150, 150 espèces sont protégées par des conventions internationales. Ça ne veut pas dire qu'elles sont protégées dans chaque pays. En France, il n'y a pas 150 espèces de protégées. La France a signé ces conventions, mais ne les protège pas par la loi. Donc, voilà déjà un gros problème. Il y a des protections nationales, indépendantes des protections internationales, et il y a également des moratoires, des quotas de pêche. Donc, il faut savoir que ces protections d'espèces sont très théoriques. Parfois, il y a des espèces qui n'existent pas dans ces listes. Parfois, il y a des espèces que personne n'a jamais vues. Moi, dans la liste des algues, je n'ai jamais vu certaines dans la Méditerranée, pourtant je m'y connais. Donc, c'est vraiment tout à revoir. L'esprit même de cette protection d'espèces doit être revu, à mon avis. Ensuite, il y a la protection des espaces. C'est un peu l'objet de cette après-midi, d'après ce que j'ai compris. Et là, c'est beaucoup plus intéressant parce qu'on protège un écosystème. La référence, vous verrez, dans ce site-là, c'est très documenté, vous avez toutes les réserves, les concessions, les cantonnements, etc., qui sont figurés dans ce site. Bon, pour la mer Méditerranée, il y a 1 231 aires marines protégées. Mais en fait, quand on y regarde un peu de plus près, il n'y en a que 76 qui sont vraiment des protections fortes. Et on a parlé des protections fortes au niveau juridique en France, pour les scientifiques, il n'y a qu'une seule définition : toute forme de pêche interdite, toute l'année. Donc, même l'arrêté de biotope du Var, les pêcheurs professionnels peuvent y pêcher la moitié de l'année. Pour nous, ce n'est pas une protection forte. Donc, pour les côtes françaises maintenant, il y a 55 aires marines protégées, donc le sigle AMP. Il y a un peu de tout : des parcs nationaux, réserves naturelles, parcs marins régionaux, arrêté de biotope, et 42 sites Natura 2000 en mer. Je n'ai pas marqué les sites protégés par le conservatoire du littoral qu'on a évoqué, parce que la colonne d'eau n'est pas protégée. Donc, il n'y a que les canards qui se promènent ou les cormorans qui peuvent être protégés efficacement là-dessus. Il y a également 23 réserves de pêche — et ça, c'est une anomalie, puisque les réserves de pêche ne sont pas considérées comme des AMP. Ce n'est pas le même ministère ou pas la même section du ministère qui s'en occupe. Donc, il y a un genre de guéguerre entre l'Office français de la Biodiversité et l'IFREMER, ceux qui gèrent la pêche — ça, c'est la pêche qui gère, l'autre, c'est l'Office français de la Biodiversité. Alors que ces 23 cantonnements et concessions sont des réserves de protection très fortes. Il est interdit de pêcher, toute forme de pêche et toute l'année, et pourtant, ce ne sont pas des aires marines protégées. Donc, ça, c'est vraiment une très forte anomalie. Enfin, il y a le sanctuaire international Pelagos. Bon, c'est vraiment du vent puisque ça protège les mammifères marins, les cétacés, etc., mais tout le monde sait en Méditerranée que les cétacés sont protégés par tous les pays, par des lois, et également par toutes les conventions. Donc, en fait, les cétacés sont protégés partout, et pas uniquement dans Pelagos.

Donc, c'est un système beaucoup trop complexe qui gère la biodiversité marine en France. Sept statuts différents. Et, tenez-vous bien, ces réserves se recouvrent. Elles se recouvrent. Les 42 sites Natura 2000 sont à moitié dans d'autres réserves, c'est-à-dire dans un parc national. Mais on les comptabilise, on les ajoute. Donc, ça ne va pas du tout. Et dans les sites Natura 2000, on peut tout faire : on peut faire des championnats de chasse sous-marine, des championnats de chasse, on peut construire des ports, on peut tout faire dans ces zones Natura 2000. Donc, les zones Natura 2000, à mon avis, ne sont pas des espaces protégés, mais pas du tout. On gère les activités marines, ce qui est très, très bien, on valorise l'espace, mais ce ne sont pas des espaces marins protégés. Ensuite, les réglementations sont distinctes pour les 73 zones protégées. Dans le parc National de Port-Cros, il y a 43 zones autour de l'île avec des statuts différents. Et on dit que le cœur de parc doit être des réserves fortes, tout à l'heure, j'ai entendu ça, non, il y a des endroits où on peut pêcher à la ligne. Les pêcheurs professionnels peuvent y pêcher. Et il y a des endroits même où des gens ont des cartes pour pêcher à un endroit. Ça, c'est à Porquerolles. Donc, ils ont le privilège de pêcher dans un endroit, puisqu'il faut qu'il soit 1 000, et pas plus. Et donc, ils y vont tous parce qu'ils se sentent avoir le privilège. Du coup, il y a moins de poissons dans cet endroit qu'à côté où on peut pêcher. Les cartes également sont indépendantes. Gros problème, quand on va

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

dans le parc National des Calanques, les zones où tout est interdit en rouge, en bleu, bleu foncé, et à Port-Cros, c'est en rouge. Donc, 50 km à côté, une zone de protection forte, les cartes sont en bleu foncé, 50 km à côté, elles sont en rouge. Il n'y a aucune harmonisation entre les cartes marines des aires marines protégées en France. Bon, ce n'est pas efficace, on l'a dit. On a donné le chiffre de 0,22 %, mais ça comprend la zone politique d'extension, donc la zone internationale de la France. Quand on prend uniquement la zone territoriale, ce sont plutôt les petits fonds proches du littoral, c'est 0,66 % de protection forte aujourd'hui, c'est-à-dire toute forme de pêche interdite, et protégée par des guides spécifiques. Ce qui me fait un peu peur, c'est cet objectif de 5 % pour les côtes françaises — c'est très facile de les trouver au large, mais ce sont les petits fonds qu'il faut protéger. Pourquoi les petits fonds ? Parce que c'est là où on pêche le plus, c'est là où on se déplace le plus, c'est là où on perturbe le plus, c'est là où on fait la chasse sous-marine, c'est là où se pratique la pêche de loisir — ce sont les petits fonds qu'il faut protéger le plus. Et ces petits fonds, ce sont eux où il devrait y avoir également 5 % de protection forte dans un proche avenir.

Je crois que j'ai fini, je crois que c'est fini.

### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Parfait, merci beaucoup. Merci pour votre présentation. Alors, on va poursuivre toujours dans cette même idée. Les premières présentations qui s'enchaînent sont plutôt des présentations un peu de cadrage scientifique pour essayer de comprendre ce qu'il y a derrière tous les termes qu'on utilise. Donc, c'est madame HILMI ensuite qui intervient. Je ne sais pas où elle est. C'est vous, pardon, excusez-moi. Donc c'est dans le temps 1, vous devez avoir la présentation en régie. Voilà, c'est ça. Donc, gardez bien vos questions en tête. Vous avez tout ce qu'il faut pour noter sur les tables au fil de l'eau. Allez, à vous de jouer.

### **Mme Nathalie HILMI, Docteure en sciences économiques**

Bonjour à tous. Donc dans ma présentation, je vais vous parler du lien entre la biodiversité et l'économie. Slide suivante, s'il vous plaît. Donc en fait, en introduction, c'est le lien que je vais étudier entre le changement climatique, l'impact sur les écosystèmes et le capital naturel, puisqu'en réalité, la nature, ce n'est pas uniquement la biodiversité telle qu'elle est, mais pour nous, les économistes, c'est un vrai capital. Je vais partir donc des rapports du GIEC — ça, c'est le rapport de synthèse du cycle 6, qui montre que le changement climatique est en train de s'accélérer et qu'on est déjà à 1,5 degré Celsius au-delà des aires préindustrielles. Cela se manifeste par notamment des chaleurs extrêmes, des inondations de plus en plus fréquentes, des sécheresses plus importantes, des feux de forêt, et l'océan qui se réchauffe, qui s'acidifie et qui perd en oxygène. Donc, si on regarde les projections que fait le GIEC pour le futur, ça ne va pas s'arranger, et il n'y a que les deux scénarios les plus bas qui nous permettront de rester dans les objectifs des accords de Paris — 1,5 degré Celsius ou 2 degrés Celsius, sinon tous les autres dépassent. Donc, cela se voit très bien sur les cartes, puisque là vous voyez un monde à 1,5 degré Celsius, 2 et 4 degrés Celsius, donc il est de plus en plus chaud. Si on n'arrive pas à limiter le changement climatique, on va se retrouver avec une planète quasiment inhabitable, mais inhabitable pour l'homme. Au niveau de la biodiversité, on a aussi des cartes. Vous voyez la première qui est à 1,5 degré Celsius, et la seconde qui est à 3 degrés Celsius, c'est toute la planète qui va être impactée, c'est-à-dire que la biodiversité, partout, va être impactée.

Donc, quand on est économiste, on étudie les services que rend la nature à l'humanité, qu'on appelle les services écosystémiques. On les classe en quatre catégories, donc par la suite on regarde comment on peut les évaluer. La nature rend des services donc à l'humanité sous différentes formes, autant sur terre que sur mer. Donc, là, je vous ai mis quelques exemples, notamment pour ici, la région, le tourisme qui est un service écosystémique qui est très important. Le dernier aussi, c'est la régulation climatique : grâce à la biodiversité, aux forêts, à l'océan, le CO<sub>2</sub> qui est dans l'atmosphère est absorbé. On donne une valeur notamment aussi, là c'est l'exemple des récifs coralliens, parce qu'au centre scientifique de Monaco, on étudie beaucoup les récifs coralliens dans le département de biologie marine, et donc, voilà les services écosystémiques que rendent ces récifs coralliens. La valeur qu'on va donner aux services écosystémiques dépend en fait de la position qu'on va prendre. On n'aura pas tous la même valeur, c'est pour ça qu'on essaye de considérer non seulement les valeurs occidentales, mais aussi les valeurs indigènes. Là, cette diapositive vient du rapport de l'IPBES sur les différentes valeurs qui existent. Et donc, ce qui manque, ce ne sont pas les méthodes pour donner une valeur à la nature, ça, on sait le faire, par contre ce qui manque, c'est la prise en compte par la décision politique. On a du mal à la faire passer. Ce qu'on préconise dans ce rapport de l'IPBES, c'est justement de transformer notre modèle socio-économique, de passer d'une économie extractive où on profite de la nature et on profite de sa biodiversité, à une nature régénérative, où on la protège justement, et la nature nous aide à protéger notre climat notamment. Donc, pour pouvoir conserver cette biodiversité, on lui donne une valeur et du

coup la biodiversité passe à l'état de capital. Quand on parle de capital, on a envie d'investir dedans, donc de protéger cette nature.

Donc, ensuite, je vais vous parler des aires marines protégées en Méditerranée. On a fait une étude dessus, on a différentes formes de protection qui existent légalement. Ici, on voit en Méditerranée les zones qui sont considérées comme des aires marines protégées, sur votre gauche, et puis à droite, vraiment les zones réellement protégées. Et en réalité, c'est moins de 1 % de la Méditerranée qui est réellement protégé, c'est-à-dire que la biodiversité ne peut pas vraiment fournir tous les bénéfices qu'elle pourrait si on ne la protège pas suffisamment. Donc, là, je vais vous montrer la différence entre le nord, le sud et l'est de la Méditerranée. Ce qu'on a remarqué dans notre étude, c'est qu'en fait, la plupart des aires marines protégées sont dans le nord. Dans le sud et l'est, on n'a quasiment pas grand-chose en Méditerranée. Donc, selon la définition qu'on va prendre en plus – donc là, c'est l'aspect pas économique, mais légal, selon la définition qu'on va prendre on va se retrouver avec des aires marines protégées qui vont être plus ou moins grandes, et en tout cas toujours pareil, plutôt dans le nord, du côté européen. Donc, si on étend la définition, vous voyez que la taille des aires marines protégées est plus grande. Et là, c'est vraiment très grand quand on intègre vraiment tout ce qui est possible, mais on ne tient pas compte seulement des zones de protection réelles. Donc le cas de Pelagos, donc c'est un cas particulier, qui se trouve entre Monaco, l'Italie, et la France, et c'est un cas qu'on a particulièrement bien étudié, parce que ce n'est pas seulement le fait de protéger les mammifères marins, mais ça implique aussi toutes les activités économiques qui sont sur cette région. Donc, comment les intégrer dans notre étude et dans la protection de la biodiversité ? On ne peut pas du jour au lendemain arrêter toute l'activité humaine parce qu'on veut protéger la biodiversité. Il faut vraiment intégrer les deux. Et donc, là, on voit, j'ai remis en fait ce qu'est le sanctuaire Pelagos, quelle est la partie qui est considérée MPA, aire marine protégée, et la partie où on ne peut pas aller pêcher, qui est juste rose. Donc, toute petite.

Donc, en conclusion, ce que je dirais, c'est que les activités humaines étant là, et la biodiversité aussi, il faudrait les faire coexister. D'où l'intérêt d'étudier à la fois l'économie et l'écologie, en lien avec évidemment le droit, puisqu'on parle d'aspect juridique également. Donc, toutes ces études-là doivent être multidisciplinaires, on ne peut pas regarder avec qu'une discipline. Et voilà, je vous remercie. Merci.

#### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Madame HILMI, pour le respect du temps, et puis aussi pour ce décentrement aussi pour aller voir un peu plus large que seulement les eaux françaises. Dernier intervenant, Monsieur DERIJARD, si vous voulez bien, pour clore ce cadrage un peu. Et puis après, on ouvrira à quelques questions. Et la deuxième partie, ce sera plutôt consacré à des acteurs, gestionnaires d'aires protégées, qui viendront plutôt témoigner de leur expérience. Donc, on va fonctionner comme ça. La parole est à vous, vous avez un diaporama aussi ?

#### **M. Benoît DERIJARD, ECOSEAS**

Non, je n'ai pas de diaporama, et en fait j'ai bien fait, puisque c'est l'avantage de passer après Alex et Nathalie, ils ont quasiment tout dit. Donc, voilà. Moi, je suis Benoît DERIJARD, je suis chercheur au CNRS, au laboratoire ECOSEAS à l'Université Côte d'Azur à Nice. Je voudrais juste revenir un peu sur ce qui a été dit plusieurs fois, mais focaliser sur le fait que — bon, Alex a déjà parlé de la très grande diversité et de la classification des aires marines protégées, Nathalie est revenue dessus, etc. Donc en fait, si on globalise l'ensemble des aires marines au sens large, de très protégées à très peu protégées, pour ne pas dire pas protégées du tout, le chiffre actuel, c'est à peu près entre 5 et 7 %, on va dire, pour la Méditerranée. Et au fur et à mesure qu'on monte dans le niveau de protection, le chiffre, ce chiffre de 6 % en moyenne diminue énormément. Et quand on arrive vraiment aux aires marines totalement protégées, et comme l'a dit Alex, totalement protégées, c'est zéro extraction, 0 prélèvement, eh bien, là on arrive à 0,06 %, 0,1 % si on veut — enfin, de toute façon, à ce niveau de petitesse, on n'est plus à ça près. Donc, c'est vous dire que les niveaux de protection sont très importants quand on parle d'aires marines protégées, parce que sinon on parle d'aires marines protégées de papier, ou comme l'a dit Alex, où on ne protège pas grand-chose, ou ce qu'on veut protéger est déjà protégé, donc on se cache derrière son petit doigt. Donc, voilà, je voulais juste insister là-dessus : il faut faire attention à ce qu'on appelle une aire marine protégée, c'est très important. Et en fait, de l'avis de tous les scientifiques, la seule vraie protection, la seule protection qui fonctionne vraiment bien, c'est l'aire marine protégée totale, très forte. Donc, ça, c'est un point qui est fondamental, je pense qu'Alex a assez bien insisté dessus.

Et un autre point sur lequel je voudrais revenir, qui n'a pas trop été abordé, c'est dans le processus de création d'une aire marine protégée, comme c'est le cas en ce moment pour l'aire marine protégée de Nice, pendant trop longtemps — je pense que pendant trop longtemps en France, on a procédé de façon qu'on appelle top-down, c'est-à-dire qu'au ministère, il y a des gens qui décident que telle ou telle aire marine protégée doit être protégée, parce que ci, parce que là, etc., et on délimite une zone, c'est un peu

la règle, ça fait partie des définitions, et puis on dit « voilà, là, on va protéger » et contre, enfin pas contre, mais sans demander leur avis aux usagers, que ce soit les pêcheurs, les citoyens, le tourisme, etc. Donc, ce genre de pratiques, ça s'est fait pendant assez longtemps. Parfois ça fonctionne, souvent c'est un échec parce que c'est mal reçu par les populations, c'est mal accepté, que ce soit économie, que ce soit le tourisme, toutes ces choses-là, c'est assez mal vécu quand c'est imposé. Par contre, quand on procède à l'inverse, c'est-à-dire que l'on consulte, on consulte d'abord toutes les différentes parties prenantes, que ce soient les citoyens, les pêcheurs, les activités touristiques, les activités économiques locales, et que tous ensemble, on fait une concertation — alors, c'est un processus qui est beaucoup plus long, c'est sûr, mais je pense que c'est un processus qui est voué à beaucoup plus de succès que de faire l'inverse, de définir des zones, et d'ailleurs dans les cantonnements qu'a évoqués Alex tout à l'heure, qui sont des zones de protection totale, puisqu'il n'y a pas de pêche, il y a des zones qui ont été choisies en dépit du bon sens. On prend une zone sableuse, je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de richesse dans le sable, mais il y a beaucoup moins de richesses que dans des zones rocheuses, littorales, ou dans des herbiers de posidonie, pour des raisons assez évidentes. Donc, voilà, c'est l'approche de consultation par la base, et puis ensuite définir des zones, définir des niveaux de protection, définir les activités, consulter toutes les parties prenantes, c'est vraiment un processus qui est complexe, qui est long, qui demande beaucoup de travail, mais qui est certainement plus efficace que ce qu'on a vécu pendant longtemps dans la création des aires marines protégées en France, et en Méditerranée en particulier. Voilà.

### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci. Alors, restez là. Madame HILMI, si vous voulez bien aussi venir, Monsieur MEINESZ aussi, je vais demander, en attendant qu'il s'installe, et Monsieur LECOMPTE aussi, pour un premier petit temps d'échange, je vais demander à une personne par table, une sorte d'ambassadeur ou d'ambassadrice, de bien vouloir venir chercher un jeu de cartes dès que vous désignez quelqu'un à la table. Et je vais donner du coup les jeux de cartes. Pendant ce temps-là, vous pouvez réfléchir aux questions que vous allez poser. Alors, en plus, monsieur DERIJARD vient de nous dire qu'il ne fallait surtout pas dessiner les zones sur une carte et les imposer ensuite. Ça tombe bien, on vient de vous distribuer des cartes. Sur ces cartes — je vais simplement les présenter très brièvement. Vous avez la plus grande. La plus grande, c'est, à l'échelle de la façade Méditerranée, toutes les aires marines protégées, de tous les statuts — Natura 2000, parcs naturels marins, cantonnements, réserves, etc. Ensuite, vous avez de plus petites cartes. Celle qui vient avec de grandes zones jaunes et bleues et oranges, avec une légende, c'est la carte qui vous a été montrée tout à l'heure dans la plénière, celle-ci, qui a été montrée par l'État tout à l'heure dans la plénière, où l'État a fait l'effort en début de débat de dire « voilà où est-ce qu'il y aurait des enjeux de protection forte ». Ensuite, vous avez la carte que monsieur LECOMPTE vous a présentée tout à l'heure, centrée sur les Alpes-Maritimes. Et pour finir, une contribution qu'on a reçue il y a quelques jours maintenant de la part du WWF, qui est présent dans la salle et qui pourra d'ailleurs s'exprimer pour l'exposer, qui est une contribution de principe, qui n'est pas une cartographie en tant que telle, mais qui illustre une possibilité de stratégie et d'articulation de différents niveaux de protection, en prenant l'exemple, de mémoire, sur la côte Bleue, je crois, c'est bien ça, dans les Bouches-du-Rhône. Voilà, donc, c'est simplement du matériau, je voulais juste vous montrer, que vous l'avez en tête. Et puis, ensuite, on va travailler. Vous pouvez aussi réfléchir à l'espace, mais vous pouvez aussi réfléchir plutôt en termes de principes ou de critères. Je crois que les intervenants se sont beaucoup exprimés en termes justement de critères, de niveaux de protection. Voilà, donc il n'y a pas que la carte et comment on spatialise, mais il y a bien avec quel esprit, quelle stratégie, quelle hiérarchie des objectifs, on spatialise éventuellement après. Est-ce que vous avez des questions à nos intervenants de la première session un peu de cadrage, d'où on en est en matière de protection et de stratégie ? Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ? Vous avez tout compris aux niveaux de protection, parce que là franchement vous êtes... Monsieur, allez-y.

### **M. Bernard PEYRANO, ADE Méditerranée**

Bonjour, je suis Bernard PEYRANO, de l'association ADE Méditerranée. Moi, si j'ai bien compris le professeur MEINESZ, et puis tous les autres intervenants, excusez-moi l'expression, c'est un peu le bordel quand même. Donc, si je résume bien le professeur, on se connaît depuis longtemps en plus. Moi, j'ai deux questions. Que comptez-vous faire ? Est-ce qu'on va mettre un peu d'ordre là-dedans ? Ça, c'est la première question. Et est-ce qu'aujourd'hui, vous travaillez sur des dossiers qui sont stratégiques sur des zones ? Est-ce qu'il y a déjà une étude qui a été lancée ? Parce qu'avant de vouloir faire des choix, peut-être que vous avez, vous, fait des choix. Alors, j'ai entendu la carence des Alpes-Maritimes. Pourquoi cette carence ? Qui décide ? Ça m'inquiète beaucoup. Quand on a des autorités comme on a



ici sur place, je suis étonné que ces personnes ne soient pas invitées à la réflexion. Donc, voilà, ma question est là.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci. Donc, mettre de l'ordre. Alors, Monsieur, vous vouliez... Présentez-vous aussi.

**M. Richard CHEMLA, Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Oui, je vais répondre. Richard CHEMLA, vice-président de la Métropole, en charge de la transition. Cette question, elle est prévue au programme d'Océan 2025. Essayer justement de — on a la chance d'avoir l'Océan 2025 qui va se passer, vous le savez, ici, et il est prévu de voir comment on peut travailler sur la normalisation. Je ne vais pas rentrer plus dans le détail, mais il y a deux choses, je pense, qui sont essentielles, mais je m'adresse — donc, peut-être que c'est une question — à Alexandre. D'abord, une chose, quand tu dis qu'il n'y a pas d'animaux qui ont disparu, on est là, face à la baie des Anges, qui est devenue notre seigneur des anges, est-ce que ce n'est pas la surpêche ? Le phoque moine est en période presque de disparition. Il y a quand même des animaux qui souffrent. Et je crois que la seule, quel que soit, je ne sais pas si tu es d'accord, quel que soit le choix de la zone de protection, ce sont les moyens qu'on met à la surveillance. Si on ne met pas de moyens à la surveillance — le plus bel exemple, ce sont les ZFE sur terre. On peut créer n'importe quoi comme ZFE, si l'État ne protège pas, si on ne met pas une brigade environnementale sur la mer, quel que soit le niveau, ça ne marchera pas. Qu'est-ce que tu en penses ?

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Alors, est-ce qu'on peut commencer juste sur la première question, sur l'action de la normalisation, de la simplification ? Peut-être que, Monsieur LECOMPTE, vous pouvez peut-être déjà répondre là-dessus, et Monsieur MEINESZ, après, on vous posera les deux questions, surveillance et normalisation.

**M. Pierre-Luc LECOMPTE, Préfecture maritime**

Je pense que l'enjeu principal, c'est l'amélioration de l'efficacité du réseau des AMP. On a quand même des exemples, alors qui sont probablement plutôt hors Alpes-Maritimes, mais de développement de zones de protection fortes au sein d'aires marines protégées existantes. Enfin, je veux dire, on a des cas où on a quand même des protections, je pense, satisfaisantes. Enfin, il ne faut pas être, je pense, complètement critique. Et après, alors, l'idée des zones de protection fortes, c'est de labelliser essentiellement des aires marines protégées existantes, quand elles remplissent les critères qui sont listés dans le décret. Et donc, l'initiative de proposition de labellisation, elle doit venir essentiellement des gestionnaires d'aires marines protégées. Donc, typiquement, dans les Alpes-Maritimes, ce sont les gestionnaires actuels, qui sont essentiellement des collectivités littorales, qui sont, je dirais, attendues sur le sujet. Mais là aussi, je pense qu'il faut quand même positiver. Je pense que le projet qui est porté par la commune de Nice est vraiment un projet intéressant, qui comblerait un espace dans lequel on n'a pas d'aires marines protégées entre deux zones Natura 2000, et qui est un très bon exemple d'une initiative politique qui tombe à point nommé. Parce que ce qu'on ignore assez souvent, c'est que devant Nice, il y a beaucoup d'enjeux à protéger, et le niveau de pression n'est pas si important que ça. Alors, je suis bien conscient de l'artificialisation très importante du littoral niçois, mais en dehors de cette artificialisation, dont les conséquences sont aujourd'hui, je pense, globalement maîtrisées, on a finalement peu de pression et beaucoup de choses à préserver.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci. Monsieur MEINESZ, vous étiez interpellé directement aussi.

**M. Alexandre MEINESZ, ECOSEAS**

Oui. D'abord, la première question. Pour moi, c'est un peu, très compliqué, ces histoires de protection. J'en veux pour exemple la Corse, le cap corse. La carte que vous avez est fautive.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Laquelle ? La grande ?

**M. Alexandre MEINESZ, ECOSEAS**

La grande. L'énorme pavé vert ici n'existe pas. La zone Natura 2000 du cap corse et de l'Agriate se situe en dessous. Et le cap corse est vraiment un exemple, puisque le parc naturel régional, naturel protégé du cap corse recouvre quatre zones Natura 2000, un arrêté de biotope, deux cantonnements, et une réserve naturelle composée de trois îlots. Et tout ça, ça se recouvre. Donc, il y a quatre organisations différentes, distinctes, qui gèrent le même espace. Et tout ça, ça s'ajoute. Donc, vous voyez un peu dans

quelle situation on se trouve. Et donc, maintenant, quand je découvre cette carte, je me dis « qu'est-ce que c'est que ce truc-là ? ». Je vous conseille de regarder medamp.org, où tout est bien référencé.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Pour être très précis, c'est le Cerema, qui est le cartographe de l'État, qui a fonctionné...

**M. Alexandre MEINESZ, ECOSEAS**

Je comprends que c'est le Cerema maintenant. Je sais très bien. Ils sont très loin. Ils sont à Paris. Voilà. Ensuite, la question de la disparition d'espèces. Je parle de la disparition d'espèces au niveau méditerranéen. Et j'ai bien dit que régionalement, il peut y avoir des espèces qu'on ne voit plus du tout, ou beaucoup moins. Voilà. Mais il n'y a aucune espèce réellement qui a disparu. C'est ça que je veux dire par là. Ensuite, la question, c'était sur la surveillance. Alors ça, c'est fondamental. Et la surveillance n'existe actuellement que dans les parcs nationaux. Donc, les zones à protection forte dans les parcs nationaux, les réserves naturelles. Et elle n'existe pas dans les cantonnements et les concessions. Ce sont les douanes, ce sont les gendarmes qui passent de temps en temps, quand ils peuvent, qui surveillent. Mais, moi, si je dois conseiller quelque chose pour Nice et pour les régions, c'est de faire des concessions. Le problème des concessions, c'est qu'il faut mettre au moins un récif artificiel, et il y a beaucoup de scientifiques qui disent « houlala, il faut mettre un caillou dans la mer ». Mais il suffit de mettre un récif artificiel et ça permet à la ville de gérer, de cogérer cette concession. Donc, c'est concédé à des pêcheurs professionnels, à la DTM, mais également à la ville qui peut investir en caméras, en équipes de surveillance et qui peut ainsi avoir une certaine prise sur cette zone marine protégée. Et en ce qui concerne Nice, je vais terminer là-dessus, ça fait 25 ans qu'on a un projet de création de réserve dans le CUM, elle a été véhiculée en 315 000 exemplaires dans cette revue, mais j'espère maintenant qu'une réserve se créera devant Nice, simplement à mon avis aussi pour valoriser des espaces qui semblent, devant une grande ville, qu'on pense désertiques, et qui contiennent une grande richesse.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. On va parler juste après justement de l'expérience en cours à Nice. Est-ce qu'il y a d'autres questions dans la salle ? Oui, Madame ici, et Madame là-bas. C'est ça ? Ça fait deux personnes.

**Intervenante non identifiée**

Bonjour, je suis étudiante à l'École de commerce et international management, et je suis ingénieure de l'environnement. Le sujet de mon mémoire, c'est la protection de la Méditerranée. J'ai une question : comment la collaboration entre les organismes gouvernementaux, les acteurs de l'industrie et les experts en environnement peut être renforcée pour assurer la protection et la préservation à long terme de la mer Méditerranée face aux activités industrielles telles que la production de textile ?

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, et je vais passer la parole au fond.

**Mme Virginie PERROT, La Fresque Océane**

Virginie PERROT, association de La Fresque Océane. C'est plus une réaction par rapport à ce que j'ai entendu, notamment sur les stocks de poissons en Méditerranée qui n'étaient pas en pression, sous pression. Il y a plus de 80 % des espèces marines en Méditerranée qui sont en surpêche. Donc, je me questionne sur les chiffres qui ont été évoqués.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Alors, c'était par rapport au fait qu'il n'y ait pas d'espèces en danger. Donc, est-ce qu'elles sont sous pression ou en danger, notamment les espèces de poissons ? Est-ce que vous voulez

bien répondre à ça, Monsieur MEINESZ ? Après, on reviendra peut-être à madame HILMI sur la question de la collaboration entre les acteurs, si ça vous inspire une réponse.

**M. Alexandre MEINESZ, ECOSEAS**

Non, il n'y a pas de – des espèces sous pression, il y en a beaucoup, vous avez raison. Mais elles ne sont pas menacées d'extinction, c'est ce que je veux dire par là. Elles ne sont pas menacées d'extinction. Elles survivent.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci.

**Mme Nathalie HILMI, Docteure en sciences économiques**

Alors, sur la collaboration des acteurs, oui, c'est clair qu'il faut que tous les acteurs collaborent ensemble. Après, au niveau des activités économiques, il faut les intégrer quand on parle de biodiversité. Par exemple, il y a un cas d'une espèce invasive qui s'appelle le lion-fish. C'est la rascasse volante qui vient de la mer Rouge, qui est arrivée en Méditerranée et qui mange tout sur son passage, qui n'a comme prédateur que l'homme, et sinon elle se multiplie à une vitesse folle. Donc, elle est déjà une bonne partie de la Méditerranée et jusqu'à la Sicile. Elle est en train d'arriver, donc elle va être là aussi. Ça veut dire que si on empêche totalement la pêche dans certaines régions, ça veut dire qu'on laisse aussi se développer ce poisson. Et à un moment, je pense que quand on doit protéger les espèces, il faudrait dire lesquelles on protège et pourquoi on les protège. Je travaille notamment avec une association qui s'appelait Elafonisos Eco, qui travaille sur la Grèce. Elafonisos est une petite île grecque. On est en train d'essayer de rendre cette île soutenable. Même le Prince Albert II de Monaco est venu jusqu'à Elafonisos, on lui a fait goûter le lion-fish, parce que ce qu'on voudrait, c'est au contraire pêcher le poisson et apprendre aux cuisiniers à le préparer et aux consommateurs à le consommer. Donc, ce poisson, on l'a fait venir jusqu'à Monaco. Pendant la Monaco Ocean Week, il va y avoir des dégustations de lion-fish, et on veut sensibiliser. Donc, ce que je voulais dire par là, c'est que tous les acteurs économiques sont concernés et qu'évidemment, il y a des zones qu'il faut protéger, mais il faut les protéger de façon intelligente, en liant l'économie et la biodiversité à l'écologie.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Monsieur LECOMPTE, vous vouliez réagir sur le parc naturel marin du cap corse, je crois, et puis peut-être sur les questions de pression.

**M. Pierre-Luc LECOMPTE, Préfecture maritime**

Oui, enfin, sur les trois points. Par rapport à la carte, donc c'est une carte effectivement qui a été faite par le Cerema. Enfin, l'idée en tout cas, c'était de représenter sur cette carte essentiellement les zones Natura 2000 au large et les zones Natura 2000 en partie présentes dans le périmètre du parc naturel marin du cap corse et de l'Agriate. Donc, je ne vais pas entrer dans les détails, je ne pense pas que ça intéresse fondamentalement grand monde dans les Alpes-Maritimes. Pour ce qui est de la collaboration entre les différents acteurs, je pense qu'aujourd'hui, pour les différentes aires marines protégées, on a des instances comme les Conseils de gestion des parcs, les Conseils d'administration, les copil Natura 2000, dont c'est précisément l'objet. Enfin, je pense qu'il y a quand même aussi un existant qui permet, pour chaque aire marine protégée, cette collaboration. Enfin, je veux dire, les acteurs économiques sont présents aussi dans toutes ces instances. Je prends typiquement l'exemple d'un Conseil de gestion de parc naturel marin, c'est quand même une grand-messe où tous les acteurs sont présents. Donc, il y a quand même des choses qui existent. Et par rapport à la pression de pêche, je pense qu'en Méditerranée française, il faut quand même relativiser les choses, on a en PACA et en Corse essentiellement une pêche artisanale dont la pression générée n'est pas énorme. Le sujet vient essentiellement du chalutage qui provient d'Occitanie, qui aujourd'hui est quand même largement réduit par le plan de gestion West Med, mais je pense que la source principale de pression, ce sont quand même les quelques chaluts qui sont présents essentiellement dans trois ports occitans. Donc, il faut

quand même relativiser la pression de pêche sur la façade Méditerranée. Ce n'est pas le sujet majeur de pression, même si on a un petit sujet chalutage, mais à relativiser.

#### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Pour clore ce petit temps d'échange, je vais donner la parole au représentant de WWF. Vous avez publié un cahier d'acteurs dans le débat, et vous vouliez intervenir sur la question des pressions notamment.

#### **M. Ludovic FRERE ESCOFFIER, WWF France**

Bonjour. Ludovic FRERE ESCOFFIER, responsable du programme océan de WWF France. Je ne rentrerai pas dans le débat, parce que sinon il n'y aura plus de temps pour la réflexion commune. Simplement pour dire, pour le monsieur qui dit qu'en effet il y a des espèces sous pression, mais non menacées, c'est vrai que c'est une approche de biologiste, de l'écologie, c'est-à-dire qu'en effet on ne va pas avoir de chutes spectaculaires des spécimens, il en restera toujours quelques-uns. Après, les halieutes, dont la spécificité est d'avoir une approche justement des stocks, des stocks halieutiques, c'est-à-dire que c'est le monde de la pêche, là, évidemment il y a un questionnement fort de la pression de la pêche en Méditerranée, puisque même si on a eu une réduction des espèces surexploitées, on est passé de 80 % à 65 % au niveau de la Méditerranée, ce n'est pas encore extraordinaire. Je rappelle qu'au niveau international, c'est 30 %. Donc, évidemment qu'il y a un problème avec la pêche en Méditerranée, ça reste une évidence. Concernant la proposition faite par le WWF France, qui vient d'une expérience, d'une expérimentation scientifique qui a été faite en Corse, le raisonnement est assez simple : il part du constat que nous avons constaté scientifiquement que les zones où il n'y avait aucune activité de pêche, c'est-à-dire des zones de protection intégrale, fournissaient une biodiversité aussi importante que dans les zones où il n'y avait pas de pêche maritime de loisir. Donc, qu'est-ce que la pêche maritime de loisir ? L'image d'Épinal, c'est un grand-père avec son petit-fils qui a une canne à pêche sur les bords de la Méditerranée — la réalité est bien tout autre puisqu'en général, c'est plutôt pour ceux, qui en font finalement une activité qui permet des compléments de rémunération, ce sont des bateaux avec des sonars, des équipements, etc. Ce qui fait qu'en Méditerranée française, la pêche maritime de loisir peut être en volume aussi importante que la pêche professionnelle. Donc, pour vous dire que pour l'exercice, on a pris le cas de la côte Bleue. Donc, en orange, vous avez la zone de protection intégrale. La littérature scientifique dit qu'il faut que ça fasse au moins 400 hectares. Et autour, donc trois fois 400 hectares, c'est-à-dire une zone triple, où il n'y aurait pas de pêche maritime de loisir. Et c'est intéressant d'un point de vue de la bonne entente avec le monde de la pêche professionnelle, puisqu'évidemment, il y a souvent une concurrence entre la pêche professionnelle et la pêche maritime de loisir. Donc, finalement, à partir d'un carré de 400 hectares, on en a au total trois fois plus, et c'est une façon de faire la protection dans des zones où il y a beaucoup d'enjeux, les zones côtières. Merci beaucoup.

#### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Alors du coup, on va passer — ça fait une très bonne transition. Merci beaucoup à nos intervenants. Vous pouvez regagner vos places. On va passer donc... Tout à l'heure. Non, rasseyez-vous. Gardez-en un petit peu sous le coude. On va demander à madame ASSO, du coup, de bien vouloir venir. Et puis, on va, du coup, écouter plusieurs expériences cette fois-ci, un peu plus de retours d'acteurs. Donc, on va commencer, je crois que c'était déjà à l'écran, il me semble, sur votre présentation. Donc, là, on va écouter quatre personnes, alors, dans un temps, j'espère, un petit peu court quand même, pour se mettre un peu à la place aussi du gestionnaire, de l'opérateur et de l'acteur de cette protection. Et après, on passera vraiment au temps de travail en table.

#### **Mme Aurore ASSO**

Alors, pourquoi une aire marine protégée en ville, et une ville en plus qui fait plus de 340 000 habitants ? Ça semble certainement absurde, compliqué, utopique en tout cas. Et on peut apporter des éléments de réponse sur ce projet, qui est un projet qui date de 2020, une délibération municipale du 31 juillet 2020, donc voulue par le maire de Nice, et le maire président de la métropole, qui est la même personne, Christian ESTROSI, qui a décidé de s'engager dans ce projet de créer une aire marine protégée sur tout le périmètre de cette grande ville côtière de la ville de Nice. On va le détailler un peu plus loin. Pourquoi je commence mon propos par vous dire cela ? C'est parce que la conviction que l'on a en suivant ce projet, c'est qu'une ville et une métropole peuvent être une cheville ouvrière importante de la conservation de la Méditerranée et de l'océan.

Donc, je vais vous détailler un petit peu ce projet, même si on a un temps assez court. Donc, projet municipal et métropolitain, et on a dans cette salle notre adjoint Richard CHEMLA qui est présent, tu peux lever la main si tu veux, qui est avant tout une personne très engagée pour l'océan, et qui a rejoint

aussi l'équipe municipale et métropolitaine en même temps que moi en 2020, suivant l'impulsion du maire président de mettre la mer dans ce débat, de mettre la mer dans ce mandat — vous m'avez vraiment incité à dire ça, pardon. Donc, comment on va faire ce projet ? Voilà, comment, on va voir ça. Je commencerai par vous poser une question : qu'est-ce que vous dit cet horizon-là quand on va au bord de la mer, sur la plage de Nice ? Qu'est-ce que ça peut vous évoquer comme bord de mer, comme littoral ? Je vous mets un tout petit peu sur la voie : à Nice, il n'y a pas de criques, c'est essentiellement un espace marin ouvert, un grand espace marin ouvert, avec un horizon ouvert, et ça inspire des choses. On va voir aussi que d'un point de vue écologique, c'est important, cette façade maritime ouverte, mais aussi d'un point de vue économique et d'un point de vue humain, d'un point de vue naturel et d'un point de vue humain. On assume complètement et on est contents de se dire que c'est une grande ville côtière internationale, qui a sans doute un rôle à jouer sur la conservation de l'océan au niveau local et peut-être plus loin, avec toujours cette idée d'agir localement et de penser globalement, et dans les deux sens. Et cette ville-là, elle peut porter le projet d'une aire marine protégée si elle utilise bien tous ses outils de gestion de ville et de métropole, et aussi son caractère international avec le tourisme par exemple, et avec tous les autres caractères internationaux sur les congrès, etc. Ça apporte une force pour porter un projet d'aire marine protégée où il faut relier tous les acteurs.

Je voulais aussi vous dire que dans ces outils présents dans la métropole et dans la ville, il y a aussi une communauté scientifique et académique très engagée, je vous en parlerai tout à l'heure. Donc, les moyens de gestion, il faut les utiliser, ils permettent de gérer une ville et une métropole, et à nous, avec Richard CHEMLA, avec mon adjoint, avec la direction de l'environnement, Félix GRAVEL, et toutes les autres, on essaye de fédérer toutes les autres directions à l'intérieur de la métropole pour qu'elles puissent apporter leurs pierres dans la gestion de la future aire marine protégée, dans la future gestion intégrée. Et il y a plein de compétences métropolitaines qui peuvent servir énormément à la gestion d'une aire marine protégée. On détaillera un peu tout à l'heure, mais vous voyez, pour la qualité de l'eau par exemple, la direction de la propreté qui fait déjà plein d'efforts, plus que des efforts, des actions concrètes pour diminuer les pollutions sur le bord de mer, et aussi les pollutions qui arrivent dans la mer. Donc, voilà, il faut fédérer tout ça dans une gestion intégrée.

Je voulais juste vous dire pourquoi s'engager dans ce projet un peu fou de faire une aire marine protégée dans une ville, en utilisant les moyens de la ville, et surtout qu'est-ce qu'elle apporte, cette ville ? Ce sont les citoyens. Tout à l'heure, je vous disais « oui, 340 000 habitants », mais en fait, ce sont des habitants qui aiment la mer, qui vivent au bord de la mer, et que vraiment on essaye de mobiliser pas à pas sur ce projet d'aire marine protégée, et on rencontre plein de forces vives positives, plein de discussions. Ça me fait faire un clin d'œil pour l'équipe de la CNDP, parce qu'on est dans la même démarche que vous, et il y a eu une petite coïncidence d'agenda, où on essaye vraiment de faire parler la population sur ce projet dès la racine de la création. La deuxième question, OK, c'est en ville, mais c'est où ? Donc, c'est à Nice, et la première chose importante, c'est en Méditerranée. Donc, cette carte, certains la connaissent, beaucoup d'entre vous la connaissent, elle vient de MedPAN, donc le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées. C'est sa mouture 2020, donc les chiffres sont assez récents. Et donc, on situe ce projet d'aire marine protégée bien sûr en Méditerranée, et on a parlé de la façade méditerranéenne française avec le document stratégique de façade, et c'est important — donc, voilà notre façade méditerranéenne française, là, pardon, de là jusqu'à là, et c'est important de toujours avoir en tête qu'on est en mer méditerranée, et là, sur une carte, on voit tout de suite la particularité avec le bassin, avec le sud de la Méditerranée et puis le nord de la Méditerranée et pour ces aires marines protégées, quelque chose d'important, je ne vais pas vous détailler toute la carte maintenant sinon ce sera beaucoup trop long, mais une chose importante, c'est qu'il n'y a que 8 % de couverture, donc c'est très peu en Méditerranée, et vous voyez que c'est surtout sur le nord de la Méditerranée, et surtout avec les pays européens, et dans le sud il n'y a pas grand-chose, et donc on doit absolument aider le réseau méditerranéen à avoir plus d'équité et que le sud du bassin soit plus protégé. Donc, c'est toute la zone qui est là, vous voyez qu'il y a très peu d'aires marines protégées. Donc, dans les années à venir, il faut que le nord aide le sud. Et ensuite, une autre chose qui est importante pour continuer juste après sur les autres éléments, c'est que vous voyez ce chiffre dont on a parlé tout à l'heure, alors il a déjà évolué, en fait on est à 0,06 %, donc en fait, c'est inférieur à 0,1 % de zone de protection forte. Et ça, ça rejoint ce que l'on disait tous tout à l'heure, il faut absolument augmenter. Donc, dans « où ? », il y a Nice, et là, vous voyez les aménagements côtiers dont on parlait tout à l'heure, le port, l'aéroport et pas seulement, puisqu'il y a aussi tout le linéaire de plage, qui est une plage artificielle, et il faut l'assumer en tant que telle. Aujourd'hui, la plage est rechargée en galets, vous pouvez le voir en ce moment même d'ailleurs, et il faut entretenir cette plage, puisqu'avec la construction de la promenade des Anglais, avec la construction de l'aéroport et l'endiguement aussi du Paillon, la dynamique sédimentaire est complètement modifiée, changée. Donc, c'est devenu une plage artificielle, mais elle n'empêche pas la vie. Il y a plein de vie, et les scientifiques ici présents du Conseil scientifique de l'AMP ont plongé et nous

ont rapporté les données récentes, et il y a aussi toutes les données anciennes bibliographiques qui ont été réalisées sur ce périmètre.

Donc, je ne reviendrai pas dans le détail, mais en fait, ce qui est intéressant c'est que malgré le fait qu'il y ait tellement d'aménagements côtiers, il y a plusieurs, il y a une mosaïque d'habitats qui est riche et qui est là, et il y a de la vie. On ne va pas rentrer dans le détail des habitats, mais vous pourrez tout à fait nous poser des questions tout à l'heure. En tout cas, ce qui est important, c'est de voir qu'il y a des fonds meubles, infralittoraux et circalittoraux selon les couleurs, il y a des sables, c'est pour employer un mot simple, il y a des récifs, donc tout ce qui est roches, sur lesquels il y a des algues ou alors du coralligène en fonction des couleurs, en fonction des profondeurs, et on peut détailler bien sûr. Et après, il y a les plantes à fleurs sous-marines qui sont très importantes. Donc, il y a tous les services écosystémiques autour de ces plantes à fleurs sous-marines, on parle beaucoup de la posidonie, il y a aussi bien sûr l'herbier de cymodocée dont nous parlait le professeur MEINESZ qui est là, en bleu, très grand, vous voyez, et on a aussi trouvé de la zostère. Donc, ces plantes à fleurs sous-marines, elles sont importantes et il y a toute cette mosaïque d'habitats qui indique que malgré le fait qu'on soit une grande ville côtière de 340 000 habitants, il y a plein de vie et plein d'habitats qui méritent d'être préservés. Voilà, bon je vous ai à peu près dit les choses, mais on peut détailler.

Et l'autre enjeu fort — là, on a vu les habitats côtiers — c'est donc la présence de ces canyons méditerranéens qui sont dans la stricte continuité du Var et du Paillon. Donc, ça, ça vous parle à tous. Les canyons sous-marins des fleuves niçois qui se continuent sous la mer, et qui en plus ont la particularité de se rejoindre. Et donc, là, c'est un objectif, un objectif fort de l'aire marine protégée de Nice, ça va être de les étudier, d'étudier les habitats profonds de ces canyons, parce que ça répond à une volonté nationale d'étudier les canyons sous-marins sur toute la façade méditerranéenne, et les autres façades aussi. Donc, c'est important, ces deux-là ils n'ont pas été explorés, donc tant mieux, c'est génial, c'est un objectif fort de notre aire marine protégée. Et en plus, pour les enjeux, sans rentrer dans les détails, c'est lié non seulement aux espèces qu'ils abritent, mais aussi aux mammifères marins qui viennent s'y nourrir et à la fréquentation des mammifères marins à étudier.

Alors, pour conclure, voilà nos acteurs, qui sont là. Donc, on a choisi une méthode scientifique qui s'appelle la planification systématique de la conservation. On est sur toutes les étapes, et l'idée la plus forte de cette méthode scientifique à retenir, c'est qu'en fait, c'est une co-construction avec toutes les parties prenantes qui sert déjà pour la préfiguration de la gestion intégrée. Et donc, là, vous voyez, c'est assez simple, le résumé qu'on a fait là. Le Conseil scientifique qui est là, qu'on a créé tout de suite au démarrage de ce projet, pour faire tous les travaux d'études. Ensuite, la co-construction, ici, avec les services métropolitains, donc on a dit la métropole, la ville, et aussi les services de l'État, pour que cette aire marine protégée, elle s'intègre dans les politiques publiques existantes et qu'elle ne soit pas sortie du chapeau, il faut absolument qu'on appuie les politiques publiques maritimes et littorales qui existent déjà pour qu'elles puissent fonctionner et être performantes. Et dernier élément très fort sur cette co-construction, ce sont tout simplement les Niçois — et j'arrive à la fin de mon propos. Parce que sans les Niçois, on ne peut pas faire d'aire marine protégée. Donc, il faut que ce soit un projet que vous vous appropriiez, vous, les Niçois, et l'importance de la concertation. Donc, ça, je n'aurai pas le temps d'en parler, mais c'est juste pour vous dire qu'on a des activités humaines et des usages de la mer qui sont bien présents. Ils sont déjà stabilisés par une réglementation forte qui est liée à la ville de Nice et à la métropole. Donc, on est en train de faire tout un travail d'état des lieux sur la réglementation, et de voir comment ces usages vivent par eux-mêmes, comment ils existent, comment on va pouvoir les développer durablement, et aussi la notion de patrimoine maritime qui est très forte pour pouvoir relier l'homme à la mer dans cette aire marine protégée. Donc, ça, je ne viendrai pas là-dessus, ce sont tous les travaux qu'on est en train de faire. Et j'arrive à la fin, donc. Cette co-construction avec la ville, la métropole, les différents services de l'État qui sont là, donc le ministère, c'est le MTEC qui est là, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, la Prémar bien sûr, l'OFB, la DIRM, la DDTM, la DREAL, l'Agence de l'eau, le conservatoire littoral, très important aussi, et j'insiste sur les Niçois, le Conseil scientifique de l'aire marine protégée — tout ça, ça nous donne l'aire marine protégée de Nice, qui est en construction avec vous, et qui, on le souhaite, soit en fait un outil, comme toutes les autres aires marines protégées, de la conservation de la Méditerranée et de la conservation de l'océan tout court. Voilà.

### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci, merci beaucoup. Alors, il faudrait prendre le temps, merci, de toute façon il y aura un petit moment de questions tout à l'heure. Il y a beaucoup d'acronymes dans la dernière phrase. On prendra le temps tout à l'heure de les détailler. Ensuite, Madame FRICANO, vous êtes là, je vais vous laisser vous

présenter également. Donc, on va enchaîner quelques présentations de gestionnaires de différentes AMP ou accords internationaux. Je vous en prie.

**Mme Clara FRICANO, Adjointe, Secrétariat Accord RAMOGE**

Merci. Bonjour à tous, je suis Clara FRICANO, je suis adjointe au sein du secrétariat de l'Accord RAMOGE. Je vous présente déjà l'Accord RAMOGE, qui est un accord intergouvernemental de coopération entre la France, Monaco et l'Italie pour la préservation de l'environnement marin. Et je vais vous présenter aujourd'hui une action phare de l'Accord de RAMOGE, qui sont les campagnes d'exploration scientifique.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Vous pouvez démarrer sinon sur le fond si vous aviez des...

**Mme Clara FRICANO, Adjointe, Secrétariat Accord RAMOGE**

Je peux, après j'avais prévu un visuel, mais...

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Vraiment désolé.

**Mme Clara FRICANO, Adjointe, Secrétariat Accord RAMOGE**

RAMOGE, avec un G. C'est ça. Merci beaucoup, c'est parfait. Je vais vous présenter les campagnes d'exploration RAMOGE, qui permettent de dresser un inventaire des grands fonds de Méditerranée pour mieux les préserver. La zone de compétence de l'Accord RAMOGE, qui se situe entre Marseille et La Spezia, abrite de nombreux sites d'intérêt écologique et biologique tels que définis par la Convention sur la diversité biologique, notamment, en particulier en fait dans les têtes de canyons et les affleurements rocheux. Ces habitats profonds sont encore aujourd'hui largement méconnus et inexplorés, ce qui a incité l'Accord RAMOGE à s'engager sur le long terme dans la réalisation de campagnes d'exploration scientifique. Donc, à ce jour, trois sites par campagne ont déjà eu lieu, en 2015, 2018 et 2022, ce qui a permis d'explorer cinq à sept sites par campagne dans la zone RAMOGE. Donc, la suivante est prévue pour 2025. D'ailleurs, les canyons à Nice n'ont pas encore été explorés, mais ce serait intéressant de les inclure dans cette campagne-là. Donc, les scientifiques sont montés à bord de navires océanographiques équipés d'un sonar multifaisceaux et d'un ROV télécommandé, ce qui a permis de fournir des données à la fois bathymétriques, mais également des vidéos et des échantillons prélevés à ces profondeurs. Donc, ces missions permettent de rendre compte de l'état de préservation de ces habitats profonds, également d'y évaluer les pressions anthropiques qui s'y exercent, pour pouvoir proposer des mesures adaptées par la création ou l'extension d'aires marines protégées. Donc, ici, ce sont des images réalisées par le ROV. Donc, le ROV a parcouru des dizaines de kilomètres à chaque campagne de transect dans des zones allant de 50 mètres à plus de 2000 mètres de profondeur. Ces données sont absolument précieuses et inédites en Méditerranée, et permettent de fournir des informations cruciales sur les monts sous-marins de la Méditerranée. Une biodiversité importante a été remarquée, notamment dans les zones abritant du coralligène ou des coraux profonds. Et également, des espèces rares et plus ou moins menacées ont été observées. C'est le cas par exemple de cette éponge, ou encore de cette espèce de requin, et également ce poisson vivipare qui est très, très rare en Méditerranée, qui a été observé à plus de 2000 mètres de profondeur. En revanche, à presque chaque plongée, on a relevé la présence de déchets, notamment des plastiques et beaucoup d'engins de pêche. Vous pouvez voir qu'ici, même à plus de 2000 mètres de profondeur, le fond est complètement ravagé de déchets. Donc, en explorant et en cartographiant les profondeurs de la Méditerranée, les scientifiques peuvent identifier les habitats marins uniques et vulnérables. À la suite de quoi des rapports scientifiques, des livrets de présentation de résultats, également un inventaire de chaque espèce ou chaque déchet observé au cours de chaque transect sont relevés. Et donc, ces informations permettent d'avoir des données essentielles pour inciter l'inclusion des habitats profonds dans la création et la gestion d'aires marines protégées. Et du coup, il est absolument primordial de prendre en compte la topographie unique de la Méditerranée, qui présente de très grandes profondeurs à proximité des côtes. Donc, ces habitats profonds sont largement représentés en Méditerranée. Et donc, si on considère l'objectif qui a été rappelé tout à l'heure de l'UICN de protéger fortement 5 % de la façade méditerranéenne française d'ici 2027, il serait particulièrement pertinent d'inclure ces sites profonds dans les réflexions de mesures de protection.

Et c'est pourquoi les campagnes d'exploration RAMOGE représentent alors un nouvel outil de décision majeure dans les stratégies de planification d'aires marines protégées. Je vous remercie.

### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. On va continuer maintenant avec le parc national de Port-Cros. Donc, Monsieur BARCELO, on quitte le département, mais on ne va pas très, très loin non plus.

### **M. Alain BARCELO, Parc National de Port-Cros**

Bonjour. Merci beaucoup. Je suis Alain BARCELO, je suis le chef du service connaissance pour la gestion du patrimoine au Parc National de Port-Cros. Donc, Parc National de Port-Cros créé en 1963, qui ne comportait que l'île de Port-Cros et les 600 mètres autour de l'île, et qui en 2012 s'est largement étendu avec une très vaste aire qui englobe notamment l'île de Porquerolles. Donc, avec des zones cœurs autour de l'île de Port-Cros et de l'île de Porquerolles, et une grande... Et donc, une grande zone... Beaucoup plus vaste en 2012, avec une aire maritime adjacente. Mais il n'y a rien d'intéressant pour l'instant à l'écran. Donc ce que je voulais... Donc, voilà l'île de Port-Cros, donc c'était le parc en 1963, il y a 60 ans. Et diapo suivante, le nouveau parc. Voilà. Donc, avec une aire beaucoup plus importante. Les zones en cœur de protection plus renforcées sont en bleu marine, et l'aire maritime adjacente dans une zone de travail, c'est du bleu clair. Donc, quand vous voyez ça, pour moi ce n'est qu'un périmètre, ce n'est qu'un territoire, ce n'est qu'un projet. Donc, quand on mélange des parcs nationaux avec des sites Natura 2000, avec le sanctuaire Pelagos, avec je ne sais pas quoi, et qu'on met tout ça sur une carte, on met des choux, des navets et des carottes ensemble, et ça ne veut strictement rien dire. Donc, ce qui est important là-dedans, c'est qu'il se passe quelque chose. Ce quelque chose, c'est quoi ? Ce sont des humains qui se sont mis autour de la table, par volonté de l'État, de l'Europe, une volonté locale, des pêcheurs, et qui décident de travailler ensemble et de mettre en place un projet de territoire. Chez nous, au Parc National de Port-Cros, et quand je parle, je parle au nom de ces personnes-là, c'est une quarantaine — enfin, ce sont 70 employés, c'est une quarantaine de personnes qui sont dans un Conseil d'administration, avec des élus, notamment des représentants de l'État, de la société civile. C'est un Conseil économique, social et culturel qui regroupe des usagers, des socioprofessionnels. Ils sont plus de 70. C'est un Conseil scientifique avec 29 personnes. Et ces personnes-là donc travaillent pour mettre en place des documents stratégiques. Chez nous, ça s'appelle une charte, un document qui est valable sur 15 ans, ça peut s'appeler un plan de gestion dans une réserve naturelle. Et ce document va définir, je ne sais pas combien de personnes parmi la salle l'ont vu, c'est plus de 400 pages, ça décrit ce que l'on va faire sur ce territoire, comment on va, ensemble, développer ce territoire pour avoir un meilleur respect et une meilleure adéquation entre les usages anthropiques et la préservation du milieu. Ce document-cadre est ensuite décliné avec des documents sur plusieurs années, et puis il y a des documents stratégiques, une stratégie scientifique, que je pilote, un schéma d'interprétation du territoire que pilotent mes collègues de notre service, un plan paysage que décline un autre service à nouveau, un plan de communication. Donc, si vous voulez comprendre Port-Cros, il faut comprendre ces documents-là et savoir dans quelle direction on va. Et ensuite, on a toute une série de socioprofessionnels ou de partenaires qui suivent et qui enclenchent la démarche. On a une vingtaine de clubs de plongée partenaires, on a une trentaine de pêcheurs professionnels partenaires, on a 150, ou 160, je ne sais plus, produits marqués, des hôteliers, des restaurateurs, des loueurs de différents usages qui sont en déclinaison et en application de cette stratégie scientifique. Voilà ce qu'est chez nous l'aire marine protégée, le Parc National de Port-Cros.

Donc bien sûr, vous avez les composantes biologiques — bon, ça, ce sont les missions d'un parc national, mais j'en ai parlé. Allez-y, je vais passer rapidement, parce que je n'ai que cinq minutes. Sur les composantes biologiques, donc bien sûr, des composantes dont on vous a parlé. Des pressions anthropiques, ça peut être le tourisme notamment. Et puis, bon, là, c'est un peu une caricature de ce qu'on peut avoir comme problèmes sur le milieu. Ce qui est important, c'est de voir comment évoluent le milieu et ses habitants par rapport à ces usages. Donc, si on voit, par exemple, l'évolution d'une espèce patrimoniale qui est le corb, voilà comment elle évolue à Port-Cros et comment elle continue d'évoluer. J'aurais pu vous montrer le mérrou, j'aurais pu vous montrer les labres, j'aurais pu vous montrer les sars. Quand on protège efficacement, voilà ce qu'il se passe. Et si on compare ça entre différents territoires, la presqu'île de Giens, l'île de Porquerolles, l'île de Port-Cros, ou l'île du Levant, voilà ce qu'il se passe en termes de densité de corbs sur ces quatre territoires. Vous voyez qu'il y a un endroit où ça se passe mieux qu'ailleurs. Donc, si ça se passe mieux qu'ailleurs, c'est qu'il se passe des choses qui fonctionnent et qui donnent des résultats. Donc, identifier une zone de protection forte, ce n'est pas mettre un carré sur une carte, c'est aller sous l'eau et vérifier qu'on a bien une densité de poissons, notamment, mais ça peut être d'autres composantes, qui réagit. Et si ça réagit positivement, ça veut dire que ça marche. Bien sûr, là je vous ai parlé de poissons, mais ce qui est encore plus important, c'est l'habitat de ces poissons. Là, ce sont des données qui concernent une approche écosystémique, puisque nous, on raisonne

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>



essentiellement en approche écosystémique et pas en approche espèce par espèce. Et là, vous avez les résultats avec des notes qui vont de 1 à 10 sur la façade française essentiellement de l'état de conservation de l'herbier de posidonie — alors, je ne parle pas de la plante herbier de posidonie, je vous parle de l'habitat, toutes les composantes, les mollusques, les crustacés et tous les animaux qui vivent autour. Voilà ce que ça peut donner à Port-Cros. Ça peut donner une note de 9,3 sur 10. Donc, ça fonctionne bien à Port-Cros. Vous voyez qu'au nord de Port-Cros, ça fonctionne un peu moins bien, notamment parce qu'on a une pression de mouillage plus importante, sur laquelle on est en train de travailler actuellement. Donc, c'est ça qu'il faut prendre en compte, comment réagit le milieu, à la fois en termes d'habitats et à la fois en termes d'espèces. Mais il y a aussi des humains, et ces humains, on travaille avec eux, notamment l'exemple ici de la pêche professionnelle. Vous avez ici la quantité de poissons prélevés par pêche professionnelle dans le cœur du Parc national de Port-Cros. Donc, dans un cœur de Parc national de Port-Cros, il n'y a que 10 % qui sont interdits à la pêche professionnelle dans ce cœur. Et vous voyez que les données de déclaration de capture, que l'on vérifie, qui sont publiées, qui sont données par des scientifiques, oscillent depuis 20 ans entre 2 et 4 tonnes. Donc, on peut protéger efficacement, vous avez vu les résultats sur les poissons antérieurement et sur l'habitat, on peut protéger un écosystème et s'en nourrir. Alors, ce n'est pas un jeu de dupe avec les pêcheurs. Ce qui est important, c'est de voir si eux peuvent arriver à vivre de leur activité avec toutes les contraintes qu'on leur met, parce que je peux vous dire qu'on leur met un sacré paquet de contraintes pour qu'on préserve quand même la ressource et les habitats. Et là, vous avez les captures par unités d'effort, c'est-à-dire ce que l'on retrouve par 100 m de filet d'un pêcheur. Vous voyez que leurs captures par unités d'effort sont déjà supérieures à ce qu'on trouve en dehors des aires marines protégées, et elles sont même en train de progresser. Donc, c'est ça qui est important, et c'est comme ça qu'on oriente actuellement notre stratégie scientifique. On est sur une démarche évo-centrée, pas éco, évo, évolution. C'est le professeur SARRAZIN qui l'a publiée dans Science. On est en lien avec lui. Dans cette stratégie évo-centrée, dans cette approche évo-centrée, ce qui est important, c'est le maintien des fonctionnalités écologiques, il faut que notre écosystème, il réagisse positivement, et le maintien des dynamiques évolutives. Si on arrive à intégrer l'espèce humaine, qui fait partie de l'écosystème, quand je parle d'un écosystème, pour moi, il y a l'espèce humaine, et si on arrive à avoir des résultats qui portent sur le maintien d'activités économiques ou touristiques sur un territoire en maintenant les fonctionnalités, les habitats et les espèces, alors on a réussi. Et pour moi, c'est ça, une aire marine protégée.

#### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup pour votre intervention. Et dernier intervenant sur ce moment, Monsieur PEYRANO, si vous voulez bien du coup prendre la parole, on va conclure avec vous.

#### **M. Bernard PEYRANO, ADE Méditerranée**

Alors, moi, je vais essayer de donner un peu d'espoir. Alors, j'ai un film qui a été tourné hier : hier, nous avons réuni 180, un peu plus, puisqu'il y en a malheureusement qui n'ont pas pu venir au débat public, 180 élèves de Menton qui font partie des aires marines éducatives du bassin mentonnais. On a deux aires marines éducatives : à Roquebrune-Cap-Martin et à Menton. En potentiel, on a à peu près 2 000 élèves engagés. Aujourd'hui, on va commencer à s'étendre encore dans les maternelles. Donc, voilà, ça prend beaucoup d'ampleur. Et moi, je suis très fier de ces élèves qui participent dans leur engagement, et je peux vous dire qu'hier, les questions ont fusé. C'était du sérieux. Certains étaient même mal à l'aise face à toutes ces questions. On va les écouter, surtout écouter leurs souhaits et les inquiétudes qu'ils ont pour l'avenir.

#### **Diffusion d'une vidéo**

#### **M. Bernard PEYRANO, ADE Méditerranée**

Alors, ADE travaille sur ces aires marines éducatives avec ces enfants. Vous avez vu, il y a beaucoup de projets, bien sûr, les déchets font partie de leur quotidien, mais avec parfois des solutions extraordinaires. La dernière que j'ai apprise il y a quelques jours, c'est un gamin qui m'a dit, « il y a mes cousins qui sont venus de Paris », j'ai dit, « tu as fait quoi ? », il m'a dit, « je l'ai amené sur la plage, ramasser des déchets parce que je lui ai fait comprendre que c'était, pour moi, très important qu'on ne pollue pas ma mer et mes plages ». Donc, voilà, ils ont plein d'idées, ça avance bien. Je suis content aussi qu'aujourd'hui, des partenaires commencent à s'intéresser à ça. Les politiques aussi. Parce que, bon, on sait pourquoi, la future génération est là, il y a les parents qui sont derrière, on n'est pas idiots., il y a un bulletin de vote qui va se faire quand même aussi derrière. Mais, voilà, donc ça marche bien et ADE Méditerranée, on est une structure au départ de plongeurs sous-marins, donc la mer, on connaît. Moi, ça fait 50 ans que je vais sous l'eau, donc je peux parler quand même de ce qu'il y a sous l'eau. On est en train de créer sur Menton un pôle corail et posidonie pour les amener aussi à travailler, à prendre en charge aussi la reconstruction, la réparation. C'est le leitmotiv aujourd'hui de toutes les instances de

l'ONU et de l'Europe de réparer les mers et les océans. Et puis, parallèlement à ça, on a — alors, ce n'était pas prévu au départ, mais on a une action culturelle aussi : le 28 et 29 mars prochain à Menton va se dérouler le premier forum arts et sciences, que nous menons avec l'Université de Bordeaux, où des scientifiques vont participer, le directeur du centre scientifique sera là, beaucoup de scientifiques vont collaborer avec des artistes à la création d'œuvres artistiques pour sensibiliser les personnes et la population. Et puis, une chose qui nous est tombée un peu comme ça cet été, c'est qu'on a découvert cinq grottes sous-marines devant le site de Balzi Rossi, et que le gouvernement italien nous attend le 20 mars prochain pour signer des accords pour continuer à travailler sur le patrimoine marin — parce que là, on rentre dans ce qui existait avant, il y a 24 000 ans, dans cette plaine mentonnaise, où les mentonnais étaient là. L'histoire de Menton s'est écrite dans cette grande baie. Donc, on a plein de boulot, on est très contents et on est très fiers de nos enfants qui poussent. Et j'espère qu'ils auront beaucoup de réponses de tous ceux qui aujourd'hui sont aux manettes pour changer leur avenir et pour leur donner un avenir meilleur. Voilà. Merci beaucoup.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Monsieur PEYRANO. Et merci aussi de toute la collaboration qu'on a pu avoir pour pouvoir interroger et recueillir la parole des enfants. Ça va ? Il y a eu beaucoup d'informations, je pense. C'est un peu long. On voulait vraiment qu'il y ait à la fois une vision globale, scientifique, et aussi une vision un peu concrète, pratique, comment une aire protégée, ça se monte, comment ça vit, et comment c'est lié aussi aux habitants, aux acteurs économiques, on a parlé des pêcheurs, etc. Voilà, donc, pour nous, là, on arrive — il est bientôt 5 h moins le quart, on est un petit peu en retard, mais il nous reste quand même un peu de temps pour travailler. On arrive au moment où on aimerait se mettre un peu en mouvement. Donc, ce que je vais proposer peut-être, s'il y a des questions aux différents intervenants, donc gestionnaires ou acteurs, est-ce qu'il y a des personnes qui veulent poser des questions plus précises, soit sur Nice, soit sur Port-Cros, RAMOGE ? Oui, Monsieur, là, peut-être. Donc, je vais demander aux intervenants de revenir, comme tout à l'heure, à la tribune, nos quatre intervenants.

**M. Alain NADAÏ, Chercheur**

Alain NADAÏ, je suis chercheur, sociologue, je travaille sur les questions d'énergies renouvelables. Moi, j'avais une question parce qu'on a entendu tout à l'heure qu'il faut protéger les petits fonds, et puis on a entendu qu'il faut protéger les canyons. Et il y a une question, qui est, les remontées de canyons dont on entend souvent dire que ce sont des zones extrêmement riches, là où les cétacés viennent se nourrir, donc est-ce qu'il ne faut pas protéger les remontées de canyons ? Et sur les cartes qu'on a, comment faire pour comprendre où sont les limites ?

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Et puis, vous avez mentionné le large aussi, je pense, avec RAMOGE, non ? Parce qu'il y avait le côtier, les canyons, le large...

**M. Alain NADAÏ, Chercheur**

Oui, enfin, les canyons, ça nous a été présenté avec RAMOGE. Tout à l'heure, c'étaient les petits fonds, et puis on entend très souvent parler des zones d'upwelling qui sont extrêmement importantes en termes de remontées pour les cétacés qui s'alimentent.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Alors je pense que vous posez une question importante, donc, voilà : est-ce qu'il y a des priorités à faire en fonction des différents types de fonds ?

**M. Alain NADAÏ, Chercheur**

Et puis si on fait un exercice, comment on se repère sur les cartes ? Qu'est-ce que ça veut dire en canyon ? C'est où sur la carte ? Et qu'est-ce que ça veut dire comme upwelling ? C'est où ?

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Très bien, on va y venir de coup. Monsieur MEINESZ, peut-être que vous pouvez venir aussi avec nous ici. Est-ce qu'il y a un d'entre vous qui veut répondre ? Oui, Monsieur BARCELO.

**M. Alain BARCELO, Parc National de Port-Cros**

Oui, je ne répondrai que très partiellement. Je travaille aussi pour Pelagos, qui n'est pas que du vent, pour dire qu'effectivement, les canyons sont des habitats très importants pour les mammifères marins, mais également pour d'autres composantes biologiques. Et pour les mammifères marins en tout cas, ce sont les zones de front, donc de frontières entre des masses d'eau sur lesquelles on voit apparaître des cycles nutritifs importants, et qu'il y a actuellement des études intéressantes, notamment menées par

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

François SARANO, Hervé GLOTIN et autres, qui essaient d'identifier des zones fonctionnelles pour les cachalots, pour d'autres espèces. Alors, comme ce sont des zones qui sont mouvantes, qui ne sont pas forcément définies dans l'espace, ce sera à nous d'essayer d'adapter la gestion pour tenir compte de ces zones-là, et notamment éviter les risques de collision, pour la préservation des cachalots avec la navigation de commerce. Il y a un dispositif qu'on a mis en place qui s'appelle une zone maritime particulièrement vulnérable, qui couvre toute la façade jusqu'à l'Espagne. C'est un des résultats du travail de Pelagos notamment. Et dans cette zone-là, maintenant il s'agit de mettre en place les bonnes mesures de protection. Et c'est vrai que, que ce soit sur ces zones de front entre masses d'eau ou sur les zones de canyon, il y a des enjeux pour arriver à bien préserver notamment les mammifères marins, mais pas que — pour le reste, je ne suis pas du tout compétent.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Allez-y, vous voulez compléter, Madame ?

**Mme Clara FRICANO, Adjointe, Secrétariat Accord RAMOGE**

Oui, si je peux juste rajouter quelque chose. Alors, à RAMOGE, on fait des campagnes d'exploration des fonds marins, mais c'est pour mieux les comprendre, parce qu'en Méditerranée, il y a vraiment de très grandes profondeurs à proximité des côtes. Je ne dis pas qu'il faut protéger plus les grands fonds par rapport aux petits fonds, pas du tout. Je dis juste qu'il y a ces habitats qu'on ne connaît pas encore et qui sont peut-être sous-évalués. Et au vu de la topographie de la Méditerranée, c'est important d'augmenter les connaissances sur ces grands fonds pour identifier si, oui ou non, certaines devraient bénéficier de mesures de protection.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Monsieur MEINESZ, vous voulez compléter ?

**M. Alexandre MEINESZ, ECOSEAS**

Oui, bien entendu, les grands fonds, c'est intéressant scientifiquement parce qu'on les connaît très mal. Donc, toutes ces démarches pour mieux les connaître, c'est bien entendu très important, mais les pressions sont faibles. On ne chalute pas dans les canyons. On n'arrive pas à chaluter dans les canyons. Les pêches sont très faibles. Les endroits les plus menacés au niveau de la biodiversité en Méditerranée, ce sont les petits fonds, entre 0 et 20 mètres essentiellement. C'est là où vivent la totalité presque des algues, l'essentiel des phanérogames marines et tous les écosystèmes qui vont avec. Et c'est là où se situe la pêche de loisir, la chasse sous-marine, la pêche aux petits métiers et toutes les atteintes que l'on connaît. C'est là où ça se ressent le plus. Et pour moi, toutes ces discussions sur les grands fonds et les fonds au large, ça représente un danger. Quand on va obtenir l'objectif de 5 %, c'est très facile de tirer des carrés au large, parce qu'il n'y aura pas de pêcheurs qui vont râler pour ça. « Bon, vous pouvez y aller, nous, on n'y pêche pas, vous pouvez faire tout ce que vous voulez ». Donc, on va tirer de grands cercles au large et on va dire, « voilà, c'est une zone de protection forte parce qu'il y a un canyon ». Mais pour moi, c'est n'importe quoi. La protection forte doit se faire avant tout sur les petits fonds. C'est là où les espèces sont les plus menacées, c'est là où on trouve une chute de toutes les espèces. On voit à Port-Cros, la protection, c'est extraordinaire ce qui s'y fait. Mais Scandola aussi, Lavezzi aussi, la côte Bleue aussi. Et il y a un système qu'on a montré sur une carte, qui est celle-ci.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Ça, c'est la carte donc que le WWF propose.

**M. Alexandre MEINESZ, ECOSEAS**

Alors, ce système existe en Italie depuis maintenant 30 ans. Il y a 30 réserves de ce type en Italie. Le système est très simple : un cœur de réserve, toute forme de pêche interdite, qui est attaché à la terre, pas au large, toujours côtier, autour, une zone où que les pêcheurs professionnels peuvent pêcher, et encore autour, une zone où que les pêcheurs à la ligne peuvent pêcher, pas les chasseurs sous-marins. Et ça, ce sont 30 réserves en Italie qui fonctionnent très bien. Le seul défaut en Italie, c'est que la protection est faible. Donc, il faudrait ce système italien, ce design italien, avec une protection forte.

**M. Richard CHEMLA, Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Toutes les secondes, 7 kilos de déchets en mer Méditerranée. Toutes les secondes, 7 kilos de déchets en mer Méditerranée, 230 000 tonnes par an, 500 containers par jour. Ça aussi, on parle d'aires marines, etc., il ne faut pas se fermer les yeux, c'est important de le dire. Toutes les secondes, 7 kilos de déchets plastiques, avec ce qu'on sait, parce que je suis aussi médecin, le plastique qui permet de développer

des virus dessus. Voilà, 7 kilos par seconde. Alors après, quand on parle d'aires marines protégées, on regarde par le petit bout de la lorgnette.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Je précise, à l'attention de monsieur CHEMLA, mais qui le sait déjà, que le débat public porte aussi sur les questions de relations terre-mer et les questions de déchets, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, on est vraiment, effectivement, centrés sur les aires marines. Alors, il y avait une demande ici. Alors, il y a plusieurs demandes. Alors, si vous me permettez, attendez. On va prendre quelques points encore de questionnement, puis après, on va essayer de se mettre un peu à travailler. Donc, j'ai vu madame ici. Allez-y. Présentez-vous, s'il vous plaît.

**Mme Marjorie JOUEN, ASPONA**

Oui, Marjorie JOUEN de l'ASPONA, une association de protection de l'environnement, sur tout l'est, après Monaco, jusqu'à la frontière italienne. J'avais une question, en fait, à écouter, autant j'ai bien compris l'objectif et les résultats d'un parc naturel, d'un parc national, et donc avec une charte, avec des engagements et des résultats, autant, et c'est pour ça, en fait, la question de dessiner de nouvelles aires ou d'imaginer de nouvelles aires protégées, c'est avec quel type de gouvernance ? Pour quels objectifs ? Parce que, effectivement, ça ne m'est pas très clair en écoutant la présentation sur Nice. C'est pour quoi faire ? Et avec quels engagements ? Nous, là, je vais quand même parler de notre expérience, c'est une zone Natura 2000 sur Menton et Roquebrune, très bien, je dirais, un résultat parfait lié à la stratégie de façade, c'est l'interdiction d'artificialiser davantage la plage. Donc, ça, c'est un acquis fantastique. Maintenant, il n'y avait pas de convention pendant 4 ans, 5 ans, on en reprend une nouvelle. Qu'est-ce qu'on a fait ? Bon, ça ne s'est pas beaucoup dégradé, mais est-ce qu'on a comptabilisé, est-ce qu'on a évalué ? Et de ce point de vue-là, je pense qu'il y a une grande faiblesse. Ce sont quels résultats ? Osez faire des comparaisons aussi d'une aire marine à l'autre pour savoir comment elle est gérée. Il y a une gouvernance qui est très, très légère. Et donc ma question, c'était : est-ce qu'il est prévu d'associer ? Est-ce qu'on a fait des comparaisons ? Est-ce qu'on peut nous donner tous les critères pour dire « oui, une aire, ce serait bien d'élargir là, de faire une ZPF à cet endroit-là, pour telle et telle raison » ?

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup pour votre question. Madame, à côté, si vous voulez poursuivre.

**Mme Françoise LOQUES, MISSION BLEUE**

Moi, je suis Françoise LOQUES, MISSION BLEUE, et je suis l'ancienne étudiante de monsieur MEINESZ, qui m'a formée, qui m'a fait aimer et maintenant défendre la Méditerranée. On a bien compris que la majorité de la vie, de la biodiversité, c'était dans les petits fonds, et on a compris aussi dans le listing des AMP qui existaient, que les zones Natura 2000, ce n'était pas top. Et ce qui me surprend encore plus, c'est quand je vois la zone Natura 2000 au niveau du Cap d'Antibes et des îles de Lerins, qu'elle ne va pas à terre. C'est-à-dire qu'elle ne touche même pas les petits fonds, qui sont si importants pour la biodiversité. Donc, s'il s'agit de faire des aires marines protégées comme ça, pour moi, ça ne correspond pas à grand-chose.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Alors, ce que je vous propose — là, on est déjà un petit peu dans le débat qu'on voudrait avoir à la table, c'est-à-dire, justement, qu'est-ce qui, pour vous, est le plus important ? De quoi il faut tenir compte absolument, au vu des échanges que vous avez eus, mais aussi au vu de vos expériences et des anecdotes. Donc, je propose qu'on prenne encore peut-être deux interventions, puis après, on va se mettre à travailler, parce que la question qui vous est posée après, c'est vraiment ça : qu'est-ce qu'il faut retenir comme essentiel, stratégique ? Madame, d'abord, c'était plutôt la question de la gouvernance

et de... voilà. Madame, la question du raccord à la terre. Donc, je vous propose bien d'entendre ça. Donc, il y a une demande ici, Monsieur, d'abord, et ensuite, Madame. Allez-y, Monsieur.

**M. Denis LAROQUE, Fédération française de plongée**

Bonjour, Denis LAROQUE, du CODAP 06, de la Fédération française de plongée. Je voudrais que vous me parliez de la compatibilité de la pratique de la plongée, respectueuse, dans une aire marine de protection forte.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Question très précise. Monsieur, et Madame après. Présentez-vous, s'il vous plaît. Merci.

**Intervenant non identifié**

Je suis niçois, et sinon, j'ai travaillé pendant 40 ans dans l'environnement et notamment marin. On parle beaucoup — on aborde la protection de l'environnement marin et on se rend compte qu'on ne parle pas trop de la terre. Et il y a beaucoup de contraintes et de pressions qui viennent sur la mer à cause de la terre, et ce serait bien qu'on réfléchisse aussi sur des aires marines protégées qui prennent en compte certaines mesures en rapport avec les bassins versants, avec ce qu'il y a devant, ce qu'il y a autour, par rapport par exemple au problème des déchets.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci. Madame, pour terminer.

**Mme Brigitte GOURMANEL, France Nature Environnement**

Merci. Brigitte GOURMANEL, France Nature Environnement. Moi, je reviens sur le projet d'aire marine protégée de Nice, qui s'arrête — enfin, qui ne concerne que les deux canyons, donc canyon du paillon, canyon du Var. Or, il oublie complètement un autre canyon qui est situé à l'ouest celui du Var, après l'embouchure du Var, et qui encadre avec le canyon du Var une zone de petits fonds, et qu'il serait intéressant notamment de protéger. Merci beaucoup. Ça s'appelle le canyon du Vallon des Vaux. Voilà. J'aimerais qu'on aille un peu jusque-là.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Donc, on va donner la parole une dernière fois ici aux intervenants qui le souhaitent. Peut-être, Madame ASSO, vous êtes interpellée là directement. Monsieur BARCELO, vous souhaitez aussi prendre la parole.

**Mme Aurore ASSO**

Merci. Alors, je vais répondre globalement pour les deux questions qui ont été posées. En fait, on avait un temps de parole très court et je ne voulais pas monopoliser, voilà, je voulais laisser la place aux intervenants et aux questions. Toutes les questions que vous posez, ce sont les axes d'étude. Le Conseil scientifique est présent depuis le début sur les travaux d'études, il y a Benoît DERIJARD qui est avec moi, tu peux venir si tu veux, qui représente ECOSEAS, et on est exactement sur la question de la gouvernance, évidemment. En fait, pour vous répondre simplement, on ne veut pas faire une AMP de couverture. Ça ne sert à rien, et il y en a eu, et maintenant, les AMP qui existent et qui sont soi-disant des AMP de couverture, il faut renforcer leur gestion. Nous, on prend le temps, ça fait déjà trois ans qu'on fait ces travaux d'études, qu'on les finance avec la MNCA, avec la Métropole Nice Côte d'Azur, pour savoir de quoi on parle, avec un diagnostic écologique qui est mené par les scientifiques de notre Conseil scientifique, un diagnostic socio-économique qui est également mené par les scientifiques pour rester objectif, et pour pouvoir croiser les enjeux écologiques et socio-économiques. Ensuite, on est en train maintenant de regarder sur des cartes comment faire des scénarios de planification écologique en maximisant la protection des habitats que l'on a évoqués tout à l'heure, en minimisant les coûts économiques, parce qu'on est dans le cas particulier d'une aire marine protégée en zone urbaine. Il y en a peu qui existent dans ce cas-là. Donc, c'est pour ça que ça prend du temps. Et on est en train de construire, pas à pas, avec les services de l'État, avec les Niçois et avec les scientifiques, et aussi avec les gestionnaires d'AMP, qui nous aident énormément sur plein de conseils et plein de choses à ne pas faire aussi, pour pouvoir avancer sur ce projet. Donc, ça prend beaucoup de temps. Et là, ce n'était pas

le lieu pour développer tous les travaux d'études, mais avec plaisir, on pourra vous renseigner sur cette question.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Et sur le canyon, donc, le troisième ?

**Mme Aurore ASSO**

Voilà, juste pour cette question-là, le périmètre de l'aire marine protégée de Nice, en fait, il commence à l'embouchure fleuve Var, et il est où, alors, ce canyon dont vous parlez ? À l'ouest. D'accord. Donc, il est inclus, alors. Mais nous, notre projet d'aire marine protégée, il est dans la ville de Nice. Il est porté par la ville de Nice. En fait, il est porté, pour la question de la gouvernance, pour rejoindre sur ce que disait madame tout à l'heure, le projet est porté par la métropole et la ville de Nice. Et donc, bien sûr que ça peut être très intéressant d'étudier ce canyon, mais pas dans l'aire marine protégée de Nice.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Alors, je vous propose, du coup, Madame, c'est très bien, ça pourrait faire une proposition très concrète que vous allez faire tout à l'heure. Merci. On va donner la parole à monsieur BARCELO, rapidement, s'il vous plaît.

**M. Alain BARCELO, Parc National de Port-Cros**

Oui, merci. Je voulais faire quatre interventions. Par rapport au fait que — ce qu'est une aire marine protégée, il faut qu'il y ait un territoire, il faut qu'il y ait un plan de gestion, il faut qu'il y ait des moyens. Si on n'a pas le triptyque, ce n'est pas une aire marine protégée. C'est la raison pour laquelle les concessions de pêche ne sont pas considérées comme des aires marines protégées, mais ça paraît essentiel, si on n'a pas les moyens sur le terrain, on ne peut rien faire. Et il faut un plan de gestion également. Quelqu'un a dit « Natura 2000, ce n'est pas top ». Non, Natura 2000, c'est très bien, ça répond à un certain nombre d'objectifs qui sont définis. Si on veut répondre aux objectifs Natura 2000, on crée un site Natura 2000. Si on veut faire autre chose, on crée autre chose. Par rapport à la plongée, on a 60 000 plongées en cœur de parc à Port-Cros, dont 30 000 sur le site de la Gabinière. À ce jour, on n'a pas réussi à identifier des impacts notables sur les composantes biologiques. C'est tout ce que je peux dire. Mais la plongée est très encadrée, très surveillée, avec une charte de pratique en cœur. Sur l'aspect terrestre, notre parc comporte également des parties terrestres dont je n'ai pas parlé. Il y a toute une partie de travail à réaliser sur la terre, que l'on fait. Et les aires marines protégées ne répondent pas à tout. Il y a d'autres documents qui servent, notamment les contrats de baies ou autres qui gèrent les aspects pollution, que ce soit plastique ou chimique ou autre.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. On va bientôt conclure. Vous êtes beaucoup à être intéressés à la question de la surveillance, des moyens de surveillance, notamment pour la protection de la biodiversité. Donc, sachez qu'on fait un webinaire complet sur ce sujet-là, des moyens de surveillance sur toute la Méditerranée, c'est donc en ligne et ce sera le 4 avril à 18 h, en ligne. Il suffit simplement de s'inscrire sur le site du débat pour pouvoir y assister. C'est évidemment ouvert à tous. Et on aura vraiment l'image globale du rôle de l'État, du rôle des collectivités, du rôle des gestionnaires d'AMP, sur les moyens de surveillance.

Je vais donner la parole à M. MEINESZ — pour un mot, il m'a dit. Il m'a promis un mot.

**M. Alexandre MEINESZ, ECOSEAS**

Non, je reviens sur Port-Cros. Pourquoi y a-t-il deux sites Natura 2000 dans le périmètre du Parc National de Port-Cros ? Ça ne sert à rien, on pourrait les supprimer, puisque vous les gérez beaucoup mieux que les sites Natura 2000.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

On revient sur l'empilement des périmètres. Allez, madame ici insiste beaucoup pour une dernière prise de parole, et puis après on passe au travail.

**Mme Jacqueline GAUTIER-DEBERNARDI, AMP Monaco**

Bonjour, Jacqueline GAUTIER-DEBERNARDI, le directeur de l'AMP, aire marine protégée de Monaco. Alors, c'était juste factuel, j'ai entendu parler de l'AMP de Nice, ce que je trouve dommage, c'est qu'on est voisins, l'AMP de Nice, ça va être une AMP en milieu véritablement urbain comme nous — il ne faut pas hésiter à contacter d'autres gestionnaires, mais nous aussi parce qu'on a quasiment 50 ans de retour d'expérience sur la thématique des AMP urbaines. Entre autres. Ce n'est pas un pari fou, parce que tout le monde connaît Monaco, les pressions qui s'y exercent, et ce pari fou qu'on a mené il y a presque

50 ans montre qu'aujourd'hui on a des réserves qui sont totalement efficaces, notamment quand on parle des petits fonds et du reste, en termes de peuplement de poissons. Donc, bon courage, mais on est là pour vous aider si vous le souhaitez aussi. Il ne faut pas l'oublier.

#### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Madame DEBERNARDI. Merci beaucoup, Messieurs, Mesdames, Messieurs, de tout ça. On a pris un peu plus de temps que prévu. J'espère que ça va encore. L'idée, c'était qu'avec toutes ces interventions, ces questions, je crois qu'il y a eu des questions très précises qui ont été posées aussi, vous puissiez vous faire une idée et partager ensuite au niveau de la table les points d'attention, les points importants que vous souhaiteriez retenir ou qu'ils soient retenus pour la création, la labellisation en protection forte. 5 % en 2027, peut-être 10 % en 2030. Avec quelle vision, avec quels critères, avec quels points d'attention, avec quels objectifs on peut y aller ou il faut y aller ? C'est ça, l'exercice qui vous est proposé. Pour ça, je vous distribue à chaque table, c'est juste pour vous aider en fait, vous êtes assez libre, il n'y a pas d'animateur à chaque table, je vous distribue une petite feuille sur laquelle vous pouvez proposer à quelqu'un d'écrire ou écrire à plusieurs, avec les trois questions qu'on vous soumet. Rassurez-vous, ce n'est pas une interro du tout, c'est plutôt un support pour vous aider dans vos discussions. Je vais les citer rapidement. La première : comment organiser les niveaux de protection et les faire respecter ? La deuxième, c'est : quels principes et critères faut-il suivre pour localiser ? Et enfin la troisième, c'est : quelle ambition pour la protection forte au-delà de 2027 ? On a beaucoup parlé pourcentages, peut-être que vous avez des propositions, des choses à faire, des objectifs à proposer.

Je vais vous demander encore une petite seconde d'attention, s'il vous plaît, avant de démarrer. Monsieur, Monsieur, il ne m'écoute plus déjà. Monsieur, pardon, je vous demande juste encore une petite seconde d'attention pour vous préciser que vous avez à peu près 25 minutes pour réfléchir ensemble et essayer de retenir ce qui est important. Et je vous distribuerai tout à l'heure des petits Post-its, des petits papiers pour que vous puissiez écrire chacun ou à plusieurs les idées fortes que vous voulez montrer à l'autre groupe tout à l'heure. Est-ce que j'ai été clair ? Ça va ? Bon courage et bon travail.

#### **Travail sur table**

### **Atelier 2 — Loisirs, tourisme, plaisance : la Méditerranée peut-elle survivre à ces pressions qui augmentent ? À quelles conditions ?**

#### **Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public**

Je crois qu'on va pouvoir démarrer. Merci beaucoup de vous être organisés en quatre tables bien pleines. J'espère que vous êtes répartis, que vous n'êtes pas des membres des mêmes collectivités ou associations ensemble, ce serait plus intéressant de répartir, mais je crois que vous l'avez déjà un peu fait. Pas tout à fait, d'après ce que je vois là-bas, mais, bon, on verra comment ça se passe tout à l'heure. Alors, ça va se passer — notre après-midi va se passer en trois temps. La première... Enfin, quatre temps, même. On va avoir une introduction par Benoît RODRIGUES de la DIRM sur les attendus de l'État et ce que l'État attend de ce qu'on va produire aujourd'hui, entre autres. Ensuite, on aura deux temps, un sur un état des lieux avec quelques acteurs qui vont intervenir pour nous parler de leur constat des pressions qui sont opérées sur le milieu marin et la façon dont eux proposent des solutions. Et dans un deuxième temps, on va avoir un échange ensuite entre nous, dans un deuxième temps on aura le point de vue des acteurs avec des représentants du tourisme, de la plongée, et ensuite, dans un troisième temps, après encore un temps d'échange, on va faire ce qu'Étienne tout à l'heure a appelé la production de propositions. C'est-à-dire qu'on va s'efforcer de trouver, par table, un certain nombre de propositions pour essayer de résoudre les problèmes qu'on aura évoqués avant. Donc, le but de cette après-midi, c'est effectivement de faire des propositions pour réduire ces pressions. Je laisse la parole à Benoît.

#### **M. Benoît RODRIGUES, DIRM Méditerranée**

Merci. Merci beaucoup, Dominique. Bonjour à toutes et tous. Benoît RODRIGUES, de la DIRM Méditerranée, vous avez vu tout à l'heure ma responsable de service, Kristenn LE BOURHIS, qui vous a présenté les enjeux au niveau de la façade Méditerranée, qui sont très nombreux — on a énormément d'activités qui se déroulent sur notre façade. Moi, je vais, avec vous et beaucoup d'experts et d'expertes qui sont aussi dans cette salle aujourd'hui, essayer de vous faire parler de deux enjeux : le tourisme et la plaisance, en Méditerranée. Et j'imagine que vous le voudrez particulièrement aussi, quand même, en PACA, voire dans les Alpes-Maritimes. Le tourisme, en quelques chiffres, et on voit de suite que c'est une activité absolument majeure en Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur la façade Méditerranée, plus que sur les autres façades maritimes françaises — tout simplement pour vous dire que, effectivement, parce

qu'on est en train de discuter ici de tourisme, et ils ne sont peut-être pas en train de faire la même chose au Havre ou à Saint-Malo, encore qu'ils ont aussi cette thématique-là, mais ça touche peut-être un petit peu moins d'emplois et ça rapporte peut-être un petit peu moins d'euros annuellement. Donc, là, les chiffres que vous voyez, c'est la valeur ajoutée par an : 4,3 milliards d'euros par an, 77 000 emplois. Et ça, c'est pour la façade méditerranéenne, donc Occitanie, PACA et Corse. Si on prend la région PACA, c'est plus de la moitié à chaque fois. Ce sont 44 000 emplois annuels et 2,5 milliards de valeur ajoutée par an. Donc, on voit forcément que ça a un poids économique majeur, que ça fait vivre des gens aujourd'hui, mais comme on va pouvoir en parler tous ensemble, ça a aussi une incidence environnementale forte, et puis une incidence sociétale aussi, parce que c'est notre cadre de vie, là où on accueille aussi tous ces touristes et toutes ces activités touristiques. Donc, la façade littorale, c'est la plus fréquentée de France, c'est aussi ici qu'on a 50 % des ports de plaisance de France, et la région PACA a plus de 50 % des ports de plaisance de la Méditerranée. Donc, vraiment, on est au bon endroit pour parler de tourisme et de plaisance. On a énormément de licenciés de sports nautiques — j'entends ici la voile, la plongée, le surf, le kitesurf. Alors, ici, on va avoir énormément de plongée, de voile et de plus en plus aussi de sports de paddle, donc assis sur une planche à pagayer. On a aussi du kayak bien sûr, et 45 %, et ce n'est pas rien, du trafic métropolitain de passagers en mer, dont 80 % de la croisière française qui est en Méditerranée française. En 2022, c'étaient 1 624 escales pour la Méditerranée française, donc uniquement pour 2022. En 2023, on est arrivé à 1 700 tout rond, et ça réduira, parce qu'on a des prévisions — vous savez, c'est quand même un écosystème, non, mais une industrie majeure, la croisière, donc ils sont capables de prévoir à l'avance comment ils s'organisent pour l'année d'après. Et donc, on sait qu'en 2024, il y a 1 691 escales prévues en façade Méditerranée. On en a perdu 9 par rapport à 2023. Pourquoi ? Parce qu'en Corse, cette activité est de moins en moins bien vue. Donc, c'est en Corse en fait qu'on accueillera le moins de bateaux de croisière par rapport à l'année d'avant. En revanche, à Nice, ou à Antibes ou à Cannes, l'activité est encore en train de prendre un peu plus d'espace. Donc, elle ramène aussi plus d'argent, mais il y a beaucoup de ces impacts qu'il nous faut être capables d'appréhender d'abord, et de limiter ensuite. Et je pense qu'on va pouvoir en parler tout à l'heure. S'agissant de la plaisance, donc je vous le disais, 202 ports en Méditerranée française, 134 en PACA, donc plus de la moitié, sachant qu'au total, en France métropolitaine, on en a un peu moins de 400. 100 000 places pour les navires dans les ports de plaisance en façade Méditerranée, 59 000 en région PACA. Donc, là encore, on voit que c'est la moitié, enfin un peu plus de la moitié du nombre de places pour les navires. Une forte hausse de la fréquentation ici aussi. Donc, là, on ne parle plus de croisières, on parle de petites et grandes plaisances. Et donc, une forte hausse de la fréquentation avec des personnes, des plaisanciers qui sont un peu plus aguerris, plus au courant, plus conscients des conséquences environnementales de leurs pratiques, des conséquences qui peuvent être néfastes. Une évolution des comportements, mais malgré tout, un consumérisme accru, c'est-à-dire qu'on va en mer aujourd'hui, on consomme en quelque sorte de la mer et des activités nautiques. On loue des bateaux de plus en plus gros et de plus en plus souvent, mais les bateaux qui appartiennent à des propriétaires sortent moins — enfin, leur propriétaire s'en sert, lui, moins. Donc, il y a plus de monde, et ça fait aussi qu'il y a des personnes qui sont parfois moins aguerries. Elles ont le permis bateau quand il est exigé, pas avec un voilier, mais finalement, elles fréquentent moins la mer, bien qu'on soit plus nombreux en mer. Ce qui implique absolument une nécessité de sensibiliser les gens, leur parler de cet écosystème qui est particulier. Ce n'est pas comme aller se balader en forêt, aller se balader sur l'eau, et d'autant plus que maintenant, les sites sont surfréquentés. Donc, il y a aussi un enjeu de sécurité. En plus de préservation de nos écosystèmes, si on veut continuer à en profiter, il y a aussi cet enjeu de sécurité, parce que quand la mer est surfréquentée, les accidents arrivent plus facilement. La particularité de la région PACA et des Alpes-Maritimes notamment, c'est la grande plaisance, avec le yachting, et ici encore, donc, vous allez voir qu'il y a certaines pressions que je vais présenter maintenant, mais aussi beaucoup d'actions qui sont déjà menées. Donc, on va parler ici des actions qu'il faut accroître, des ambitions qu'il faut accroître, des nouvelles actions qu'il faut mener. Mais je vais d'abord quand même vous présenter les pressions et les actions qu'on mène. On n'a heureusement pas attendu 2024 pour traiter de tous ces sujets.

Donc, s'agissant des pressions sur le milieu marin — donc, là, les carrés bleus et gris que vous voyez, c'est sur le milieu marin, ce n'est pas sur l'homme ou sur la société directement. On a, par l'activité touristique et par la plaisance, une dégradation potentielle de la biodiversité — enfin, avérée, mais je veux dire, toutes les activités touristiques et toutes les manières de faire de la plaisance ne dégradent pas la biodiversité. Donc, dégradation de la biodiversité qui est possible. Prolifération des déchets et rejet des eaux usées, introduction d'organismes pathogènes comme les bactéries et les virus, introduction de contaminants avec nos crèmes solaires, on en entend de plus en plus parler, dérangements visuels ou auditifs de certains mammifères marins, et on en a énormément. On est ici dans le sanctuaire Pelagos, et donc on est censé protéger nos cétacés ainsi que nos mammifères marins. Ancrage sur les habitats sensibles que sont, principalement ici, l'herbier de posidonie et le coralligène. Remise en suspension de

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>



sédiments et turbidité de l'eau avec nos moteurs ou encore avec l'ancre de certains navires. Des peintures antifouling. Donc, ça, ce sont beaucoup de choses sur lesquelles on agit, la peinture antifouling, c'est une peinture qu'on met sur la coque des navires pour éviter que des espèces viennent s'y greffer, et donc finalement qu'elles viennent envahir certains espaces dans lesquels elles n'étaient pas au préalable avant que le navire y entre. Donc, on a inventé des peintures pour ne pas dégrader les navires et ne pas transporter d'espèces exotiques envahissantes, seulement ces peintures elles-mêmes peuvent être nocives par ce qu'elles contiennent. Donc le but, c'est de les rendre elles aussi plus vertueuses et durables. Et enfin, les fuites ou déversements d'hydrocarbures et d'huile. Ça, ce sont des impacts sur le milieu marin. On parlera aussi, parce qu'on vit sur le littoral en très grande partie dans les régions côtières et en région PACA, il y a aussi des impacts sur notre propre santé. En dehors de ce que la dégradation de la biodiversité peut avoir comme impact sur notre santé, il y a des impacts directs avec les pollutions atmosphériques et sur notre cadre de vie avec des pollutions visuelles, sonores ou la surfréquentation qui fait qu'on entend parfois des gens dire « je vis dans un endroit où toutes les personnes qui viennent tout au long de l'année vont à la plage, mais moi-même, je n'y vais pas ». Encore hier, lors du débat public à Menton, quelqu'un qui travaille pour la ville de Menton me disait ça. Il me disait « je ne fréquente pas les plages de Menton, parce que je les laisse aux touristes qui sont déjà suffisamment nombreux ». Donc, il faut qu'on essaie de planifier tout ça, de réfléchir pour rendre notre façade maritime vivable et les activités qui s'y déroulent durables entre elles, mais aussi avec les écosystèmes sur lesquels elles se déroulent.

Là, c'est un petit peu tout l'arsenal, enfin une partie de l'arsenal législatif et non législatif, réglementaire et non réglementaire, dont on s'est doté aujourd'hui. Il existe bien d'autres choses, sans doute des choses que vous connaissez et que vous pourrez peut-être nous présenter. En premier lieu, je voudrais vous parler de ce qui est réglementaire, les arrêtés préfectoraux. Ça, c'est l'État qui a la main pour réglementer, pour répondre aux attentes des usagers pour des raisons de sécurité ou de préservation de l'environnement, et finalement de durabilité des activités, donc de préservation aussi de l'économie. L'arrêté Ulysse, c'est un arrêté qui réglemente en matière de pollution sonore et lumineuse l'usage de la plaisance. L'arrêté Mouillage, c'est un arrêté de 2021 qui prévoit que les bateaux de 20 à 24 m en Méditerranée française ne doivent pas mouiller sur la posidonie. Ces arrêtés donc ont été adoptés, c'est la preuve que l'État agit, ils donnent après lieu à des contrôles, on pourra discuter de leur nombre. L'État s'est imposé 200 contrôles par an en Méditerranée française concernant les mouillages, pour s'assurer que les personnes ne mouillent pas dans la posidonie. L'an dernier, il y en a eu 1 774. Donc, même si ça coûte très cher et que ça prend beaucoup de temps, et que l'État n'est quand même pas partout, on n'est pas derrière chaque plaisancier, comme sur la route, on n'est pas derrière chaque automobiliste ou cyclomobiliste, l'État a quand même assuré une présence importante avec 1 774 contrôles l'an dernier en Méditerranée française, uniquement pour les mouillages. En plus de ces arrêtés, il y a plein d'autres stratégies et actions qui sont mises en œuvre collectivement avec tous les acteurs. Donc, les arrêtés, déjà, ils sont discutés avec un certain nombre d'acteurs, avec les collectivités, avec les ONG, avec les fédérations d'usagers, mais on s'engage après, directement avec ces usagers, les socioprofessionnels et bien sûr les ONG, pour rédiger des stratégies qui ne vont pas obliger les acteurs, mais qui vont les inciter et permettre d'avoir des budgets par-ci par-là pour financer des actions ou des appels à projets qui vont permettre aux activités de devenir plus vertueuses et d'être encadrées sans l'être forcément réglementairement. La stratégie et la charte croisière durable — donc, la charte croisière durable date de 2022. Comme je vous l'ai dit, on a énormément de croisiéristes qui sont attirés par notre façade. La charte croisière durable réunit 26 compagnies de croisières sur la quarantaine qui fait escale sur notre façade — les autres ne l'ont pas signée à ce stade, mais les 26 qui l'ont signée représentent 80 % des bateaux de croisière qui font escale en Méditerranée française. Et l'an dernier, l'État — donc, ces compagnies s'engagent, il y a 13 engagements possibles, elles choisissent de s'engager sur tel ou tel engagement. Parmi les engagements, il y a réduire la vitesse à 13 nœuds lorsqu'on sait qu'il y a des cétacés dans la zone. Il y a utiliser un carburant le moins soufré possible, avec seulement 0,1 % de soufre qui est consommé dans ce carburant, alors même que la réglementation aujourd'hui, internationale, c'est 0,5 %. Donc, ce sont des engagements plus vertueux que les réglementations internationales et nationales. Et ce n'est pas simplement un blanc-seing, on signe la charte, on a un autocollant et on s'arrête là. Il y a des audits qui sont menés par des contrôleurs de la sécurité des navires, qui sont donc des agents de la direction interrégionale de la mer Méditerranée, qui contrôlent des navires toute l'année et qui, là aussi, vont aller auditer les bateaux de croisière. Ils en ont audité 12 l'an dernier, seuls deux pour la première année, et seuls deux contrevenaient en quelque sorte à leurs engagements. Donc, ils n'ont pas été certifiés, mais ils restent dans le processus charte pour pouvoir essayer de faire mieux l'année d'après. Et puis, après, il faudra rediscuter avec eux des engagements qu'ils prennent, si d'année en année, on voit qu'ils n'arrivent pas à s'y conformer. On a d'autres stratégies sur les mouillages ou la gestion durable des sites de plongée qui permettent d'acquérir énormément de connaissances pour après pouvoir organiser ces activités le mieux possible. La charte plage de caractère, je rends à César ce qui appartient

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

à César, c'est la région sud-PACA qui l'a élaborée, et 14 communes de la région PACA l'ont signée. Là, on ne parle plus du tout de mouillage, de croisière ou de plaisance, mais on parle de tourisme et de posidonie, et de gestion des plages. Donc, plage de caractères, la région sud, ce qu'elle essaie de faire à travers cette charte, c'est de faire comprendre aux plagistes et aux communes, qui sont ceux qui vont utiliser ce domaine public maritime, cette partie du domaine public maritime, que la posidonie, donc cette plante marine, elle a un cycle de vie. À la fin de son cycle de vie, elle se dépose sur les plages par la force de la marée. Et en fait, ça a un rôle : ça permet aux sables ou aux galets de se maintenir, et donc de faire en sorte qu'il y ait une plage l'année d'après, pour la saison estivale. Donc, c'est en hiver que la posidonie se dépose, en banquettes, on appelle ça comme ça, et l'idée, c'est de faire comprendre — donc, les communes qui s'engagent en signant la charte, elles disent « on a compris qu'en Méditerranée française, nos plages, ce n'est pas du sable blanc, on n'est pas forcément aux Antilles, ce sont des plages avec de la posidonie, des feuilles séchées ». Ce n'est pas nocif du tout, et ça permet aux plages de se maintenir. Donc, voilà, c'est encore un autre exemple. Et après, il y a les ports propres. Donc, ce sont les ports de plaisance qui s'engagent, les trois ports cannois, les trois ports d'Antibes aussi ont signé la certification ports propres, et donc mettent à disposition des usagers un accès à l'eau potable, à l'eau douce, raisonnée pour entretenir leur navire. Ils proposent une gestion du tri et un tri de leurs déchets, un éclairage lumineux qui est moins consommateur en énergie, etc. Ce sont plein d'actions qui sont menées aujourd'hui pour le tourisme et la plaisance, pour mieux réguler et permettre d'encadrer petit à petit avec tous les acteurs ces activités. Voilà, je vous remercie.

### **Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Avant qu'on passe au temps 1, est-ce que vous avez des questions pour la DIRM par rapport à ce qui a été dit, particulièrement sur les mesures qui sont mises en place par l'État pour essayer d'améliorer la situation ? Est-ce que vous avez des questions, ou est-ce que vous préférez qu'on avance et qu'on échange là-dessus plus tard ? Enfin, il ne s'en va pas.

Donc, maintenant, on va passer au temps 1, c'est-à-dire qu'on va faire le constat des pressions par plusieurs acteurs. Donc, est-ce que, Monsieur VICTOR, vous voulez bien venir au micro ? C'est la première présentation, Sébastien, c'est bon.

### **M. François VICTOR, Parc National de Port-Cros**

Bonjour. Alors, j'ai cinq minutes pour vous parler de notre expérience au Parc national de Port-Cros. Donc, Parc national de Port-Cros, qui se trouve sur l'ouest, ici, et qui est, avec la Vanoise, le deuxième parc créé en France, il y a 60 ans — on a fêté nos 60 ans l'année dernière. Alors, nous, nous connaissons bien la question des pressions, puisque nous sommes dans un endroit où le Var est un département sous pression au niveau touristique. Et pour nous, on a vraiment à cœur de bien séparer les choses, c'est-à-dire qu'il y a des problématiques et il y a des problèmes. Ce n'est pas parce qu'une question est posée qu'elle pose forcément un problème. Et pour chaque pression, depuis 60 ans, l'une des démarches qu'on adopte, c'est d'abord d'identifier, de qualifier, de quantifier, d'imaginer des réponses en concertation, de gérer ensuite en partenariat, d'assurer le respect des décisions prises — ça, c'est quelque chose de très important, évidemment — d'évaluer régulièrement, et lorsque ça marche ou que ça ne marche pas, on remet régulièrement sur le métier ce qu'on a fait. Alors, très rapidement, et ça permet de savoir de quoi on parle, un parc national, c'est un endroit avec une histoire. Ça ne commence pas il y a 60 ans, le Var, il est là depuis bien longtemps, bien avant l'arrivée même de l'humanité sur Terre. Et donc, c'est un territoire qui, pour ce qui nous concerne, comprend des îles très fréquentées, puisque ces îles reçoivent jusqu'à un million de visiteurs environ par an, en particulier Porquerolles. Et cette zone, ce sont 11 communes, dont 5 en fait ont adhéré au projet de parc, projet de parc qui, finalement, est porté par une charte, qui dit, « voilà, sur les 15 prochaines années, quels sont les objectifs qu'on se donne et vers où va ce territoire ».

Alors, les pressions principales qu'on a, nous, c'est une fréquentation terre-mer extrêmement importante. Alors, quand on dit terre-mer, vous avez vu tout à l'heure, on nous a parlé des paddles, on nous a parlé des kayaks, c'est la petite plaisance, un peu la grande plaisance, pas du tout la croisière pour ce qui nous concerne. La plongée, nous sommes au cœur de l'industrie de la plongée en France et en Europe. Il faut savoir, par exemple, que nous avons jusqu'à 100 000 plongées dans le parc par an. Et pour autant, c'est là où je voulais séparer bien les problèmes des problématiques, nous avons une problématique plongée, mais nous avons des gestes portés par des chartes, portés par des règlements, qui font que, malgré parfois des fréquentations extrêmement denses sur certains sites, nous n'enregistrons pas de dégradation particulière du milieu plongée. Donc, ça, c'est important, de bien séparer. Ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup de monde que, forcément, on va vers un problème. En tout cas, cette question-là est plutôt sous contrôle avec la gestion, évidemment, des plongeurs eux-mêmes. La plaisance, qui est aujourd'hui l'un des problèmes effectivement qu'on rencontre, plus de 1 000 bateaux par jour se retrouvent sur nos sites, vous allez voir quelques images, et parfois, 40 % sont ancrés sur la posidonie.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Pêche pro et de loisir sont des pressions aussi importantes avec, petit à petit, et par manque de données, aujourd'hui, on a du mal à les différencier, mais probablement une pêche de loisir qui devient au moins aussi prélevante que notre pêche, qui est une pêche chez nous vraiment artisanale. Il n'y a pas de chaluts par exemple sétois qui viennent jusqu'à nous. Alors, voilà une image, par exemple, de ces bateaux. S'il n'y a pas de bateau au ras des plages sur la photo du centre, c'est simplement parce qu'il y a ce qu'on appelle une ZIEM, une zone interdite aux engins moteurs. Sinon, la revendication actuelle des plaisanciers, c'est d'aller jusqu'à la plage, certains estimant que les baigneurs, ça va un petit peu, ça ne rapporte pas grand-chose au territoire, et que vraiment, les mairies devraient laisser les plaisanciers aller au maximum de la possibilité. En fait, ils pourront le faire avec des aménagements, c'est-à-dire une fréquentation du sable, qui est celle qui est normalement revendiquée, donc, oui, pour ancrer sur le sable. Et ce que nous sommes en train de prévoir et ce que nous avons fait à Bagaud, c'est par contre d'aménager des possibilités de s'installer au-dessus de la posidonie. Donc, on est, nous, dans un rôle d'aménageur dans ce cadre-là, qui, pour l'instant, est plutôt de coller aux usages, et non pas, en termes de plaisance, d'aller vers une réduction. On ira peut-être à terme, mais l'idée est bien aujourd'hui d'accompagner ce mouvement, mais de faire que la pression soit réduite. Donc, là encore, on a des façons différenciées de faire les choses.

Les navettes que vous voyez à gauche, alors là, c'est la fréquentation terrestre. Cette fréquentation terrestre, depuis trois ans maintenant, est réduite par des quotas à 6 000 personnes par jour qui peuvent arriver à Porquerolles. Le principe, c'est qu'il y a eu une entente, préalable à l'arrivée d'une loi, entre les différentes sociétés de bateliers, et ils se sont entendus pour se dire, « voilà, il y a 4 000 qui sont amenés, aujourd'hui, par la délégation de services publics, et puis les autres se partagent 2 000 personnes par jour, pour arriver à ce chiffre », qui correspond, en fait, à un chiffre, qui est le chiffre à partir du moment où le territoire est en tension, tellement forte que les restaurants n'ont plus rien à donner aux gens, que l'eau peut venir à manquer — ça nous est arrivé un 14 juillet — que les toilettes publiques sont également débordées, c'est vraiment le cas de le dire, et que les sentiers ne sont plus possibles à fréquenter correctement, trop de vélos, trop de gens dessus. Et finalement, on n'est pas sur un écosystème qui souffre de façon très visible, même s'il souffre, mais on est sur aussi une expérience qui devient dégradée, avec un risque énorme sur la destination touristique qui est que cette destination s'effondre un jour, parce que les gens diront « ça n'est plus possible, Porquerolles, c'est nul », et c'est ce qu'on avait rencontré, c'est-à-dire que les études qu'on avait faites pour qualifier cette pression avaient démontré qu'au-delà de 5 000 personnes, la moitié des gens commençaient à dire « si j'aurais su, je n'aurais pas venu ». Donc, vous voyez qu'il y a un moment aussi où les hommes eux-mêmes se sentent en trop, les uns avec les autres, et qu'il faut aussi parvenir à des régulations.

J'accélère, bon, je ne vous parlerai pas de la pêche pro, parce que c'est plutôt demain qu'on en parlera, mais là encore, on quantifie, on mesure, on travaille avec des acteurs, et l'idée, c'est avec eux, un parc national, ça sert à ça aussi, de trouver les bonnes solutions. Nous, on n'a pas de solution comme ça qui débarque de nulle part, c'est vraiment dans la charte avec les acteurs qu'on travaille. Alors, on travaille avec des méthodes, par exemple, de prospective. Vous voyez, c'est très clair, certains se disaient « est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer des villes flottantes à l'extérieur de Porquerolles, où tous ces touristes viendraient profiter ? ». Donc, ça, c'est un peu une vision à La Rougerie, on va dire, en ce moment, à la Villa Noailles, Jacques Rougerie est de retour, on va dire, quelques décennies après, pour nous montrer un peu des choses qui, d'ailleurs, peuvent avoir été installées ailleurs. Pour l'instant, ça, ça n'existe pas. L'autre côté, ce sont les îles autosuffisantes : on plante des radis, on plante des poireaux, on vit entre nous. Ce n'est pas forcément un modèle très équilibré, à savoir que ça veut dire que les touristes, il faudra qu'ils se trouvent un autre endroit, et puis ce sera bien comme ça. L'île ne peut pas vivre en autarcie, en réalité. C'est un rêve, c'est une utopie, mais rien que pour payer des gens, il faut qu'il y ait un peu de devises qui rentrent. Alors, les retraités, évidemment, ont des devises qui leur arrivent, mais c'est une rente, c'est un décalage. L'économie, en tout cas, ne peut pas forcément vivre comme ça. On est sur de la silver economy, et on n'est pas forcément sur quelque chose qui a une durabilité phénoménale.

Enfin, la concertation, c'est comme ici, beaucoup de réunions, beaucoup de discussions, beaucoup de temps passés, mais ce n'est pas pour rien. Et en général, ce qu'on dit, nous, souvent, c'est qu'on ne fait pas des concertations en chocolat, on se met d'accord, et après, on parvient à des accords, et ensuite le Parc national est là pour veiller à leur application. Et par exemple, en termes de plongée, on a une quarantaine grosso modo de centres de plongée qui travaillent avec nous, et tous les ans, certains sont sanctionnés, avec le risque carrément de perdre leur possibilité à accéder aux cœurs à Port-Cros et Porquerolles. On a mis en place même des horaires permettant par exemple d'éviter des conflits d'usage, parce que par moments, il y avait trop de monde sur les 18 bouées qui sont installées par le parc. Là encore, aménagement, mais pas stoppage. C'est-à-dire qu'on n'empêche pas les gens de venir. Un parc national, c'est un lieu d'accueil, que ce soit, j'insiste, pour la plaisance, que ce soit pour les touristes à

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

piéd, les plongeurs, etc. On n'a pas vocation à refuser du monde. Le modèle français, en tout cas, c'est un modèle gratuit, et c'est un modèle où on est dans l'accueil. Donc, c'est à nous, d'abord, de trouver des solutions, et avec les acteurs, de voir si la question du nombre est réellement un sujet ou pas. Enfin, on évalue régulièrement, c'est-à-dire que, justement, quand on donne des autorisations, on vérifie un peu où on en est. Tous les ans, on a un baromètre qui nous permet par exemple de se rendre compte que sur le nombre d'autorisations délivrées en plongée, on a culminé à une époque aux alentours de 1 500 autorisations par an, et puis, un petit tassement, en ce moment, on est à 1 000 et quelques. C'est un suivi, ce n'est pas, là encore, une régulation. Donc, ça nous permet, là encore, de documenter les choses, et d'être capables de dire « oui, vous avez raison, il y a un vrai problème », ou « vous avez raison, il y a une problématique », mais on est soit sous contrôle, et on peut être une zone de protection forte, même si elle est pêchée, même si elle est très fréquentée, ça n'est pas du 0 ou 1, c'est parfois un peu facile de se dire « on vire tout le monde et vous allez voir comment tout ça va aller ». C'est vrai que, même d'ailleurs en termes de gestion, et j'en terminerai là, parfois, le milieu se tire très bien sans nous, et l'important, c'est qu'on lui donne le temps de la résilience. Je crois que j'en ai fini. Merci.

### **Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Je propose que madame LORENZI vienne témoigner un peu de son expérience.

### **Mme Frédérique LORENZI, ASPONA**

Merci. Bonjour à tous. Frédérique LORENZI, je suis présidente d'une petite association à l'extrême-est du 06, à Menton. C'est une vieille association parce qu'en fait, elle a plus de 50 ans, donc il y a eu beaucoup de présidents avant moi — je suis la neuvième. En fait, l'ASPONA travaille aussi au niveau départemental avec un groupement qui a aussi une cinquantaine d'années, qui s'appelle le GADSECA, le groupement donc des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur. Donc, on a effectivement très peu de temps, et je vais peut-être partir de ce qui a été — alors, je vais avancer dans le bon sens, enfin, j'espère. Voilà. Donc, est-ce que c'est moi, ça ? Pas dit ? Pas vraiment dit. Menton, oui, c'est moi. Alors, on va repartir un coup en arrière, je crois. Voilà. Simplement, donc c'est pour dire que les pressions ne sont pas tout à fait nouvelles. On les a depuis de nombreuses années, surtout sur cette partie de l'extrême-est de la façade. Donc, je pense qu'il faut insister sur le fait qu'on a effectivement des pressions qui ont démarré, effectivement, il y a longtemps, mais qui ont été aggravées quand on a disposé à la fois de plus gros engins de terrassement, de plus gros projets urbains et projets simplement de construction sur le littoral. Peut-être rappeler qu'on a eu effectivement dans les années 60 des projets un peu fous qu'on a réussi à arrêter. Donc, il y a eu deux gros projets qui étaient effectivement, essentiellement dans les Alpes-Maritimes. C'est le château Balsan, donc qui est en fait sur Èze-sur-Mer, propriété de BALKANY, donc qui restait effectivement avec un énorme projet pour monter une petite marina sur une partie qui a été protégée, puisque ça ne s'est pas fait, et le monter sur le château. Donc, c'est une falaise qui est assez impressionnante sur Èze. Et le deuxième cas, malheureusement, qui s'est fait, c'est à Roquebrune-Cap-Martin, donc c'est où l'ASPONA, notre association, est née. Ça s'appelle le Vista maintenant, mais ça s'appelait le Vistaero. Donc, là, malheureusement, on a fait en pleine falaise un énorme hôtel, et on l'a encore agrandi avec des investissements des Qataris récemment. Donc, voilà, ça veut dire qu'on a effectivement des victoires. J'ai pris à dessein le château Balsan et ce grand hôtel qui s'appelle le Vistaero pour montrer que chaque fois, on a aussi — on ne réussit pas toujours. Alors, en 75, donc effectivement dès que le conservatoire du littoral a été créé, on avait quand même un linéaire côtier, on l'appelle, urbanisé — à l'époque, on ne disait pas encore artificialisé, urbanisé, c'est quand même un peu plus lâche, on va dire, dans la façon d'occuper un territoire. On peut avoir un territoire urbain, mais effectivement, relativement lâche. Donc, le premier délégué régional avait effectivement dit ça, François FOUCHIER. Bon, Menton est aussi très caractéristique de la façon dont on a justement artificialisé fortement son littoral. Bon, on a deux ports. On a beaucoup de digues artificielles, c'est-à-dire qu'on a des épis, enfin, on a des plages aménagées avec ce qu'on appelle une plage alvéolaire entre les deux ports de Menton, et qui sont, en fait, avec le réchauffement et surtout les attaques répétées de la mer, qui sont très fragilisées, qu'il faut reconforter, les digues, y compris les ports actuellement. Donc, voilà, on a presque 67 % du littoral qui est artificialisé. Donc, c'est quand même un record au niveau du département.

Mais on va être beaucoup plus positif. Donc, nous voici toujours un Menton. Là, on est sur le Cap Martin, donc c'est une zone Natura 2000, et je dirais qu'on a petit à petit réussi à repousser les bateaux. Et c'est simplement une photo pour vous montrer pendant la période, effectivement, où on a le balisage — donc, on vous a parlé des ZIEM tout à l'heure, ces zones d'interdiction aux engins motorisés, vous voyez, c'est cette bande qui, finalement, est laissée à la baignade. On est sur le Cap Martin, là, et l'association a toujours demandé, effectivement, qu'on ne limite pas les ZIEM le long des plages, mais qu'on puisse remonter le long des caps. Donc, petit à petit, on a obtenu de grignoter, vous voyez, cet espace qui est

déjà sur le Cap Martin. Et simplement pour vous dire qu'en fin de saison, bon, il n'y a plus ça, mais on n'a pas non plus les mêmes pressions.

Alors, l'autre élément qui est positif, c'est le fait qu'on a effectivement cette réglementation des mouillages. Alors, j'ai repris la même zone. On est sur le Cap Martin, donc vous voyez, en zone Natura 2000. On a la face Monaco, avec effectivement des plages naturelles qui ne sont absolument pas aménagées, au sens comme on l'entend, et puis on a donc l'ensemble des plages qui regroupent Roquebrune jusqu'à Menton. On a donc ces zones avec – effectivement, on a recensé aussi ce qu'il y avait dans ces zones et si ça vaut le coup de les protéger, parce qu'on peut toujours nous dire, « mais vous les protégez pourquoi ? ». Donc là, on a, par contre, une présence forte de cymodocées. Donc, ce sont aussi des prairies et des posidonies. Donc, on a aussi indiqué les sites de plongée, vous voyez, les trois sites qui sont bien identifiés. On a quand même quelques petits problèmes en fin de saison, après une saison, des fois les bouées ont un peu bougé ou il faut en racheter de nouvelles. Donc, c'est quand même — la mer reprend toujours ses droits, et on n'a pas toujours le budget, excusez-nous, du Parc de Port-Cros, mais, disons que modestement, on voit qu'on progresse. Alors, il y a, par contre, des soucis sur la zone italienne, effectivement, qui est juste en frontière, donc qui est beaucoup moins protégée que la nôtre. Et les bateaux ne se trompent pas : ils sortent du port, ils préfèrent aller en Italie et massacrer des zones qui sont très, très belles, avec des herbiers sur roche et des herbiers sur sable. Voilà. Donc, c'est un peu — le côté transfrontalier n'est pas bien pris en compte, et on espère, là aussi, peut-être qu'on pourra gérer les deux zones Natura 2000 avec un même copil, un même comité de pilotage, et on n'arrête pas de le demander, et on continuera. Voilà. Donc ensuite — oui, je voulais vous montrer quand même une chose incroyable. C'était l'année dernière, alors, ça, on a eu – c'est toujours un peu dans la réglementation des mouillages que j'ai classé ça. On a eu un bateau qui a stationné plus d'un mois avec les moteurs, bien sûr. Donc, 24/24, d'août à septembre 2023. Alors, il était vraiment – là, j'ai pris du cimetièrre de Menton, on est sur la mer, ce bateau est resté nuit et jour, là, on n'a pas tout à fait compris, il était à vendre, mais ça a fait le buzz. Ça, je dois dire que ce bateau nous a quand même un peu aidés. Et curieusement, il a disparu quand le yacht show de Monaco a ouvert ses portes. Donc, on a poussé un grand ouf de soulagement. C'était un bateau qui est très, très moderne, en dépit de son apparence. Ce n'est pas un bateau de guerre, c'est un vrai bateau de plaisance. Donc, on peut trouver — mais j'ai mis des oiseaux, qui ne sont pas empaillés, pour vous montrer que tout le monde peut finalement — bon, la mer est magnifique, mais ça nous gênait un peu dans le paysage, ce bateau. Et on a réussi quand même, à la fin, à le voir disparaître. Alors, ça, c'était pour vous montrer aussi comment les plages, on les massacre, en fait. Donc, c'est toujours à Menton. Et vous avez un beau bateau de croisière aussi dans le décor, au fond. Bon, effectivement, les plages, elles sont réengraissées, on appelle ça, on amène du matériau. Ça, c'est avant la fête des Citrons. Donc, elle a été complètement traversée de tous côtés. On ramenait des — je n'ose même plus les appeler des galets, parce qu'ils sont un peu fracassés avec le passage de ces engins à chenilles, sur lesquels on voudrait aussi qu'on travaille avec autre chose que de la chenille et, je ne dis pas du caoutchouc, mais en tout cas, un matériau moins agressif pour des galets. Donc, voilà comment sont traitées nos plages. Et on a quand même du mal, et c'est pour ça que je vais arriver à la dernière partie de mon propos. C'est effectivement travailler — bon, ça, c'était l'installation des tribunes, vous voyez comment la mer reprend ses droits. Donc, elle remange ce qu'on lui a apporté. Mais ça s'est passé quand même, cette fête du Citron. Voilà.

Donc, pour vous dire que, quand même, à côté, là où on n'a pas encore fait de digues artificielles et on n'a pas artificialisé, on a encore de petites plages de caractère, comme on l'a présenté tout à l'heure, la notion de petites plages de caractère avec une eau, effectivement, renouvelée, pas de digues de pieds de plage, pas de digues sous-marines. Donc, ensuite, ça, c'était aussi pour finir dans une note un peu plus optimiste, et je me déporte un peu sur les îles de Lérins. Donc, pour vous montrer que là, on est sur Saint-Honorat, à la partie ouest de Saint-Honorat, avec de gros besoins de protection, parce que, d'année en année, les parties qui sont encore relativement très fragiles, mais très intéressantes pour la biodiversité marine, sont menacées. Peut-être, donc, après ce rappel des différents bénéfices et réglementations qu'on a pu mettre en place, la gouvernance aussi, que cela peut contribuer à faire. Je dirais que ce qu'il manque, peut-être, c'est que les associations environnementales ne siègent pas dans les commissions nautiques locales. Donc, il faut à tout prix qu'on puisse les accepter autour de la table. Elles n'ont pas toujours de positions figées, les associations environnementales, elles savent évoluer. Elles savent aussi préserver ce qui vaut le coup, et pas forcément au pied de là où elles travaillent. Donc, c'est l'idée aussi d'essayer, et on essaiera là aussi avec des opérateurs qui interviennent sans coordination, d'essayer de mettre ensemble des collectivités locales, des associations. Peut-être aussi, ce qu'il nous manque, c'est de pouvoir siéger dans les zones de cantonnement de pêche, parce que là aussi, le département a une zone de cantonnement justement à proximité de Monaco, donc au golfe Bleu, et ça fait des années qu'on essaie de demander un siège pour pouvoir suivre effectivement les

effets de cette zone de cantonnement de pêche. C'est le Conseil départemental qui tient le secrétariat, et on aimerait effectivement pouvoir en faire partie. Je vous remercie.

### **Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Vous avez des questions ? Donc, je vais demander peut-être à Florent CHAMPION maintenant de venir nous parler de l'accord RAMOGE.

### **M. Florent CHAMPION, Secrétariat Accord RAMOGE**

Bonjour à tous. Alors, à l'instar de madame LORENZI, je suis aussi de Menton, et même si je pourrais être intarissable sur le sujet, je parlerai ici de l'Accord RAMOGE, et notamment de la question de la problématique de la croisière et de la grande plaisance. Alors, l'Accord RAMOGE, qu'est-ce que c'est ? C'est un vieil accord, qui a à peu près une cinquantaine d'années pour la protection du milieu marin sur la zone transfrontalière qui va de Marseille, de l'embouchure du Rhône, pour schématiser, jusqu'à La Spezia, en Italie, et qui, dans sa configuration la plus large, prend aussi l'intégralité de la Corse jusqu'au nord de la Sardaigne. On est sur une zone qui est assez similaire à celle du sanctuaire de l'Accord Pelagos. Vous le voyez sur la photo, Benoît RODRIGUES l'a dit dans son propos introductif, notre littoral est particulièrement touché par la question de la croisière et de la grande plaisance. Alors, par grande plaisance, j'entends les unités supérieures à 30 mètres. Ces unités, elles se sont accentuées à la fois en nombre et en taille, puisqu'à la fin des années 90, on était à environ 1 500 unités au niveau mondial, et en 2018, 20 ans plus tard, on en est à peu près à 5 000. Au niveau de la taille, il en est de même. Sur ces dernières années, on a vu une augmentation des nombres de livraisons d'unités entre 40 à 50 mètres de plus de 50 %, et pour celles de plus de 60 mètres autour de 90 %. Au niveau de la zone géographique, vous le voyez, on est en plein dedans, sur le fameux Triangle d'or. Vous avez les destinations les plus prisées en bas de l'écran. Alors, on a un petit point d'attention au niveau du golfe de Saint-Tropez, et surtout sur le 06, avec bien entendu Cannes, Antibes, Nice, Monaco, jusqu'à la frontière avec Menton. Et puis, ça continue aussi de manière un peu moins importante en Italie, avec un autre point d'attache assez remarqué, à Portofino, aux abords des Cinque Terre. Au-delà de la grande plaisance, notre littoral est aussi connu pour l'activité de croisière : la Méditerranée, c'est la seconde part de marché au niveau de la croisière mondiale, et la plus prisée au niveau des touristes européens. Vous voyez aussi les chiffres en constante augmentation. Le marché avant la crise COVID était en évolution constante, autour de 5 % par an. Sur la zone RAMOGE que vous avez à l'écran, ce sont plus de 6 millions de passagers en 2019, 6 millions de passagers, 2 100 escales et à peu près 30 ports de croisière.

Au vu de ces chiffres et de cet intérêt, l'Accord RAMOGE a voulu se saisir de cette problématique en menant une étude sur la question de la gestion durable de la croisière et de la grande plaisance, pour faire déjà un rappel réglementaire de ce qu'il était possible de faire ou pas pour ces unités, et puis aussi et surtout dresser un inventaire environnemental de l'ensemble des impacts qui pouvaient être liés à ces industries, avant de formuler dans un dernier temps des recommandations. Alors, sur les principaux impacts environnementaux, nous en avons dénombré neuf. Vous avez l'ancrage sur la Posidonie, sur les cymodocées principalement. Vous le voyez à l'écran. Ces grandes unités, elles ont des ancres tout aussi importantes, et quand elles sont mal jetées ou jetées au mauvais endroit, comme ici sur l'herbier, les conséquences sont absolument désastreuses. L'herbier de Posidonie, c'est notre poumon de Méditerranée pour la séquestration du carbone, pour les nurseries, pour la biodiversité, pour l'érosion des plages. Et en quelques instants, ça peut être des écosystèmes précieux qui partent en fumée. Nous avons aussi les risques de collision avec les cétacés, mais je crois que Maylis SALIVAS en parlera juste après. Les images sont éloquentes. Collisions, risques aussi acoustiques, à la pollution sonore : vous voyez l'impact du bruit sur deux espèces, sur le cachalot à gauche et sur la baleine à bec de Cuvier à droite. On est en plein, vraiment, sur le sanctuaire Pelagos et la zone RAMOGE. Avec, en couleur plus foncée, bien entendu, les routes principales des navires de croisière et de grande plaisance. La pollution lumineuse, avec les dérangements sur la faune et l'avifaune. Et puis aussi, des rejets de déchets liquides et solides — il faut savoir que pour un navire d'environ 3 000 passagers, à la semaine, ce sont 80 tonnes de déchets solides, ce sont 800 000 litres d'eau noire, et 4 millions d'eau grise. Ce sont des chiffres qui sont absolument colossaux. Vous avez aussi la question des pollutions atmosphériques. On a été sensibilisés sur le littoral, et notamment à Marseille avec des questions qui ont fait l'objet de vifs échanges aux niveaux locaux. Vous avez la comparaison sur le petit graphique de l'incidence des émissions atmosphériques par rapport à l'activité de croisière et par rapport aux véhicules. Il faut savoir que sur une seule journée, toujours avec le référentiel d'un navire de 3 000 passagers, ça représente l'équivalent des émissions de 15 000 voitures. Et vous voyez, après, selon les conditions météorologiques, l'impact de ces émissions sur la qualité de l'air. Et puis, nous avons aussi la question du transbordement de ces passagers et des embarquements et débarquements successifs de tant de personnes. Ce sont de petits villages, même de grands villages flottants, avec les impacts liés à la logistique des tenders qui vont faire les navettes entre les bateaux de croisière et les ports, mais aussi derrière, la logistique à terre avec les

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

bus, la visite de sites touristiques classés, etc. Enfin, les aménités avec la pollution visuelle. Pour rappel des proportions, ce type de navire, c'est un navire d'à peu près 300 m de long pour 60 m de haut, 10 m de plus que l'Arc de Triomphe.

Alors, une fois qu'on a adressé cet inventaire, qu'est-ce qu'on fait ? Nous, en tant qu'accord RAMOGE, notre but n'est pas d'aller financer l'aménagement de ZMEL, des zones de mouillage, d'aller faire des contrôles dans les ports. Notre but, c'est d'essayer d'apporter de la connaissance scientifique pour que les décideurs puissent prendre les décisions de la manière la plus éclairée possible. Et c'est pour cela qu'on se félicite que ce travail très important, de plus de 1 000 pages, ait permis à la DIRM de constituer le socle de sa réflexion pour l'établissement de la charte croisière durable en Méditerranée avec les 13 engagements qui ont été présentés précédemment, et surtout la signature de 26 compagnies maritimes qui représentent 80 % des escales en Méditerranée. Dans le contexte de RAMOGE nous aimerions porter la réflexion non pas seulement au niveau de la façade française, mais aussi à l'échelle de la cohérence du bassin, parce que ce sont les mêmes bateaux qui vont être à Saint-Tropez, à Monaco, puis à Portofino en Italie, et c'est important qu'on puisse avoir cette vision, la plus globale possible pour éviter les effets reports qui étaient mis en avant dans la précédente présentation. Nous sommes basés à Monaco au niveau du secrétariat de l'accord RAMOGE, et on peut vous dire qu'à l'occasion des grands prix de Formule 1 ou des yacht shows, on constate la pression qui est particulièrement forte dans les zones voisines. Et c'est important qu'on ait cette coopération, ce dialogue avec nos amis monégasques et italiens. Madame LORENZI parlait aussi de gestion commune et harmonisée de sites Natura 2000, c'est en train de se mener dans le cadre de projets européens entre le Cap Martin et le Cap Mortola en Italie, et on s'en réjouit, et on est là pour ça, pour faciliter les échanges et être un vrai catalyseur de bonnes pratiques pour avoir une réflexion la plus globale et la plus harmonisée possible à l'échelle de notre bassin méditerranéen, qui dépasse largement le cadre de la Méditerranée française. Merci.

#### **Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public**

Merci, monsieur. On va finir notre constat avec Maïlys SALIVAS, s'il vous plaît, Accobams.

#### **Mme Maïlys SALIVAS, Accobams**

Merci beaucoup. Bonjour à tous. Moi, je suis Maïlys SALIVAS. Je vois que l'agenda est vraiment bien monté, parce qu'il y a vraiment une logique : on commence au niveau local et on va de plus en plus grand. Donc, Benoît présentait tout à l'heure les différents outils qui existaient en France pour essayer de contrer un peu toutes les pollutions qui peuvent exister, mais il y a quelque chose d'important, c'est que la France, comme la majorité des pays, ont adopté des conventions, enfin, ont adapté — comment on dit en français ? Non, font partie de conventions internationales. Ratifié, merci. Ratifié des conventions au niveau international. Moi, je fais partie de l'Accord Accobams. Accobams, c'est pour la conservation des cétacés en Méditerranée et en mer Noire. Alors, pour vous expliquer un petit peu, donc, il y a les Nations unies, il y a le programme des Nations unies pour l'environnement, et sous ce programme-là, il y a différentes conventions — que ce soit une convention pour la Méditerranée, la convention de Barcelone, la convention de Bucarest, la convention pour les espèces migratrices. Et quatre de ces conventions se sont réunies et ont décidé de créer spécifiquement l'Accord Accobams, donc pour s'occuper des cétacés en Méditerranée et en mer Noire. Donc, Accobams, qu'est-ce que c'est concrètement ? Ce sont 24 pays qui ont ratifié l'accord, ce sont 52 partenaires, essentiellement des ONG et des universités qui travaillent avec nous, ce sont 27 ans d'existence, 27 ans et demi d'existence, on fêtera les 28 ans en novembre, 3 millions de kilomètres carrés couverts par cet accord, et surtout 11 espèces de cétacés qui sont régulièrement présentes. Donc, ça peut aller du petit marsouin jusqu'au rorqual, la deuxième plus grande baleine au monde. Notre objectif, un peu comme RAMOGE, ce n'est pas dire ce qu'il faut faire ou ce qu'il ne faut pas faire, ce n'est pas être contre les activités humaines, c'est essayer de concilier activités humaines et conservation de l'environnement. On est au service des pays, en fait. On est là pour les aider, donc pour identifier les menaces, identifier la biodiversité qui peut exister, et essayer de trouver ensemble des solutions qui soient durables pour tout le monde. Donc, c'est ce que j'expliquais, ça reprend un peu la slide, c'était celle de Port-Cros, ou la tienne, peut-être, Benoît, qui expliquait un petit peu tout ça.

Donc, trouver des solutions pour concilier l'activité humaine et la conservation des cétacés. Pour ça, il nous faut de la connaissance — de la connaissance sur les cétacés, et vous verrez après des connaissances aussi sur les activités humaines. Pour avoir des connaissances sur les cétacés, c'est relativement simple, il faut les compter. Sauf que les compter dans une petite zone, c'est facile. Au niveau de la Méditerranée et de la mer Noire, c'est un peu plus compliqué. On a monté un premier projet en 2018-2019, où pendant deux mois, tous les scientifiques de la zone sont montés à bord d'avions et de bateaux et ont suivi des transects pour compter les cétacés. Et c'est la première fois, on a vraiment l'état maintenant presque initial de 2018 des cétacés en Méditerranée et en mer Noire. On a la deuxième campagne qui est en train de se monter et qui devrait avoir lieu en 2025-2026. À chaque fois, on fait

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

d'abord une zone et après l'autre. Donc, d'abord Méditerranée et on essaiera de faire mer Noire — on verra avec les circonstances. Mais l'est de la Méditerranée, ce n'est pas mal non plus. L'est de la Méditerranée, on n'est pas mal non plus. Pour monter ce projet-là, le premier, il a fallu plus de dix ans quand même. Pour qu'on puisse avoir les permis — enfin, c'est hyper intéressant, j'ai une brochure que je pourrai vous passer après. Pour avoir des données sur les cétacés, on étudie aussi beaucoup les échouages. À partir des échouages, on peut avoir beaucoup d'informations sur les cétacés, les espèces qui sont présentes, mais également sur les menaces. Pourquoi ils sont échoués ? Des fois, ce n'est peut-être pas la cause de mortalité, mais ça nous donne quand même des indications sur les perturbations qu'il peut y avoir. Il nous faut également des informations sur les activités humaines qui peuvent amener de la pression sur les cétacés. Donc là, je ne vais pas revenir, ça a été présenté dans les autres présentations. Tout ce qui est activité de pêche, le bruit d'origine anthropique avec tout ce qui est construction, le whale watching, donc tout ce qui est observation aussi des cétacés avec des opérateurs qui sont plus ou moins oppressants, et le trafic maritime.

Donc, je voulais m'attarder un petit peu plus dessus pour vous montrer ce qu'on fait au niveau de l'Accobams. Donc, on essaye de superposer, vous pouvez le voir, les habitats des cétacés avec le trafic maritime. Donc là, vous avez l'habitat du rorqual, et là, les principales lignes maritimes — bon, ça date de 2017, mais c'est toujours un peu d'actualité, et grâce à une plateforme qu'on a mise en ligne qui s'appelle NETCCOBAMS, qui est disponible, il faut juste demander au secrétariat, on vous donne l'accès, vous avez plusieurs informations comme ça, plusieurs cartographies qui sont présentes et qui vous permettent de jouer pour voir un peu l'impact, au moins la superposition des activités humaines avec les habitats des cétacés. Ces informations-là sont basées sur des informations scientifiques, on a un comité scientifique, et c'est à disposition des décideurs. Ce qui est intéressant dans cette plateforme, c'est que c'est très visuel, et en fait, ça nous amène à des cartographies de ce type-là, où on peut superposer là l'habitat du rorqual, donc la grosse baleine que je vous ai montrée, mais également l'habitat du cachalot, là, c'est avec le trafic maritime. Vous voyez qu'il y a deux zones qui ressortent, donc il y a celle avec le cercle rouge, là, mais il y a aussi l'Hellenic Trench, ici. Là, c'est une zone qui impacte le cachalot, et là, c'est une zone qui va impacter le rorqual commun. Au niveau de l'Accobams, on essaye d'intervenir au niveau des pays. Des fois, les pays sont réceptifs et peuvent mettre en place des législations. Des fois, c'est plus compliqué. Avec la Grèce, le ministère était un peu frileux et n'osait pas forcément avancer. Ce qu'on a fait au niveau de l'Accobams, c'est que grâce à nos partenaires, donc les 52 partenaires qu'on a, on a travaillé avec trois grosses ONG — le WWF, OceanCare, et une autre ONG au niveau local. Et ils sont allés parler avec MSC Croisières, donc une des grandes compagnies, et MSC Croisières a décidé de décaler, de rerouter ses lignes de quelques milles nautiques pour éviter justement l'habitat des cachalots. Donc, là, c'est une success-story. On ne passe pas forcément par les ministères, mais c'est notre rôle aussi de prendre en compte tout ce qu'on a sous la main, tous les outils qu'on peut avoir. MSC Croisières maintenant est assez proactif, et nous aide pour essayer de contacter les autres compagnies maritimes, pour essayer de dupliquer cet exemple-là dans d'autres zones. L'autre zone qui apparaît, donc vous pouvez voir, c'est au niveau du nord-ouest de la Méditerranée. Là, les pays ont vu ces cartes-là, et il y a quatre pays qui se sont réunis, donc l'Espagne, la France, le Monaco et l'Italie, et qui sont allés auprès de l'Organisation maritime internationale pour essayer de montrer qu'il y avait un souci au niveau des bateaux en général, au niveau du trafic maritime dans cette zone-là. Et ça a été retenu par l'Organisation maritime internationale, et maintenant, il y a une ZMPV, donc une zone maritime particulièrement vulnérable, qui a été créée en juillet dernier officiellement. Et ça veut dire que ces pays-là doivent accorder une attention plus particulière au trafic maritime. Notamment, ils doivent réfléchir à des outils pour mettre en place — et il y a une des propositions, c'est d'essayer de diminuer la vitesse. Parce qu'en diminuant la vitesse, on peut diminuer le risque de collision, comme disait Florent tout à l'heure, avec les cétacés, mais on diminue également les émissions de gaz à effet de serre. Pour aider les quatre pays à proposer des solutions, sur notre plateforme NETCCOBAMS, on a développé un module, c'est ce que vous voyez en haut, suivi et surveillance, qui permet de suivre chaque navire dans cette zone-là. Pour chaque navire, on peut cliquer sur le navire, avoir sa vitesse, mais avoir également les émissions sonores qu'il dégage et les émissions de gaz à effet de serre. C'est vraiment un outil de suivi. Après, voilà, ce n'est accessible que pour certaines personnes, cette partie-là, mais c'est un outil qui existe pour eux. On a également des ateliers de — c'est un des plus importants, formation et sensibilisation, que ce soit avec les experts, mais également avec les décideurs. Et on a un projet en cours où justement, on va rencontrer différents acteurs dans le domaine maritime, que ce soit au niveau des ports, que ce soit au niveau des compagnies maritimes, mais aussi au niveau des décideurs, au niveau ministériel. On a des labellisations qui existent, tu en as déjà parlé un petit peu Benoît, notamment pour tout ce qui est observation des cétacés, tout ce qui est whale watching. C'est un label qui a été développé conjointement avec l'Accord Pelagos, et qui est attribué aux opérateurs qui mettent en œuvre



de bonnes pratiques pour surveiller les cétacés. Et on développe, bien sûr, de nombreuses lignes directrices, des codes de bonne conduite, qui sont disponibles sur le site Accobams.

Et je voulais dire, la chose la plus importante, c'est que tout ce qu'on fait, c'est vraiment grâce à d'autres organisations, que ce soit au niveau local, au niveau régional, donc Méditerranée, et même au niveau international. Donc, vraiment, pour nous, la clef de tout, c'est vraiment tout ce qui est coopération et collaboration. Merci beaucoup.

**Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Merci beaucoup. On va tout de suite passer au point de vue des acteurs, parce qu'on a pris un peu de retard, je suis désolée. Quitte à ce que vous posiez ensuite les questions, de toute façon tous les intervenants restent dans la salle. Et j'aimerais bien qu'on passe à la production de propositions au plus tard dans un quart d'heure. Donc, on a trois intervenants. Est-ce que monsieur TRICARD veut bien venir nous parler du tourisme ?

**M. Vincent TRICARD, Université Côte d'Azur**

Oui, comme je n'ai pas de support, ça va aller vite, c'est bien. Bonjour à tous, je m'appelle Vincent TRICARD. Je représente aujourd'hui l'Université, et je dirige un institut sur le tourisme. Vous imaginez bien que le tourisme sur la Côte d'Azur est un élément important. Et donc aujourd'hui, on a effectivement une université pluridisciplinaire qui travaille, du mieux qu'elle le peut avec le territoire, avec les différents acteurs, pour essayer d'accompagner les acteurs publics et les acteurs privés du tourisme vers la transition, vers une certaine forme de transition et un tourisme plus durable. On a effectivement un tourisme aujourd'hui, vous le savez aussi bien que nous, qui a un impact sur les ressources de notre territoire. Et ce qu'on essaie de développer avec l'université et les acteurs, les chercheurs en particulier, c'est de pouvoir identifier quels sont les impacts effectivement sur les ressources, comment on peut amener les autorités à développer des politiques permettant effectivement de minimiser ces impacts. Et vous comprendrez que le territoire n'aura pas vocation à interdire le tourisme — le tourisme reste un secteur aujourd'hui important à bien des égards. Donc, l'université, un de ses rôles est vraiment d'accompagner les différents acteurs. On travaille actuellement sur des axes prioritaires, qui sont le tourisme durable, qui sont le patrimoine — aujourd'hui, on peut considérer que la mer fait partie de notre patrimoine local — et effectivement la partie liée à notre propre territoire azuréen. On a effectivement — aujourd'hui, on essaie de se spécialiser sur une particularité qui est la gestion des flux. À l'université, on commence effectivement à mettre en place divers programmes pour étudier des flux qui sont à la fois flux piétons, des flux automobiles, flux de transports on va dire, les flux liés à la gestion des déchets, les flux des croisières, donc les flux maritimes, et donc pour essayer de pouvoir mettre en place des concepts qu'on peut, et ça, c'est important, on a parlé justement de duplication — c'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'objectif n'est pas de pouvoir arriver à développer des projets qui ne sont applicables que localement, mais vraiment essayer d'avoir un esprit de répliquabilité sur le territoire méditerranéen. On travaille effectivement avec un autre institut localement, un institut qui s'appelle l'Institut méditerranéen du risque de l'environnement et du développement durable, avec qui on travaille effectivement en étroite collaboration.

Et aujourd'hui, effectivement, un des sujets clefs, ce sont ces flux-là — d'ailleurs, pas plus que demain, on a un rendez-vous avec des représentants du ministère du Tourisme sur la question du surtourisme. Parce qu'effectivement, aujourd'hui, se pose une question, vous entendez tous parler du surtourisme, surtourisme, on peut mettre bien des choses derrière. Aujourd'hui, l'une des questions, c'est comment on définit le surtourisme, quels sont les critères qui permettent d'identifier qu'une zone, un territoire, quelque échelle qu'il soit, est victime d'un effet de surtourisme ? Quels sont les impacts effectivement qui peuvent — donc, identifier les impacts positifs, négatifs. Un élément qui est important aujourd'hui, le territoire, il y a les habitants. Et aujourd'hui, il y a un impact sociétal du tourisme, et tout aussi une question de « comment je caractérise le côté acceptabilité sociale, sociale et sociétale ? ». C'est-à-dire que le touriste versus les locaux, est-ce que certaines formes de tourisme sont économiquement intéressantes versus les impacts que ces formes de tourisme là amènent sur une population d'un territoire ? Donc, ce sont tous des travaux qu'aujourd'hui, on essaie de développer avec les différents laboratoires de notre université. Aujourd'hui, on a la présence d'un de nos collègues sur les territoires maritimes.

On va prendre un exemple aussi justement très lié à la mer, qu'on peut peut-être justement imaginer approfondir. Aujourd'hui, on va parler aussi des impacts climatiques, parce qu'on s'entend qu'il y a un phénomène lié aux impacts climatiques. On a aujourd'hui des espèces invasives, des espèces qu'on n'exploite pas. Et on commence à travailler aujourd'hui, on travaille un petit peu avec le laboratoire ECOSEAS, qui est présent, et un chef étoilé sur « comment valoriser des espèces aujourd'hui qui sont soit invasives, soit qui ne sont aujourd'hui pas exploitées, mais qui auraient un intérêt d'exploitation pour amener de nouveau une nouvelle forme d'économie autour de certaines espèces en particulier ? ». Donc,

notre volonté, on l'a dit, et chacun d'entre vous l'avait dit, c'est d'accompagner à la fois les territoires, les politiques, d'être à l'écoute des acteurs, mais qui sont aussi à l'écoute des citoyens. Parce que ça, c'est aussi important, il ne faut pas l'oublier, on vit tous sur un territoire et chacun, on a à cœur que notre territoire, qu'on puisse l'utiliser le plus longtemps possible dans les meilleures conditions. Donc, voilà, aujourd'hui, on essaie de travailler en mettant ensemble territoire, acteurs académiques, acteurs professionnels, pour vraiment amener des solutions. Donc, on est une interface, aujourd'hui on est vraiment une interface entre ces deux mondes, le monde académique et le monde socio-économique, au service, j'ai envie de dire, des territoires, et quelque part au service des citoyens que nous sommes. Donc, l'objectif, c'est effectivement pour nous, et c'était, depuis le début effectivement, on a des sujets très intéressants, c'est de se dire « comment on peut travailler tous ensemble pour qu'effectivement, on aille vers un tourisme plus en adéquation avec l'évolution et les impacts climatiques, mais l'évolution aussi des mœurs ? », on s'entend qu'il y a aussi un sujet que je n'ai pas abordé, qui est l'étude du comportement des touristes. Aujourd'hui, les mentalités évoluent. Qu'est-ce que le touriste attend aujourd'hui d'un territoire, comment il consomme ce territoire ? On a plusieurs éléments aujourd'hui qui viennent modifier certains comportements. Donc, c'est vraiment d'avoir un ensemble de paramètres pour permettre effectivement d'accompagner des politiques de développement territorial sur notre territoire, en gardant à l'esprit d'essayer de développer des choses qu'on peut effectivement répliquer sur un territoire. Je vous remercie. Je n'ai pas été trop long, comme ça, ce n'est pas mal. Voilà, merci beaucoup.

### **Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public**

Je voudrais un représentant de NaturDive. Je n'ai pas de... Je ne sais pas qui ? Voilà, merci beaucoup. Et ensuite, monsieur Richard GIBEAUD.

### **M. Samuel JEGLOT, NaturDive**

Merci. Bonjour à tous. Samuel JEGLOT, je suis le président de l'association NaturDive et cofondateur de cette association, qui est basée à Cannes. Donc, une association de plongeurs qui, dès le départ, il y a six ans, on a toujours voulu rendre la plonge un peu plus utile, arriver un petit peu à changer un petit peu certaines choses au niveau environnemental. Donc, on a plusieurs thématiques qui ont grossi, qui ont grandi avec le temps. La première, ce sont les sciences participatives. Je vais revenir un petit peu dessus après. Et ça a démarré comme ça. Impliquer les plongeurs dans une démarche utile aux scientifiques et aux gestionnaires. On a ensuite développé des projets autour de l'éducation avec les aires marines éducatives, donc plus avec les scolaires. Et puis, un volet scientifique, avec contribution à la connaissance, en général, avec des inventaires de biodiversité, sur des habitats mal connus, comme ici, qui sont aussi proches que nous que devant la promenade des Anglais, sur les tombants un petit peu profonds, qui sont finalement mal connus. Et puis, un volet protection, je vais revenir dessus, où on va vraiment essayer de s'attarder sur des habitats qui sont sensibles et impactés, posidonies, coralligènes.

Le premier volet, donc c'est vraiment là-dessus qu'on a démarré, c'était il y a presque six ans : développer les sciences participatives pour les plongeurs. Donc, c'est arriver à impliquer les citoyens dans l'évaluation de l'état de santé du milieu, donc à travers des protocoles standardisés, des protocoles scientifiques. Et on a vraiment amené ça aux plongeurs, on les a formés pour arriver à ramener de la donnée pour les gestionnaires, pour les scientifiques en général. Et surtout, avec un objectif de rendre la plongée quelque part plus utile pour les plongeurs, pour arriver à donner un peu plus de sens à leur activité, qui n'est finalement pas qu'une activité de loisir. Ils deviennent des sentinelles de l'environnement et arrivent à contribuer à plus de connaissances sur l'état de santé. Donc là, l'idée, vraiment, et c'est vraiment ce qui motive tous nos projets dans l'association, c'est d'arriver vraiment à interagir avec différents acteurs, avec différents usagers du milieu marin. Donc, ce projet, c'était vraiment de créer une interaction entre plongeurs citoyens, donc non scientifiques, et les scientifiques, et surtout les gestionnaires. Au final, ce projet, ça nous a permis depuis fin 2017, à travers plus de 1 200 plongées individuelles, donc à chaque fois une plongée qui a servi à collecter des données sur une trentaine de sites sur la Côte d'Azur, à ramener plus de 125 000 données. Et toutes ces données sont en cours de traitement actuellement, donc, dans le cadre d'un stage de Master pour pouvoir, justement, arriver à sortir un petit peu les tendances en termes d'état de santé du milieu. Un deuxième exemple de projet que l'on porte, et là, pareil, l'objectif, ce n'est vraiment pas juste plonger, c'est d'arriver à faire plus, et là, on va toucher le domaine des filets de pêche perdus, les fameux filets fantômes. Donc, l'idée ici, c'est d'arriver à rapprocher deux communautés qui, au premier abord, ne sont pas forcément compatibles, plongeurs et pêcheurs — les uns voulant voir les poissons vivants, les autres les pêchant. Donc, ce n'est pas forcément deux communautés qui s'apprécient, mais au final, on arrive à travailler ensemble pour arriver à réduire l'impact de cette activité. Parce que toute activité humaine, en général, a forcément un impact sur l'environnement marin. Ici, la pêche artisanale en a un. Donc, l'objectif, c'est d'arriver à le réduire et de travailler avec les pêcheurs pour, 1) retirer les filets lorsqu'ils sont perdus, c'est également les faire revenir dans la boucle quand il faut retirer ces filets et à utiliser leurs moyens pour nous aider aussi à

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

sortir ces filets. Et au final, on fait de la dépollution, et on fait de la restauration de façon beaucoup plus large, c'est-à-dire que depuis 2020, ça fait trois ans que l'on fait ce projet, donc on a retiré une trentaine de filets sur toute la zone principalement, Cannes-Antibes, et un petit peu sur Nice. Ça, ça représente 3,2 km de filets, et l'équivalent, en termes de surface, de deux terrains de football. C'est-à-dire que c'est autant de récifs, et ce sont principalement des récifs coralligènes, donc c'est autant de coralligène qui va pouvoir se régénérer. Donc, on est vraiment dans une démarche de restauration et en plus de dépollution.

Et puis, je voulais finir sur un autre, on en a beaucoup parlé, la posidonie, les mouillages, et ici, c'est un exemple d'herbier de posidonie sain que l'on voit au sud de Saint-Honorat, où il y a très peu d'impacts liés à la plaisance. Et lorsqu'il n'y a pas de gestion pendant plusieurs décennies, tout doucement, on arrive à ce genre de décors. Ça, c'est ce que l'on a au nord des îles de Lérins, c'est en face de Cannes, et là, ce sont plusieurs décennies de mouillages, répétés, répétés. Donc, quand on arrive à cet état, c'est vraiment dans un état de non-retour, sur l'échelle de vies humaines, on ne va jamais pouvoir, même en protégeant la zone, arriver à voir la posidonie revenir. Donc, on a besoin de donner un petit coup de pouce à l'environnement, donc c'est pour ça qu'on a commencé à développer aussi des projets de restauration, restauration écologique, donc ici, sur l'habitat — sur l'herbier de posidonie. Donc, c'est un projet que l'on démarre cette année, on va normalement attaquer le chantier en fin d'année. Donc, pour l'objectif, c'est restaurer 3000 m<sup>2</sup> d'herbier entre les îles de Lérins, sur une zone où on a retiré la pression. C'est-à-dire que c'est une zone où il n'y a plus le droit de mouiller à l'année, et on va pouvoir contribuer et donner un petit coup de pouce à la nature en venant restaurer, en venant replanter des fragments d'herbier qui sont en épave. Mais ça, ce n'est pas une solution en soi, c'est-à-dire qu'ici, on est vraiment au niveau final un petit peu du processus. Lorsqu'il n'y a pas eu de gestion des usages, lorsqu'il n'y a pas eu de gestion des impacts ici des mouillages, on est obligé de venir réparer. En amont, bien sûr, ce qu'il faut absolument faire, c'est traiter ces mouillages, arriver à réduire les pressions, les impacts. La grande plaisance, ça y est, on a des arrêtés préfectoraux qui fonctionnent, les unités de plus de 24 mètres n'ont plus le droit de mouiller dans les herbiers. Donc ça, ce n'est quelque part plus finalement un problème. Maintenant, l'objectif, c'est vraiment d'aller traiter cette petite plaisance. Et on a beau avoir de la sensibilisation, de l'éducation, on sait qu'il faut aller mouiller dans les pages de sable. Sauf que comme sur cette photo, c'est entre les îles de Lérins, les plages de sable, finalement, il n'y en a pas tant que ça, il y en a très peu. Donc, quand on a 1 500 bateaux, c'est ce qu'on a pu compter à un instant T entre les îles qui sont mouillés, comment on fait pour tous ces bateaux ? Donc, à un moment, il faut mettre en place des solutions — les zones de mouillage, bien sûr, ce sont des solutions. Donc, il y a quelque part une vraie urgence en termes de mise en place de cette gestion des mouillages de la petite plaisance. Et ça, c'est valable à Cannes, c'est valable à Villefranche, c'est valable à Antibes, à Saint-Tropez. Donc, c'est assez généralisé, et en Corse également. Voilà, je vous le remercie.

#### **Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Je vais appeler M. GIBEAUD, s'il vous plaît, merci beaucoup.

#### **M. Richard GIBEAUD, Chef d'entreprise**

Bonjour à tous, je suis Richard GIBEAUD, je suis un chef d'entreprise dans le domaine du nautisme, et j'ai une entreprise qui distribue de la peinture, des antifouling, du vernis et des produits consommables pour l'industrie nautique. Ne tirez pas tout de suite, attendez, voilà. Et je suis aussi en charge pour la Fédération des industries nautiques de la région sud, et notamment du département Super Yacht, Super Yacht France — ne tirez pas encore tout de suite. Mais je suis aussi le président du Parlement de la mer de la région sud, et donc, j'ai la catégorie plaisance, pêche et aquaculture, et dans ce département, nous travaillons beaucoup à l'écoresponsabilité, à l'évolution des pratiques, pour pouvoir développer à la fois l'industrie, préserver l'économie du tourisme, mais développer des valeurs environnementales auxquelles le président MUSELIER a pas mal d'atomes crochus, et donc il nous a confié la mission de produire un certain nombre de propositions pour améliorer l'impact de la pêche, l'aquaculture et la plaisance.

Alors, je vais éviter de redire ce qui a été dit, parce que la DRIM a dit beaucoup de choses, on partage beaucoup de réunions et de process ensemble, mais je vais plutôt essayer de vous apporter un témoignage pour vous montrer que l'industrie que je représente n'est pas uniquement le vilain petit canard qu'on veut qu'il soit. Je vais vous donner peut-être trois exemples. Ça fait plusieurs années que notre fédération est à l'initiative d'une démarche qui s'appelle l'APER. L'APER, c'est une association qui a vocation à déconstruire les bateaux de manière à recycler tous les bateaux qui sont dormants dans les ports, qui sont en déchéance de propriété, ou qui sont abandonnés par les propriétaires parce qu'ils n'ont plus les moyens de les entretenir, etc. Donc, on a mis en place depuis plusieurs années une écoparticipation pour les constructeurs — par exemple, Beneteau, Fontaine Pajot, les grands constructeurs français, dès qu'ils vendent un bateau, participent à une écoconstruction qui finance cette

démarche de l'APER qui a vocation à aider à la déconstruction pour pouvoir améliorer l'impact de ce nautisme qui est abandonné.

Un deuxième exemple, ça a été abordé tout à l'heure, c'est la démarche sur les antifoulings, par exemple. La démarche sur les antifoulings, je voudrais juste vous rappeler ce qu'il s'est passé il y a six ans à peu près. Le législateur français a fait, enfin et en Europe, on a fait évoluer une réglementation qui s'appelle sur les BPR, les biocides qui sont contenus à l'intérieur de ces peintures antifouling qui vont donc sous les coques. Il y a six ans, le législateur a pris une décision de faire évoluer cette réglementation. On a dit qu'il y a des produits qui ne sont plus autorisés ou qui doivent évoluer dans leur formule. C'est assez amusant de regarder ça, parce qu'il y a six ans, l'angle d'attaque de cette évolution réglementaire n'était absolument pas l'environnement. C'est choquant quand même, il y a six ans, l'environnement, tout le monde savait de quoi on parlait. Mais le législateur n'a pas pris ça en compte. La seule chose qu'il a prise en compte, c'est la protection individuelle de l'utilisateur. Et on a dit quoi à l'industrie des manufacturiers de peinture et d'antifouling ? « Vous allez couper en deux les gammes de produits et on va s'assurer que le particulier, quand il applique un antifouling, il ne risque rien pour la peau, et pour ses yeux et le nez ». Voilà. Là, c'est la vision claire d'un peu de la — comment dire ? On parlait des pressions tout à l'heure. Je ne peux pas imaginer qu'il y a six ans, la pression environnementale n'était pas sur les épaules des législateurs. Mais ils n'ont pas pris cette direction-là il y a six ans. Dire aujourd'hui que les antifoulings, par exemple, sont tous des détracteurs de l'environnement, moi, je suis bien placé pour vous en parler, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai, parce que nous détenons un certain nombre de produits dans nos gammes d'antifouling qui améliorent significativement l'impact environnemental, voire pour certains proches de zéro. Mais on est confronté à quoi ? On est confronté à une méconnaissance des professionnels des produits qui existent — et je peux vous donner le nombre de réunions que je fais, notamment dans les parcs naturels marins, où moi, je siège au bassin d'Arcachon, dans le parc naturel marin du bassin d'Arcachon, et je vois le mal que j'ai à faire évoluer mes collègues professionnels pour sortir, par exemple, des antifoulings à oxyde de cuivre. Puisqu'on sait qu'aujourd'hui, dans l'antifouling, l'oxyde de cuivre, qui est un biocide qui se sédimentarise dans les fonds, sur la zostère notamment, ou d'autres organismes marins, on a des difficultés. Mais on a déjà dans nos gammes des produits qui sont moins impactants, voire pas impactants pour l'environnement. Donc, notre démarche au sein de la Fédération des industries nautiques, c'est de pousser toutes ces nouvelles formules, ces produits, auprès des professionnels. On a déjà des flottes de bateaux de charter, alors qu'ils ne sont pas présentes ici en grande quantité en Méditerranée, mais plutôt dans les Caraïbes, par exemple. Vous prenez une boîte comme Dream Yacht Charter, qui est l'un des plus gros loueurs de catamarans dans le monde, ce professionnel équipe déjà des bateaux avec des antifoulings qui n'ont plus d'oxyde de cuivre, et alors qu'ils vont dans des eaux qui sont exigeantes en termes de prolifération du fouling.

Le troisième point dont je voulais vous parler, c'est un point qui est transversal avec tout ce qui a été dit, et c'est un point qui nous tient à cœur, beaucoup, à la Fédération des industries nautiques, c'est de rendre acceptable notre activité par le grand public. Et vous ne trouverez pas chez nous des gens qui vont vous dire « non, mais ça pèse tant en économie, donc tout le monde la ferme, et comme ça pèse de l'emploi et de l'économie, circulez, il n'y a rien à voir ». Ce n'est pas notre position. Notre position, elle est dans la concertation. C'est pour ça que nous participons activement à Alliance Posidonia, c'est pour ça que nous participons activement à l'APER. Enfin, on a des démarches, qu'elles soient locales ou qu'elles soient nationales, voire internationales, au travers de la Fédération des constructeurs européens, pour améliorer l'acceptabilité de notre métier. Notre métier, il est large. À la fédération, on gère l'activité du paddle jusqu'à l'activité du super yacht de 70 mètres. Donc, le grand écart est assez large. Mais, pareil, on a alerté l'État lors du dernier salon de Cannes à travers le préfet maritime pour travailler avec nous sur l'usage. Parce que nous voulons un nautisme, au-delà d'être durable, un nautisme de qualité. Un nautisme de qualité, ça veut dire que ce n'est pas un nautisme de masse. Un nautisme de qualité, ça veut dire que le plaisancier a un plaisir de consommer le nautisme, et bien évidemment, il préférera aller dans une eau bleue que dans une eau grise ou verte parce qu'il y a de l'algue au fond, il préfère le sable. Mais on doit aussi se poser la question de comment on va faire cohabiter un plaisancier aguerri avec le développement des Airbnb de la location de bateaux qui sont un peu partout, dans lequel, si vous prenez les statistiques de la préfecture maritime et ce qu'ils vous disent, ils disent « on sort deux fois plus pour aller chercher les gens en mer parce qu'ils ont des problèmes », ce n'est pas parce qu'il y a la tempête ou autre chose, c'est parce qu'on a des gars qui n'ont pas de permis, qui peuvent louer des voiliers, qui les prennent sur Click&Boat ou autre, et se retrouvent en panne d'essence, et quand ils appellent le CROSS, on leur dit « vous pouvez rentrer ». « Non, je ne sais pas faire de la voile ». Et donc, voilà. Donc, là, nous, notre rôle, c'est de défendre les professionnels, ceux qui font de la vraie location, qui ont des chartes, le label Bateau Bleu, etc. Donc, de défendre cette industrie de qualité. L'industrie de nautisme de qualité, elle va avec l'écoresponsabilité. Et donc, quand elle est dans cet axe-là, elle contribue au tourisme, elle contribue à l'attractivité de la destination — parce que quand on regarde la région sud, se dire « on va se détourner de la mer », ce serait une pure absurdité. On doit, au contraire, être fier d'avoir

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

un territoire marin qui est le plus beau, qui doit être le plus qualitatif, et le plus attractif. Il ne faut pas qu'on reste trop franco-français. Et la difficulté qu'on a aussi, c'est l'application des règles en Europe, quelqu'un en a parlé tout à l'heure, on ne doit pas être les victimes de la Grèce qui laisse tout passer, de l'Italie qui laisse tout passer, et que, parce que nous, on veut être vertueux et parce que nous, on veut appliquer les règles, on a un détournement de notre activité. Donc, on a un lobbying au niveau de l'Europe qui doit être très fort, et tout le monde doit y participer, dans vos associations, etc., pour militer. Parce qu'on est des amoureux de la mer à la base, et ces amoureux de la mer, c'est la même, qu'elle soit ici, en Croatie, au sud de la Grèce ou en Asie. Donc, ça, c'est un enjeu européen qui est important.

Et ensuite, on a un dernier volet, qui est d'amener une nouvelle génération de gens à la voile, au nautisme. Si vous regardez les statistiques des vendeurs de bateaux, 90 % des bateaux qu'on vend, on les vend déjà à un propriétaire de bateau. Donc, on a un faible renouvellement des praticiens de l'industrie nautique. On a eu un très fort boom des praticiens dans tout ce qui est le loisir nautique, paddle, surf électrique, paddle électrique. Ça nous pose un autre problème, qui est l'usage de ces nouveaux engins, puisqu'aujourd'hui, il n'y a pas de réglementation, ils ne sont pas immatriculés. Et vous prenez la cohabitation entre les nouveaux engins, le baigneur, dans certaines zones, c'est catastrophique. Donc, on a alerté, nous, les assureurs notamment, l'État, mais c'est difficile, parce que la position de l'État est de dire « la mer est un territoire de liberté », et donc la législation terrestre ne s'applique pas sur la mer comme elle s'applique sur la terre. Donc, ça fait aussi partie des enjeux.

Enfin, voilà les différents sujets. Et le dernier volet, ça rejoint des problématiques qu'on a avec le tourisme, c'est la formation liée au développement économique, parce qu'on est là aussi parce qu'on veut accompagner le développement économique de notre territoire, mais on a un enjeu de formation important pour savoir éduquer, attirer nos jeunes pour venir vers nos métiers de la grande plaisance, de la plaisance et du nautisme, parce qu'on est en manque de main-d'œuvre qualifiée. La main-d'œuvre qualifiée, si elle est de bon niveau, elle donne une qualité de prestation que le client perçoit, et donc elle contribue à l'attractivité du territoire. Donc, on est dans toutes ces démarches-là, et voilà. Donc, vraiment, nous, notre souhait, c'est vraiment de contribuer à retrouver du plaisir dans le nautisme pour ne pas qu'il soit vécu comme une agression, mais qu'il soit vécu comme une complémentarité dans les activités de nos territoires. Je terminerai sur un chiffre pour que vous ayez un ordre de grandeur. Nous, la Fédération des industries nautiques, on représente un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros, on a 6 000 entreprises et 90 % de notre activité s'exporte. Le deuxième chiffre que je vais vous donner pour conclure, c'est ici, en région sud, on a fait une étude pour mesurer l'impact économique du grand yachting, on va dire. Le grand yachting, on le voit, il a deux destinations. Il a la destination en termes de loisir, les clients qui viennent consommer le nautisme avec leur bateau, mais on a aussi une activité industrielle. Cette activité industrielle dans la région sud, elle représente à peu près 400 millions d'euros dans notre périmètre. Le tourisme qui en découle, et toutes les entreprises sous-traitantes de cette activité représentent 600 millions, si je ne me trompe pas. Au total, ce sont 10 000 emplois. Donc, on pourrait se dire « ce n'est pas grave, on interdit tout ». Quelqu'un a dit tout à l'heure, je crois que c'est le monsieur de l'université, « on n'est pas dans une stratégie d'aller vers une interdiction brutale et totale des choses ». Mais vous nous trouverez toujours à vos côtés pour pouvoir accompagner ce mouvement, parce qu'il n'y a pas d'avenir, le nautisme n'a pas d'avenir s'il n'est pas durable et intégré dans l'écosystème environnemental, économique, international et le rayonnement international de la région. Merci beaucoup, j'espère que c'était complémentaire, et que je n'ai pas trop redit ce que les autres ont dit.

### **Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Au contraire. Merci, Monsieur. Alors, est-ce que — avant de passer à la réflexion par table, est-ce que vous avez des questions à poser aux intervenants qui, de toute façon, restent avec nous, j'espère, jusqu'à la fin ? Est-ce qu'il y a des questions pour les intervenants ? Bon, apparemment non.

### **Intervenant non identifié**

Il y a effectivement, pour répondre à ce qui vient d'être dit sur la formation des jeunes et leur volonté aussi de travailler dans le maritime, que ce soit dans le nautisme ou ailleurs, on nous parlait hier, justement, encore une fois à Menton, parce qu'on a rencontré des scolaires qui gèrent des aires marines éducatives, donc qui, eux, sont sensibles, mais leurs enseignants, instituteurs ou profs de collège, nous disaient « on ne sait pas s'ils pourront en fait se tourner vers la mer au niveau de l'emploi, puisqu'il y a très peu de formation au maritime ». Et donc, en région — enfin, en façade Méditerranée, on a la chance d'avoir deux lycées de la mer, aucun en PACA, mais un à Bastia et un à Sète, et qui forment aujourd'hui, chaque année, des centaines d'élèves, avant le bac et après le bac, aux métiers de la mer, qui sont tous très différents. Et donc, il y en a qui finalement finissent skippers sur des yachts, d'autres qui finissent bien loin d'ici sur des plateformes pétrolières, d'autres à bord de ferries qui traversent la Méditerranée. Et ce sont aujourd'hui des lycées qui deviennent de plus en plus mixtes, qui attirent un certain nombre

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

de jeunes, et qui sont donc présents sur notre façade, à Sète et à Bastia. Il y en a d'autres en France. Et il ne faut pas venir évidemment de ces zones-là pour aller y étudier, c'est ouvert à tous et toutes. Il y a aussi le brevet d'initiation à la mer, le BIMer, c'est un nouveau dispositif qui, lui, vient chercher les jeunes élèves dans les collèges et les lycées. Donc, on nous a posé hier la question d'est-ce que dans l'académie de Nice, il y en avait, je n'ai pas la réponse. Elle est forcément, la réponse, sur Internet. Mais donc, c'est un nouveau dispositif accompagné par les régions, par France Travail, par l'État aussi, pour que dans les collèges et lycées, on vienne parler aux jeunes justement de toutes ces formations, et que certains puissent participer à des actions de formation en plus de leurs activités scolaires de la sixième à la terminale, et qu'ils puissent se former au maritime, pour après accéder à de la formation supérieure dans le maritime et se tourner vers ces emplois, qui parfois effraient encore.

### **Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Alors, maintenant, on va passer au travail par tables pour essayer de — on va répondre, on va tenter d'apporter des réponses à des questions qu'on a préparées, pour enclencher un petit peu un échange. Peut-être, Mesdames, est-ce que vous pouvez vous mettre à une table où il y a un peu plus de monde ? Parce que là, vous allez vous ennuyer, toutes les deux, non ? Vous ne pouvez pas rester ? D'accord. Madame, peut-être que vous allez vous mettre là. Donc, ce qui serait bien, c'est qu'à chaque table, il y ait quelqu'un qui soit un petit peu volontaire pour écrire, essayer de faire une synthèse des réponses à chaque question dans un premier temps. Il y en a beaucoup qui ont parlé, déjà. Il y a trois questions, en fait. Il y a deux questions sur la grande feuille et une question sur la petite feuille. Est-ce que vous avez déjà — Pardon. Voilà. Est-ce que vous avez déjà désigné un scribe ? Non ? Alors, c'est le moment. Est-ce que vous avez désigné un scribe pour répondre — pour écrire une synthèse des réponses aux questions ? Non ? En fait, il y a trois questions qui se sont posées. Ce sont des propositions, en fait, pour démarrer la discussion et essayer de trouver des propositions, des solutions.

Alors, on a bien compris que tous les intervenants préconisaient la concertation, jamais l'interdiction de l'activité. Pour autant, on est dans un débat public, donc s'il y en a un ou une de vous qui trouve qu'effectivement, il y aurait des activités à supprimer, vous pouvez le dire. On peut tout dire dans un débat.

### ***Travail sur table.***

## **Conclusion**

### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Je vous propose qu'on démarre. On va prendre en gros, à peu près un quart d'heure à 20 minutes pour tenter un peu des réactions à chaud à ce qui a été produit dans les deux ateliers. Et puis après, on ira boire un verre, je pense que vous l'avez vraiment bien mérité. On a peut-être été un peu gourmand sur l'agenda de l'après-midi, avec beaucoup de matière, beaucoup d'interventions, beaucoup de sujets. On s'en excuse un peu, mais pas complètement non plus, parce que finalement, c'est rare d'avoir le temps d'aller un peu au fond des choses. Et donc, c'était pour nous important de tenter ça avec vous, en espérant ne pas avoir complètement saturé votre cerveau.

Comme je l'ai annoncé précédemment, je vais donner la parole, si vous voulez bien. On va commencer par les personnes qui étaient les plus nombreuses, c'est-à-dire les personnes du groupe 1. Non, ce n'est pas logique, on va faire l'inverse. On va demander aux personnes du groupe 2 de réagir, c'est-à-dire du groupe tourisme et plaisance, je vais vous demander de réagir aux travaux du groupe biodiversité protection forte. Donc, je m'adresse à peu près aux 25 ou 30 personnes qui étaient dans l'atelier plaisance et tourisme : quand vous êtes allés voir sur les fenêtres de l'atelier biodiversité, qu'est-ce qui vous a surpris ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a déplu ? On est dans un amphithéâtre, donc ça doit se prêter à une prise de parole très facile. Il suffit que vous leviez la main et on vous apporte un micro. Qui veut démarrer ? Est-ce qu'il y a un Post-it que vous avez eu envie de brûler, ou de déchirer, ou d'encadrer ? Qui veut démarrer ? Monsieur. Même règle, comme on est enregistré, il faut juste vous présenter avant, s'il vous plaît.

### **M. Vincent TRICARD, Université Côte d'Azur**

Bonjour. Vincent TRICARD. Moi, je suis directeur de l'Institut du tourisme de l'Université Côte d'Azur, donc j'étais effectivement dans le groupe 2. Rien à brûler. Quelque chose qui m'a marqué, c'est qu'effectivement, malgré qu'on était sur des sujets différents, on a retrouvé des thématiques finalement identiques. L'aspect sensibilisation, formation des populations, que ce soit des populations locales et des touristes, était finalement affiché dans les deux ateliers. Un point, là. Et effectivement, après, un autre

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

sujet qui a été discuté, c'est l'aspect réglementation. Aujourd'hui, on se pose la question, il y a une réglementation existante, il faut l'appliquer, et il faut aussi imaginer sur de nouvelles activités, une réglementation adaptée. Voilà, donc ça, ce sont deux sujets, pour moi, qu'effectivement, j'ai pu retrouver, qui m'ont marqué de dire qu'il y a des questions différentes, mais des thématiques identiques, donc des visions identiques dans les deux ateliers.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres personnes du groupe toujours tourisme et plaisance qui veulent réagir, un peu sur le même mode comme vient de faire monsieur, voilà, ce que vous avez remarqué ? J'ai déjà annoncé le temps, ça sera 20 minutes, donc même si vous ne parlez pas, ça ne va pas réduire, ça ne va pas amener le pot plus tôt. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut s'exprimer ? Est-ce qu'il y a un post-it, une remarque, une proposition qui vous a vraiment... Monsieur, là, au balcon. Il faut vous présenter aussi.

**M. François VICTOR, Parc National de Port-Cros**

Alors, je suis François VICTOR, je suis le directeur adjoint du Parc national de Port-Cros. Et j'ai vu un post-it qui parlait finalement de surveillance par les citoyens. J'avoue que quand je vois aujourd'hui l'exercice de la police tel qu'il est difficile — vous savez qu'aujourd'hui, il y a je ne sais plus combien de dizaines de milliers de refus d'obtempérer par an, même quelqu'un qui est armé n'arrive plus à stopper un contrevenant. Enfin, nous, on course des gens régulièrement, et ça n'est pas facile, c'est même dangereux. Et je suis un peu inquiet de voir qu'on pourrait partir dans cette idée-là. Donc, je dis un peu attention, c'est un métier, le contrôle, il vaudrait mieux qu'on ait effectivement les moyens d'avoir plus de gardes, et malheureusement, en tout cas, je ne suis pas persuadé que ces solutions citoyennes, même si elles paraissent plutôt sympathiques parfois, elles peuvent amener à de gros, gros, gros soucis, parce que tout le monde n'est pas prêt à se faire contrôler par tout le monde. Voilà.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Alors, merci beaucoup de votre remarque. Je ne suis pas sûr que le groupe qui a écrit ça voulait que les citoyens soient armés ou soient les verbalisateurs, je ne sais pas si ça se dit. Mais peut-être que le groupe qui a fait ça pourrait nous dire du coup quel rôle le citoyen pourrait jouer selon eux, qui effectivement ne serait sans doute pas de courser les contrevenants, mais peut-être autre chose. Est-ce que le groupe qui a fait ça, donc là, je m'adresse aux gens du groupe 1, la table qui a écrit ce post-it, est-ce que vous souhaitez préciser ? Alors, est-ce qu'ils vont lever la main ? Est-ce que vous vous reconnaissez ? Est-ce que quelqu'un se reconnaît avoir écrit ça ? J'espère. Ou alors, ils sont partis. Oui, allez-y, Madame.

**Mme Frédérique LORENZI, ASPONA**

Oui, alors peut-être que le mot était un peu fort, mais l'idée effectivement est plutôt d'être un lanceur d'alerte. Ce n'est pas du tout de s'interposer et d'aller soi-même faire la justice. Donc en fait, on a partagé, ce ne sont que des idées collectives, on a mis des C dans tout ce qu'on a discuté, donc ça ne s'est pas retrouvé par hasard, c'est le fait qu'à Port-Cros, clairement, il y a des gardes assermentés, dans d'autres parties du littoral, quand il y a trois personnes pour l'ensemble du territoire du 06, vous voyez, on est un peu plus démunis. Donc, quand on voit un bateau qui est mouillé sur la plage, on prend une photo, on l'envoie soit aux Sentinelles de la nature, donc c'est France Nature Environnement, mais il est clair qu'on ne va pas aller soi-même sur la plage pour faire déguerpir le contrevenant. Voilà. C'est bien nous qui avons mis ça, et on persiste et on signe parce qu'au plus il y aura deux mondes pour voir un certain nombre de choses, au plus, effectivement, il y aura une prise de conscience que ça ne va pas se faire

tout seul. La réglementation, tout le monde peut effectivement regarder ce qu'il se passe et à son modeste niveau, voilà, agir.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci. Gardez le micro juste pour vous présenter, parce que vous ne vous êtes pas présenté.

**Mme Frédérique LORENZI, ASPONA**

Non, c'est Frédérique LORENZI, je travaille en fait avec France Nature Environnement, GADSECA, enfin je suis un peu dans ces milieux.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Est-ce que quelques personnes veulent réagir à ce petit échange, ou bien prendre la parole sur un autre post-it ? Madame. Présentez-vous toujours.

**Mme Coralie MENEZ, Ingénieure milieu marin, Département des Alpes maritimes**

Coralie MENEZ, ingénieure milieu marin au département des Alpes maritimes. Donc, je voulais aussi parler sur ce sujet de la surveillance et des éventuels contrôles en mer, pour indiquer que c'est actuellement porté essentiellement par les services de l'État, diverses formes, divers services et que, par contre, parfois des aires marines protégées sont gérées, des zones protégées sont gérées par des collectivités qui n'ont, elles, jamais ou rarement de pouvoir de contrôle, de police en mer. Et quand elles sont volontaires, c'est quelque chose qui est réclamé au niveau façade méditerranéenne, que d'élargir ces pouvoirs de contrôle, de police aux collectivités qui seraient éventuellement gestionnaires pour aller dans ce domaine.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci, merci beaucoup. Alors, j'en profite sur ce sujet, le 4 avril — je ne l'ai dit qu'au groupe 1, donc je m'adresse au groupe 2, je le rappelle aussi au groupe 1 : le 4 avril, en ligne, nous avons un webinaire consacré à la question de la navigation et de la surveillance en Méditerranée, à l'échelle de toute la façade. C'est pour ça qu'on est en ligne, parce qu'on aurait du mal à tous vous rassembler au même endroit, mais donc, notez bien ce rendez-vous. Il n'est pas encore inscrit dans l'agenda du débat, ça va venir très rapidement, mais il est confirmé : le 4 avril à 18 h, où les services de l'État seront présents, notamment pour expliquer ce qu'ils font, mais on attend, on espère aussi des collectivités. On a déjà, en Corse, par exemple, l'Office de l'environnement corse, qui dépend de la collectivité territoriale de Corse, qui agit exactement en relation avec les services de l'État, avec des moyens de surveillance propres qu'ils pilotent directement. Donc, je crois avec parfois des difficultés, mais ce sera justement l'occasion de faire le point. Est-ce qu'il y a une autre remarque, soit sur ce thème-là, soit sur d'autres ? Allez-y, Madame.

**Mme Florence LACROSSE, NaturDive**

Oui, je voulais juste rebondir sur cette remarque. Donc, Florence LACROSSE, de NaturDive. On a évoqué ce thème sur notre table ronde aussi, et on parlait de l'implication des citoyens non seulement pour surveiller, c'était moins sur le thème de faire la police, c'était plus sur le thème des sciences participatives. Donc, d'impliquer les citoyens pour faire des missions de surveillance de l'état écologique du milieu marin dans ces zones. C'est ce qu'on fait actuellement à NaturDive, et on partage ces données



avec des gestionnaires. Et donc, oui, on trouve que ça peut être un bon moyen d'informer et de collaborer sur ce sujet.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Alors, dernière opportunité pour une personne, Madame, ici, groupe 2, pour réagir au travail du groupe 1 toujours ?

**Mme Nesrine BEN KHALIFA**

Oui, c'est juste une petite remarque. Au lieu de sanctionner, peut-être, par exemple, le partager sur les réseaux, et comme ça la personne, elle sera plus dissuadée.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci. Donc, utiliser les réseaux sociaux. Présentez-vous s'il vous plaît avant de rendre le micro.

**Mme Nesrine BEN KHALIFA [**

Nesrine BEN KHALIFA.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. C'est pour l'enregistrement tout simplement, pour qu'on puisse... D'autres personnes, dernière opportunité, donc toujours ceux qui ont travaillé sur le tourisme, quand vous avez découvert le travail de ceux qui ont travaillé sur la biodiversité. Une fois, deux fois, trois fois. Donc, on change de côté. Donc, maintenant, je vais demander aux personnes qui ont travaillé sur la protection de la biodiversité de bien vouloir réagir à ce qu'ils ont lu sur les fenêtres de l'autre groupe qui a travaillé sur le tourisme et la plaisance. Même question. Je rappelle que ce n'est pas une évaluation, c'est vraiment : qu'est-ce qui vous a surpris, étonné ? Alors, vous étiez assez nombreux dans le groupe 1. Madame, présentez-vous toujours.

**Mme Marjorie JOUANT, ASPONA**

Marjorie JOUEN, ASPONA, une association de protection de l'environnement. Moi, c'est quand j'ai lu « le bon sens citoyen », et je me suis demandé si aujourd'hui on pouvait penser qu'avec le bon sens citoyen, on arrivait à concilier des pratiques qui parfois sont du mésusage. Voilà, c'est tout.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Je suis sûr que ça va faire réagir. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ont le même questionnement, qui doutent peut-être que le bon sens citoyen suffise, voire qu'il existe peut-être, je ne sais pas ? Toujours pareil, personnes du groupe 1 qui ont vu, soit ce point-là, ou d'autres points dans l'autre salle ? Oui, Madame, allez-y.

**Mme Adélaïde BLANCHET, Étudiante en droit de la mer**

Bonjour, Adélaïde Blanchet, je suis étudiante encore en droit de la mer. C'est juste une question, mais je ne suis même peut-être pas sûre d'avoir compris : j'ai vu qu'il y avait un post-it avec écrit qu'à Port-Cros, il y aurait peut-être l'idée de faire une usine pour dessaler l'eau de mer, et je voulais savoir si c'était vraiment un projet, et si c'était vraiment habile de — si c'est un projet déjà, et si c'est vraiment habile de faire ce projet-là.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Alors, ça tombe très bien, il y a beaucoup de gens de Port-Cros ici avec nous. Ils vont peut-être pouvoir vous répondre. Madame, oui, d'abord.

**Intervenante non identifiée**

Non, c'était juste une idée que j'ai lancée. Je sais que le dessalement, ce n'est pas une bonne chose, mais j'ai pensé que sur le long terme peut-être qu'avec la fonte des glaciers — enfin, la montée du niveau d'eau de mer, et que peut-être les îles, elles seront peut-être à un moment donné immergées, et donc, je me disais, c'est par anticipation. C'est vraiment, entretemps, on pourra trouver d'autres solutions, mais ne pas s'interdire directement ce genre de solutions, dans le sens où ça pourrait pomper de l'eau de mer et avoir de l'eau douce, surtout qu'on ne sait pas comment ça va se passer pour les glaciers des Alpes

et tout ça. Donc, ne pas l'interdire complètement dans sa tête, cette idée-là, mais trouver des solutions qui peuvent, voilà, pour les problématiques, trouver des solutions. Le problème peut être la solution.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Il peut y avoir peut-être des réactions là-dessus. Monsieur, oui, allez-y.

**M. François VICTOR**

Excusez-nous — les Niçois, on en profite pour papoter entre nous. Non, effectivement, il n'y a pas de projet aujourd'hui de dessalement. Le problème, c'est les saumures et aujourd'hui, on est plutôt en train d'essayer de réfléchir à des économies d'eau, avec, en plus, une autre problématique dans les îles, qui est leur protection en sites classés au titre des paysages. Donc, en réalité, sur beaucoup d'îles, on ne peut pas, par exemple, développer les éoliennes, développer les panneaux solaires, etc. Ça, c'est un autre problème. Il y a des verrous réglementaires, et c'est le directeur adjoint qui vous le dit. Donc, ça, c'est quelque chose qui, probablement un jour, posera un vrai problème, parce qu'il faudra peut-être qu'on arrive à trouver des solutions pour déverrouiller un peu quelques-uns de ces verrous, à moins qu'on ait, à ce moment-là, des technologies, on peut rêver à des choses qui soient moins polluantes ou à des panneaux solaires, des peintures, par exemple, dans les murs — il y a des gens qui réfléchissent déjà à ça, qui pourraient transférer la lumière en électricité. Donc, en tout cas, non, il n'y a pas de projet, n'ayez pas peur. Mais il y a quand même de vraies problématiques d'eau sur les îles et sur lesquelles on a quand même de vrais soucis à se faire à terme.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Madame, ici, en haut, là-bas, à votre droite, oui.

**Mme Camille DEVISSI, AMP Monaco**

Donc, Camille DEVISSI, je travaille pour la gestion des aires marines protégées à Monaco. Il y avait un post-it qui m'a interpellée parce qu'on a eu cette réflexion-là, c'est au niveau de la formation lors des passages des permis bateau. En ayant déjà passé un permis bateau, effectivement, on a vu toute la réglementation, même de la navigation, strictement, mais c'est vrai qu'il n'y a pas la partie — alors, peut-être actuellement dans différents endroits — la partie écologique au niveau ancrage de posidonie, conduite des cétaqués. Je dois sûrement en manquer, mais c'est vrai que cette partie-là n'est pas traitée, et c'est fort dommage parce que ça touche tous les plaisanciers, et donc, du coup, tout ce qui va par la suite.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Donc, ça veut dire qu'en fait, le bon sens citoyen, il faut quand même le forger, c'est ça que vous voulez dire, peut-être. J'essaie de remettre une pièce dans la machine du bon sens citoyen, si ça fait réagir certains ou certaines. On sent bien que dans ce groupe 2, il y a eu cette discussion, donc si je comprends bien, entre plutôt imposer par la règle ou plutôt inciter par la formation, est-ce que c'est ça qu'on peut retenir ? Oui, Madame.

**Mme Jacqueline GAUTIER-DEBERNARDI, AMP Monaco**

Je me représente : Jacqueline GAUTIER-DEBERNARDI, je suis le directeur de l'AMPM et en charge de la gestion des AMP. Je reviens sur ce qu'a dit Camille, parce qu'elle a parfaitement raison. C'est un problème auquel on est confronté régulièrement. Le bon sens citoyen, on l'attend, et on ne l'entend jamais. Il nous est arrivé, chez nos voisins français, dans la réserve de Roquebrune, de voir un bateau, par exemple, mouiller dans la posidonie, l'arracher, donc on se retrouve avec la posidonie en surface, et nous dire, « non, non, mais je la relâche après ». Ça veut dire qu'à la base, il y a un problème, je ne dirais pas intellectuel, mais en tout cas de connaissances qui manquent à tout le monde, en particulier aux plaisanciers. C'est vrai que nous, on est tous plongeurs, enfin il y a beaucoup de plongeurs dans la salle, les plongeurs connaissent un petit peu mieux la nécessité de préserver l'environnement parce que c'est notre environnement sous-marin. Mais après, c'est pareil, quand on explique, quand vous êtes en bateau, « évitez, s'il vous plaît, d'avoir des petites choses sur le pont qui vont s'envoler », ça nous paraît être du bon sens, ça ne l'est pas pour tout le monde parce que les gens ne prennent pas la mesure des conséquences de ces petits gestes qui pourraient malgré tout être évités. Donc là, il y a vraiment un problème d'éducation et de sensibilisation. Alors, je fais le lien tout à l'heure avec ce qu'on disait pour les enfants, parce que nous aussi, à Monaco, on a une aire marine éducative, ça fait six ans qu'elle existe, et ce bon sens citoyen passe aussi et beaucoup par les enfants. C'est-à-dire que tout l'apprentissage que font les enfants autour de l'aire marine éducative a un effet direct sur les parents. Je redonne un exemple : une année, en début d'année, les enfants sont venus — après, je me tais, peu de temps. Les enfants sont venus avec des goûters, ils avaient tous des goûters dans des emballages jetables. La fois d'après, on a vu les enfants, ils avaient tous des tupperwares. Et on s'est dit, « mais tiens, c'est bizarre »,

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

parce que c'était flagrant. Et en fait, c'est le retour de la première sortie, on avait pesé les déchets, on avait compté les déchets avec les enfants, et quand ils sont rentrés à la maison, ils ont dit à leurs parents, « voilà, il s'est passé ça aujourd'hui », et les parents, instinctivement, mais sans qu'on le leur demande, la fois d'après, avaient modifié leur pratique. Ça veut dire que c'est vraiment cette sensibilisation en permanence qui est importante.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Madame DEBERNARDI. Monsieur, à nouveau. On prendra encore deux, trois prises de parole. Ici, oui, au balcon, toujours. C'est le secteur Port-Cros, vous voyez ? Ils sont sur la façade Port-Cros, là. C'est leur côte.

**M. François VICTOR**

Oui, là, on s'est mis au milieu. Non, mais simplement, nous, on partage complètement la question des cibles jeunes. Il y a Jeanine qui me regarde, là, on s'est fritté tout à l'heure sur les questions d'âge. Oui, il faut s'occuper des jeunes, mais les jeunes n'ont pas de bateau, les jeunes n'ont pas de SUV, les jeunes n'ont pas de piscine, et les jeunes sont des prescripteurs, ça, c'est vrai, mais il ne faut pas qu'on oublie justement les beaucoup moins jeunes qui estiment que ce n'est plus le moment de les enquiquiner avec des habitudes qu'ils ont prises, et mal prises. Et ça, je pense que c'est un vrai sujet, c'est-à-dire qu'on est très souvent félicités, nous, sur tout ce qu'on fait vers la jeunesse, mais les mêmes nous disent « bon, nous, par contre, d'abord, on a un tout petit bateau, vous savez, et puis nous, on fait très attention à la posidonie, et le nombre de fois où on jette l'ancre sur la posidonie, ce n'est vraiment pas grand-chose dans l'année ». Et je pense qu'il y a tout ce problème des petits gestes, où on est de plus en plus sur l'eau, mais il y a de moins en moins de marins. Et le gros problème, c'est ça, c'est effectivement de l'éducation, mais sur tous les âges.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. On revient sur le point que monsieur avait démarré au début en disant « la sensibilisation, c'était vraiment un point commun aux deux ateliers ». Est-ce qu'il y a encore peut-être une ou deux prises de parole avant qu'on passe à la conclusion ? Si vous voulez réagir, c'est maintenant ou jamais. Alors ce n'est pas vrai, parce qu'en fait, vous pourrez encore réagir en ligne pendant un mois. Il y a madame ici, et j'ai vu quelqu'un aussi là ? Oui, Madame. Voilà, encore deux prises de parole.

**Mme Marie BARBIEUX, Coordinatrice, Les Petits Débrouillards**

Bonjour. Marie BARBIEUX, coordonnatrice, Les Petits Débrouillards. Donc, je rebondis forcément sur l'aspect sensibilisation, et je voulais juste apporter à tout ça le fait que c'est cool quand la sensibilisation aussi n'est pas trop descendante, c'est-à-dire qu'on n'est pas dans l'affirmation en permanence de nouvelles règles, parce qu'en fait, on va juste soit rebuter les gens, soit les mettre dans une zone de conflit qui en fait ne va pas améliorer. Donc c'est effectivement un travail de longue haleine. Il y a ici d'autres associations qui le font aussi depuis très longtemps. Donc, voilà, on est nombreux autour de la table, mais je voulais le resignifier ici.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Et donc, Madame, en haut.

**Mme Camille DEVISSI, AMP Monaco**

Donc encore Camille DEVISSI. Là, je pensais aux deux ateliers. J'ai vu le post-it « permis de pêche loisir ». Ça me fait penser aussi à la partie atelier zone de protection forte. On en a beaucoup parlé au niveau de la surpêche au niveau loisirs. Donc effectivement, c'est un sujet qui m'intéresserait, sur comment implanter un permis de pêche loisir, comment c'est possible, par quelle entité, quelle surveillance peut être faite par la suite, comment on peut suivre ce procédé. Alors, de mon point de vue de néophyte, ça se fait en rivière. Je ne vois pas quel est le problème en mer. Même si je comprends bien que c'est toujours un moyen d'humains et de surveillance. Je m'arrête là.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci. Merci beaucoup. C'est une question d'ailleurs qu'on a débattue à d'autres endroits qu'à Nice, effectivement, cette question-là. Alors, il y a M. MEINESZ ici, et puis...

**M. Alexandre MEINESZ, ECOSEAS**

Oui, pour la sensibilisation, c'est très important, et je souligne une action qui a été entreprise avec 150 collègues, tous scientifiques, des universités de la Méditerranée française, mais également italienne et espagnole, et on a publié tous ensemble le livret Méditerranée Mer Vivante, qu'on peut lire sur Internet, [mervivante.net](http://mervivante.net) : 300 pages illustrées, où on trouve toutes les espèces protégées, toutes les aires marines

protégées des côtes françaises de la Méditerranée, et toutes les espèces qui sont protégées par les différentes conventions. Mervivante.net. On peut le lire sur Internet. Un livret de 300 pages, 150 collègues universitaires l'ont écrit.

#### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci. Merci beaucoup. Et donc, Monsieur, devant, si on peut amener le micro au premier rang. Merci de vous présenter à nouveau.

#### **M. Ludovic FRERE ESCOFFIER, WWF France**

Merci. Ludovic FRERE ESCOFFIER, responsable du programme Océan, WWF. Deux petits points. Je pense qu'il y a eu dans le débat des oppositions entre types d'écosystèmes pour savoir s'il fallait en protéger certains et pas d'autres — je pense qu'il est nécessaire d'avoir une approche écosystémique, et chaque écosystème, que ce soit des canyons ou des fonds vaseux, ont leur propre intérêt. Donc, c'est pour ça d'ailleurs que c'est compliqué de mettre en place des aires marines protégées avec un bon niveau de protection au bon endroit. Ça, c'est une première chose. Ensuite, il y a la question de la pression de la pêche. En effet, il y a deux types de pêche : il y a la pêche professionnelle et la pêche de loisir. Certaines études scientifiques, notamment dans le Parc de la côte Bleue, ont montré que la pêche maritime de loisir avait un impact aussi important que la pêche professionnelle. Et le WWF a mis, par l'intermédiaire de la CNDP, un cahier d'acteurs sur le site qui présente ce qu'on appelle un début de doctrine, qui vise en fait à avoir des zones de protection intégrale avec, autour, des zones sans pêche maritime de loisir, réservées à la pêche professionnelle. Et ça permet justement d'avoir des surfaces de protection forte beaucoup plus importantes. Donc, ce n'est pas complètement évident à comprendre tout de suite, je vous invite à le lire — quatre pages qui pourront être soumises ensuite à votre sagacité. Et n'hésitez pas à nous questionner à ce sujet-là, WWF France. Merci.

#### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Donc, vous avez de la lecture. Alors, ce sont soit 400 pages, soit 4 pages. C'est à vous de choisir. Des conseils de lecture. Merci. Alors, effectivement, le format du cahier d'acteurs dont monsieur ESCOFFIER vient de nous parler, c'est vraiment un format auquel on vous encourage. Donc, on sait qu'il y avait pas mal d'acteurs ici aujourd'hui dans la salle, de gens qui — vous êtes impliqués, vous êtes plongeurs, certes, pour une partie d'entre vous, mais vous êtes aussi acteurs à différents moyens. Donc, vraiment, il vous reste 5 semaines, presque 6 semaines, donc c'est un temps qui est encore suffisant pour vraiment faire état de vos avis, de votre vision, de vos propositions concrètes. On a entendu à l'instant des choses assez précises sur le permis bateau, pardon sur la formation au permis bateau, sur le permis pêche de loisir. Donc, voilà, n'hésitez pas, parce que c'est avec ce matériau-là qu'on fera le compte-rendu, et c'est avec ce matériau que l'État prendra ses décisions après. Donc, c'est maintenant, en quelque sorte, qu'il faut prendre le temps d'écrire, de rédiger, de mettre un peu les idées au clair à la suite de ces différentes réunions, et de les faire connaître. Donc, il y a des cahiers d'acteurs qui sont en train d'arriver, le WWF est arrivé il n'y a pas longtemps, et d'autres, on espère, vont arriver.

En matière de conclusion, on va faire très court. Avec Dominique, on a pris le temps de parcourir vos travaux. Ça fait très prof là, en amphi et tout. Alors, donc, j'ai bien vu vos copies. Non, on ne voudrait pas faire une synthèse, on ne peut pas, mais un ou deux points sur chaque atelier quand même. Sur l'atelier biodiversité, je voulais juste bien partager quelques idées fortes qui ressortent assez fortement, et des Post-its et ici. Je crois qu'il y a beaucoup de personnes qui s'interrogent sur la question de la simplification. On a mis deux heures et demie, je crois, et on n'a pas encore tout compris. Et donc, peut-être qu'effectivement, on va dire que c'est à la mode, la question de la simplification administrative, je sais, mais au-delà de ça, il y a clairement qui s'exprime là une vraie simplification. La deuxième chose, c'est le sentiment, je crois, qui a été partagé par beaucoup, qu'il y a des modèles qui semblent exister — on a entendu des témoignages de différentes aires marines, certaines qui fonctionnent depuis longtemps, d'autres qui commencent, mais en tout cas, que l'idée de s'inspirer de choses qui fonctionnent, c'est aujourd'hui la clef, finalement, de l'efficacité. Il ne faut peut-être pas réinventer tout, mais il faut vraiment aller regarder là où ça marche, puisqu'apparemment, ça marche. C'est-à-dire que protéger une zone, ça a des résultats. Clairement, on nous l'a dit en Corse, on nous l'a dit aujourd'hui à Nice, on l'a dit aussi un petit peu à Perpignan. Donc, ça, c'est quand même un point très important, et puis, je crois, source d'optimisme pour beaucoup d'entre vous. Et puis la dernière chose, vous avez vu, on avait posé une question un peu perfide, à savoir que l'État vous l'a dit, il cherche 5 % de protection forte en 2027, mais le document de façade, il est pour 2030. Et donc, on a posé la question : combien au-delà de 2027 ? Et donc, là, je ne vais pas vous donner les chiffres, mais globalement, on sent que le niveau d'ambition est assez élevé. C'est-à-dire que, clairement, l'étape des 5 %, je le dis à l'intention de la PREMAR qui est dans la salle, vous risquez d'avoir du travail aussi après 2027, au vu des chiffres qui sont proposés dans les différentes interventions. Pour ce qui est de l'atelier 2 sur le tourisme, Dominique me soufflait à

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

l'instant que le point qui a, semble-t-il, rassemblé pas mal d'opinions, c'est le principe de ne pas forcément interdire, de ne pas forcément recourir strictement toujours à l'interdiction, mais vraiment à une logique d'accompagnement qui, je pense, du coup, inclut la sensibilisation, sans doute et aussi dans l'idée de l'accompagnement peut-être par les réseaux sociaux, comme vous l'avez dit, Madame, ou d'autres façons, mais en tout cas, que c'était bien cette logique-là qui devait primer. C'est intéressant de constater que dans les deux ateliers, finalement, la question de ce que peuvent faire les personnes revient un peu au cœur, et je crois que ça a été aussi clef dans l'intervention de madame ASSO sur la dimension impliquante du processus même de création de l'aire marine protégée dès l'amont. On ne va pas, nous, boudier notre plaisir, puisqu'on est CNDP, et que la question de l'implication des personnes dans les politiques publiques, c'est ce qu'on cherche, donc on s'est senti finalement un peu à la maison avec vous cette après-midi.

Voilà pour le contenu, vous aurez un compte-rendu complet de cet échange, y compris les documents qui sont là, transcrits, les verbatims qui sont sur les fenêtres. Pour ceux qui veulent rester, d'ailleurs, nettoyer les fenêtres, enlever — vous pouvez, parce que la ville était moyennement contente qu'on affiche, mais ça va, on n'a pas affiché sur les murs, on a affiché sur les fenêtres. Non, c'est une petite blague, mais pour vraiment remercier la ville et la métropole de leur accueil, effectivement, les calendriers ont été bien coordonnés pour qu'on se dise qu'aujourd'hui à Nice, c'est un bon endroit et c'est un bon moment pour poser ces questions-là, pas que niçoises ou azuréennes, vraiment de façade, et pour nous, c'est un moment qui arrive après déjà 4 mois et demi de débats, où on a parlé ZPF, toujours un peu, par-ci, par-là, à différents endroits, à différents moments — hier soir, il y avait un séminaire transversal, en webinaire, national sur ces questions-là. Et finalement, aujourd'hui, c'était pour nous un endroit important pour se rassembler avec des gestionnaires, des scientifiques, des citoyens, des ONG, et c'était très riche de ce point de vue-là. Je voulais donc vraiment remercier beaucoup tous ces gens-là, les institutions qui prennent aussi du temps, collectivités, parcs, gestionnaires d'AMP, les ONG, on sait que vous avez aussi beaucoup d'autres choses à faire. Donc, voilà, un grand merci. On va aller boire un verre, et on vous donne rendez-vous, je le redis, le 4 avril pour le webinaire sur la surveillance, si ça vous intéresse, et puis à l'Ocean Week pour ceux qui veulent, mercredi prochain.

Et j'ai un dernier mot à dire sur « qu'est-ce qui va se passer après tout ça ? ». On n'a pas eu la question, on la donne, on donne la réponse quand même, c'est le principe du débat public, vous ne m'avez pas posé la question, mais je suis ravi de vous y répondre. Après, qu'est-ce qu'on fait ? On fait de tout ça un compte-rendu. Ce compte-rendu, il sera livré dans les deux mois qui suivront la fin du débat. Et après, l'État devra décider au regard de ce compte-rendu. Toutes les propositions que vous avez faites vont recevoir des réponses de la part de l'État — ça, c'est un point très important. Mais, parce que c'est compliqué, parce que c'est complexe, parce qu'il y a beaucoup de choix à faire dans ces affaires maritimes et littorales, on va vous proposer, dans les 15 derniers jours du débat, déjà de prendre connaissance d'une forme de synthèse avant l'heure en quelque sorte, où il y aura justement ces grandes idées, des scénarios un peu forts, avec un certain nombre de propositions un peu fortes qu'on aura entendues pendant tout le temps du débat. Donc, je voulais simplement vous demander de vous tenir prêts, entre le 11 avril et le 26 avril, nous vous resolliciterons, si vous en êtes d'accord, pour vous demander de réagir à ce que le débat aura produit jusque-là, y compris ce qu'il va produire samedi, comme j'ai dit tout à l'heure, dans le moment sur les 5 façades. Donc voilà, ce n'est pas terminé, vous pouvez continuer à réagir. Et notez bien, au-delà du webinaire du 4 avril sur la surveillance, qu'entre le 11 et le 26, il y a vraiment un moment où vous pouvez poursuivre la réflexion et peut-être appuyer sur — ça se fera probablement en ligne, essentiellement, mais appuyer vraiment sur les propositions, les scénarios, les visions qui vous paraissent les plus pertinentes pour la Méditerranée.

Donc, un grand merci encore pour votre participation, pour votre patience et pour toute l'intelligence collective qu'il y avait dans ces salles cette après-midi, et je vous invite à aller boire un verre.